

# ÉLÉMENTS FINANCIERS

**73****COMPTES  
CONSOLIDÉS**

- 73** Rapport de gestion
- 82** Comptes
- 86** Annexe aux comptes consolidés
- 131** Rapport  
des Commissaires aux Comptes

**132****COMPTES  
SOCIAUX**

- 132** Rapport de gestion de Carrefour
- 138** Comptes
- 142** Annexe aux comptes sociaux
- 152** Rapport général  
des Commissaires aux Comptes
- 153** Résolutions

**158 RAPPORT LSF - 2005****171 PARC DE MAGASINS****175 STATISTIQUES COMMERCIALES****177 ADRESSES DES PRINCIPALES  
FILIALES**

Dans les pages qui suivent, le Rapport Financier du groupe Carrefour présente les résultats du Groupe sur les deux exercices 2004 et 2005. Il se décompose comme suit :

- **le rapport de gestion du Groupe** présente l'activité et les principaux résultats en 2005, pour le Groupe dans son ensemble et pour chacune de ses grandes zones d'opération : France, Europe (hors France), Amérique latine et Asie. Il se termine par un point sur l'évolution récente et les objectifs 2005 pour le Groupe, comme présentés lors de la publication des résultats consolidés le 9 mars 2006 ;
- **les comptes consolidés et les notes sur les comptes consolidés** présentent l'ensemble des états de synthèse et commentaires sur la situation financière du Groupe, regroupant la maison mère et ses filiales ;
- **les comptes sociaux et les notes sur les comptes sociaux** présentent l'ensemble des états de synthèse et commentaires sur la situation financière de la société mère Carrefour ;
- **le rapport de gestion** arrêté par le Directoire du 28 février 2006 ;
- le texte du **projet des résolutions** qui seront soumises à l'approbation des actionnaires, lors de l'Assemblée Générale convoquée pour le 25 avril 2006 et qui serait convoquée à nouveau - faute d'obtention du quorum sur première convocation - pour le 2 mai 2006 ;
- **le rapport du Président du Conseil de Surveillance** sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne ;
- enfin **le parc de magasins et les statistiques commerciales** reprennent sur dix ans l'évolution pour chaque pays du parc de magasins intégrés et de diverses statistiques, notamment sur les surfaces de ventes et le parc de magasins sous enseignes.

# COMPTES CONSOLIDÉS

## RAPPORT DE GESTION

### PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Carrefour au titre de l'exercice 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Les comptes comparables sont les comptes 2004 retraités aux normes IFRS qui ont fait l'objet d'une présentation dans le document d'actualisation du document de référence 2004 en date du 24 août 2005.

Les principes comptables appliqués en 2005 sont comparables à ceux appliqués dans les comptes 2004 retraités aux normes IFRS, à l'exception des deux points suivants :

- le Groupe a décidé de procéder, en 2005, à un changement d'estimation sur la durée d'amortissement de ses constructions, la portant de 20 à 40 ans. Une information retraitée, prenant en compte un amortissement des constructions sur 40 ans, est donc présentée au titre de 2004 ;
- enfin, l'application anticipée des normes relatives aux instruments financiers (IAS 32 et 39) n'ayant pas été retenue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, ces dernières sont appliquées pour la première fois en 2005 sans comparatif 2004.

À des fins de comparaison, les agrégats commentés ci-dessous sont basés sur les comptes 2004 retraités aux normes IFRS et prenant en compte un amortissement des constructions sur 40 ans.

### ACTIVITÉ – RÉSULTATS

Le Groupe s'était donné pour 2005 les quatre priorités suivantes :

- **améliorer la compétitivité prix des hypermarchés en France** : poursuivre les investissements prix en les ciblant davantage pour améliorer la compétitivité prix ;
- **gagner des parts de marché en France** ;
- **améliorer la rentabilité et le retour sur capitaux employés (ROCE) des activités à l'international** : consolider les fortes positions de marché en Europe, Asie et Amérique latine. Ceci passera par la rationalisation et l'optimisation du portefeuille d'actifs ;
- **établir les fondations d'une croissance rentable accélérée à partir de 2006** en garantissant la création d'un million de mètres carrés en 2005 et en préparant les bases du programme d'accélération des ouvertures à partir de 2006.

Ainsi, en 2005 :

- Carrefour a maintenu une politique commerciale constante et déterminée, en particulier en France, où pour la première fois depuis 2000, le Groupe a gagné des parts de marchés en alimentaire sur une année entière ;
- l'engagement de Carrefour de maintenir des prix bas, en particulier en France, se reflète en partie dans l'évolution du taux de marge commerciale du Groupe, qui baisse de 0,2 points ;
- Carrefour a poursuivi son programme de cessions d'actifs insuffisamment rentables ou non stratégiques (cession du Japon, cession du Mexique, cession de l'activité Restauration hors foyers en France (Prodiest), cession de la République tchèque et de la Slovaquie, fermetures ou cessions de supermarchés en Espagne et au Brésil, cession de Puntocash en Espagne). Dans le même temps, le Groupe s'est renforcé sur des marchés clés grâce à des acquisitions tactiques (Grèce, Pologne, Turquie) et des accords de franchise (France, Italie) ;
- Le niveau de résultat opérationnel sur le chiffre d'affaires de nos pays progresse grâce à une meilleure performance opérationnelle et à la cession des activités insuffisamment rentables : en 2005, aucun pays n'est déficitaire et 8 pays sur 19 ont enregistré une rentabilité supérieure à 4 % du chiffre d'affaires ;
- La préparation d'une croissance accélérée par la création de nouveaux mètres carrés s'est traduite par la création de près de 1,5 million de mètres carrés de surface supplémentaire, tant par des ouvertures de magasins et des agrandissements que par des acquisitions.

#### Chiffres annuels

	Décembre 2005	Décembre 2004 retraité amortissements sur 40 ans	Variation 2005/2004
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	<b>74 497</b>	<b>72 668</b>	<b>2,5 %</b>
Résultat opérationnel avant éléments non courants	3 175	3 271	(2,9 %)
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe	1 807	1 786	1,2 %
Résultat net des activités abandonnées - part du Groupe	(371)	(85)	
<b>Résultat net - part du Groupe</b>	<b>1 436</b>	<b>1 701</b>	<b>(15,6 %)</b>

#### Chiffre d'affaires

	Décembre 2005	Décembre 2004 retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en %	Prog. en % à change constant
<i>(en millions d'euros)</i>				
France	35 577	35 723	(0,4 %)	(0,4 %)
Europe (hors France)	28 102	27 123	3,6 %	2,4 %
Amériques	5 075	4 721	7,5 %	(6,4 %)
Asie	5 743	5 101	12,6 %	9,1 %
<b>Total</b>	<b>74 497</b>	<b>72 668</b>	<b>2,5 %</b>	<b>0,9 %</b>

Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 74 497 millions d'euros, en progression de 0,9 % par rapport au chiffre d'affaires 2004 à taux de change constants publié. Après impact positif des taux de change, le chiffre d'affaires progresse de 2,5 %.

Hors cessions du Japon, du Mexique, de la République tchèque, de la Slovaquie, de l'activité Restauration hors foyers en France (Prodiest), des supermarchés en Espagne et au Brésil, et de Puntocash en Espagne, le chiffre d'affaires aurait progressé de 6,0 %, et de 4,3 % à taux de change constants.

#### Répartition du chiffre d'affaires HT par activité

	2005	2004	2003
Hypermarchés	59 %	58 %	59 %
Supermarchés	18 %	18 %	18 %
Maxidiscomptes	9 %	8 %	7 %
Autres	14 %	16 %	16 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

#### Répartition du chiffre d'affaires HT par zone géographique

	2005	2004	2003
France	48 %	49 %	51 %
Europe (hors France)	38 %	37 %	36 %
Amériques	7 %	7 %	7 %
Asie	7 %	7 %	6 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉLÉMENTS NON COURANTS

Le résultat opérationnel avant éléments non courants s'élève à 3 175 millions d'euros et représente 4,2 % de notre chiffre d'affaires contre 4,4 % en 2004 (résultat retraité du changement des durées d'amortissement des constructions sur 40 ans). Il recule de 2,9 % par rapport à 2004.

(en millions d'euros)	Décembre 2005	Décembre 2004 retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en %	Prog. en % à change constant
France	1 713	2 039	(16,0 %)	(16,0 %)
Europe (hors France)	1 145	996	15,0 %	14,2 %
Amériques	133	90	47,8 %	22,2 %
Asie	184	146	26,0 %	24,2 %
<b>Total</b>	<b>3 175</b>	<b>3 271</b>	<b>(2,9 %)</b>	<b>(4,0 %)</b>

#### Répartition du résultat opérationnel avant éléments non courants par zone géographique

	2005	2004
France	54 %	63 %
Europe (hors France)	36 %	30 %
Amériques	4 %	3 %
Asie	6 %	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements et provisions sont de 1 474 millions d'euros. Ils représentent 2,0 % du chiffre d'affaires.

### PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

Les produits et charges non courants sont une charge nette de 21 millions d'euros. Ils comprennent :

- des coûts de restructuration ou de fermeture de sites pour 204 millions d'euros ;
- une charge relative aux stock-options à hauteur de 31 millions d'euros ;
- des plus ou moins-values de cessions représentant un produit de 188 millions d'euros (provenant essentiellement de cessions de galeries marchandes en France, en Italie, en Turquie, et en Grèce) ;
- d'autres éléments non récurrents pour 27 millions d'euros.

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel s'élève à 3 154 millions d'euros et représente 4,2 % de notre chiffre d'affaires contre 4,4 % en 2004 (résultat retraité du changement des durées d'amortissement des constructions sur 40 ans). Il recule de 1,3 % par rapport à 2004.

#### Résultat opérationnel par zone géographique

	2005	2004
France	4,8 %	5,7 %
Europe (hors France)	4,1 %	3,7 %
Amériques	2,6 %	1,9 %
Asie	3,2 %	2,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>4,3 %</b>	<b>4,5 %</b>

### RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est une charge nette de 455 millions d'euros, en amélioration de 6,2 % par rapport à 2004 et représente 0,6 % du chiffre d'affaires en 2005 contre 0,7 % en 2004.

Cette amélioration du résultat financier est essentiellement liée à la comptabilisation d'un produit non récurrent sur le débouclage d'un financement, ainsi qu'à une légère amélioration des frais financiers.

Ainsi, malgré la diminution du résultat opérationnel avant éléments non courants, la couverture des frais financiers passe de 6,7 fois en 2004 à 7 fois en 2005.

## IMPÔTS

La charge effective d'impôt est de 794 millions d'euros en 2005. Celle-ci représente 29,4 % du résultat avant impôts contre 29,7 % en 2004.

Cette légère diminution du taux effectif d'impôt s'explique par la légère baisse des taux d'imposition en France et en Italie, tandis que le Groupe a également bénéficié de crédits d'impôts non activés dans des pays qui, historiquement, réalisaient des pertes, comme la Turquie ou la Belgique.

## MISES EN ÉQUIVALENCE

Les résultats des mises en équivalence sont en légère augmentation à 51 millions d'euros, soit supérieurs de 10 millions par rapport à 2004. Cette évolution est essentiellement la conséquence de l'augmentation du pourcentage de détention dans Hyparlo (de 20 % à 49 %) d'une part, et de l'augmentation du résultat de Hyparlo, suite à des produits non récurrents, d'autre part.

## INTÉRÊTS MINORITAIRES

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat passe de 8,2 % en 2004, à 7,6 % en 2005 (résultat des activités abandonnées non inclus). Cette diminution s'explique principalement par l'effet combiné d'une dégradation du résultat de la Grèce, le résultat 2004 comprenant un produit d'impôt non récurrent, et d'une augmentation du résultat global de la Turquie.

## RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES - PART DU GROUPE

Celui-ci s'élève à 1 808 millions d'euros, en progression de 1,2 % par rapport au résultat net des activités poursuivies - part du Groupe 2004, qui s'établissait à 1 786 millions d'euros.

## RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES - PART DU GROUPE

Celui-ci représente une charge de 372 millions d'euros dans le compte de résultat 2005 et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

Restructuration des supermarchés au Brésil	(196,0)
Restructuration des supermarchés en Espagne	(61,0)
Résultat de cession Mexique	(29,0)
Résultat de cession Prodirect	(22,0)
Résultat 2005 République tchèque/Slovaquie	(63,0)
Résultat de cession Japon	1,0
Résultat 2005 Cash & carry Espagne	(2,0)
<b>TOTAL</b>	<b>(372,0)</b>

Le principal élément de ce poste concerne le désengagement des supermarchés au Brésil, dont la moitié est liée à un amortissement exceptionnel de survaleurs.

Malgré les différentes restructurations du réseau effectuées jusqu'en octobre 2005 et la fermeture de 35 points de vente, les résultats n'étaient toujours pas conformes aux attentes du Groupe. La décision a donc été prise d'abandonner l'enseigne Champion au Brésil en fermant ou cédant 26 autres points de ventes, les 34 magasins restants étant transformés en une adaptation locale du concept Carrefour Express.

En Espagne, il a également été décidé de restructurer 176 supermarchés Champion qui affichaient des pertes récurrentes.

26 magasins ont été transférés à l'enseigne Dia et 10 en "Carrefour Express".

En 2006 sur les 140 magasins restants, 7 seront fermés, 37 cédés à des tiers, 26 transformés à l'enseigne Dia et 70 en "Carrefour Express".

## AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS

L'autofinancement s'établit à 3 582 millions d'euros, en progression de 3 % par rapport à 2004. Il représente 52,7 % de l'endettement net 2005 contre 45,5 % en 2004 (en appliquant les normes IAS 32 et 39 à la dette nette de clôture 2004). Les investissements nets de l'année s'élèvent à 2 554 millions d'euros, contre 2 069 millions d'euros en 2004. Les investissements corporels et incorporels du Groupe se sont élevés à 3 026 millions d'euros. Les investissements financiers représentent pour 2005, 826 millions d'euros. Les désinvestissements ayant impacté notre trésorerie en 2005 s'élèvent à 1 299 millions d'euros.

## SITUATION NETTE

Celle-ci s'élève à 9 386 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 7 876 millions d'euros l'année précédente.

## ENDETTEMENT NET

À principes comptables équivalents (en appliquant les normes IAS 32 et 39 à la dette de clôture 2004), l'endettement net du Groupe est passé de 7 546 millions d'euros à fin 2004 à 6 790 millions d'euros à fin 2005. L'endettement net représente 72 % de la situation nette avant répartition à fin 2005 contre 101 % à fin 2004.

## ANALYSE PAR ZONE

(en millions d'euros)	France		Europe (hors France)		Amériques		Asie		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Chiffre d'affaires hors taxes	35 577	35 723	28 102	27 123	5 075	4 721	5 744	5 101	74 497	72 668
Résultat opérationnel avant éléments non courants	1 713	2 039	1 145	995	133	90	185	146	3 175	3 271

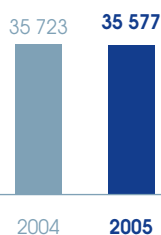
## FRANCE

Le parc de magasins intégrés en France au 31 décembre 2005 s'établit comme suit :

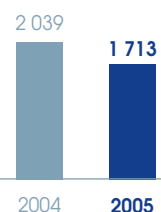
	2005
Hypermarchés	179
Supermarchés	595
Maxidiscomptes	782
Autres magasins	108
<b>TOTAL</b>	<b>1 664</b>

En 2005, le parc a augmenté de 7 supermarchés et de 152 maxidiscomptes, et diminué de 26 entrepôts (cession de Prodiest).

Chiffre d'affaires  
(en millions d'euros)



Résultat opérationnel avant éléments non récurrents  
(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires en France est en légère baisse, enregistrant une diminution de 0,4 %. Cette diminution est la conséquence des baisses significatives de prix opérées dans tous nos formats afin de regagner des parts de marché. Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents passe de 5,7 % du chiffre d'affaires en 2004 à 4,8 % du chiffre d'affaires en 2005 et s'établit à 1 713 millions d'euros.

Les investissements opérationnels en France s'élèvent à 791 millions d'euros. Ils représentent 2,2 % du chiffre d'affaires.

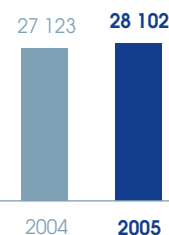
## EUROPE (hors France)

Le parc de magasins intégrés en Europe au 31 décembre 2005 s'établit comme suit :

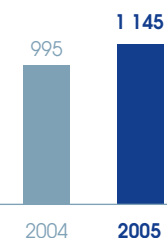
	2005
Hypermarchés	321
Supermarchés	765
Maxidiscomptes	2 789
Autres magasins	223
<b>TOTAL</b>	<b>4 098</b>

Le parc intégré s'est accru cette année de 33 hypermarchés, 75 supermarchés, 133 maxidiscomptes.

Chiffre d'affaires  
(en millions d'euros)



Résultat opérationnel avant éléments non récurrents  
(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires en Europe progresse de 3,6 %, grâce aux très bonnes performances enregistrées dans les principaux pays d'Europe. Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents s'établit à 4,1 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 contre 3,7 % en 2004.

Les investissements opérationnels en Europe s'élèvent à 1 192 millions d'euros. Ils représentent 4,2 % du chiffre d'affaires.

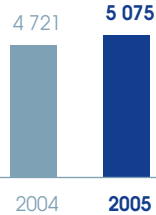
## AMÉRIQUES

Le parc de magasins intégrés dans la zone Amériques au 31 décembre 2005 s'établit comme suit :

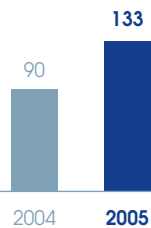
	<b>2005</b>
Hypermarchés	148
Supermarchés	149
Maxidiscomptes	520
Autres magasins	-
<b>TOTAL</b>	<b>817</b>

Le parc s'est accru en 2005 de 32 maxidiscomptes, tandis que le nombre d'hypermarchés a diminué de neuf magasins et que le nombre de supermarchés a diminué de 62 magasins, du fait notamment de la décision de se désengager des supermarchés au Brésil.

**Chiffre d'affaires**  
(en millions d'euros)



**Résultat opérationnel avant éléments non récurrents**  
(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires progresse de 7,5 % de 2004 à 2005, fortement impacté par des effets de change. À taux de change constants, le chiffre d'affaires a diminué de 6,4 %. Cette diminution est essentiellement imputable au désengagement des supermarchés au Brésil.

Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents passe de 1,9 % du chiffre d'affaires en 2004 à 2,6 % du chiffre d'affaires en 2005 et s'établit à 133 millions d'euros.

Les investissements opérationnels s'élèvent à 248 millions d'euros. Ils représentent 4,9 % du chiffre d'affaires.

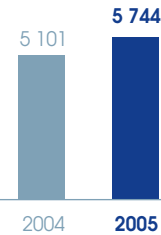
## ASIE

Le parc de magasins intégrés dans la zone Asie au 31 décembre 2005 s'établit comme suit :

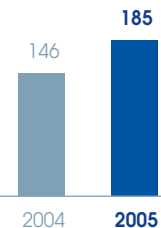
	<b>2005</b>
Hypermarchés	191
Supermarchés	8
Maxidiscomptes	225
Autres magasins	-
<b>TOTAL</b>	<b>424</b>

Le parc s'est accru en 2005 de 21 hypermarchés, 2 supermarchés et 61 maxidiscomptes.

**Chiffre d'affaires**  
(en millions d'euros)



**Résultat opérationnel avant éléments non récurrents**  
(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires en Asie progresse de 12,6 %. À taux de change constants, la progression du chiffre d'affaires est de 9,1 %. Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents passe de 2,9 % du chiffre d'affaires en 2004 à 3,2 % du chiffre d'affaires en 2005 et s'établit à 185 millions d'euros.

Les investissements opérationnels en Asie s'élèvent à 381 millions d'euros. Ils représentent 6,6 % du chiffre d'affaires.

## ÉVOLUTIONS RÉCENTES

### Hyparło

Au cours du premier trimestre 2005, Carrefour s'est renforcé dans le capital d'Hyparło, moyennant l'apport des titres de Bearbull (Roumanie) ainsi que le paiement d'une souite complémentaire.

À l'issue de l'opération, en 2005, Carrefour détenait au total 49 % des titres d'Hyparło, contre 20 % à fin 2004.

Carrefour n'ayant pas, au 31 décembre 2005, le contrôle exclusif d'Hofidis II, la participation du Groupe est consolidée par mise en équivalence.

Le 13 septembre 2005, la Cour d'Appel de Paris a déclaré qu'une "prise de contrôle conjointe" de Hofidis II était intervenue le 14 janvier 2005 et qu'en conséquence un projet d'offre publique sur les actions Hyparło devait être déposé par Carrefour et la famille Arlaud avant le 21 décembre 2005.

Le Groupe et la famille Arlaud ont conclu, le 20 décembre 2005, un avenant à leur protocole d'accord du 24 décembre 2004 au terme duquel, la famille Arlaud cède à l'issue de l'OPA la totalité de sa participation dans la société Hofidis II à Carrefour sur la base d'un prix par transparence de 39,22 euros par action Hyparło. La réalisation de cette cession est soumise à l'autorisation préalable des autorités communautaires du contrôle des concentrations.

Cette modification du protocole d'accord du 24 décembre 2004 met fin à l'action de concert entre les membres du Groupe familial Arlaud et le Groupe. Les membres de la famille Arlaud ayant décidé d'anticiper leur sortie d'Hofidis II, le Groupe a présenté seul une OPA aux actionnaires de la société Hyparło au prix de 39,22 euros par titre. M. Gilles Pardi a présenté sa démission de ses fonctions de Président de Hofidis II, avec effet au 14 mars 2006. Cette démission aura pour effet, en application des statuts d'Hofidis II, de conférer des droits de vote double au Groupe. En conséquence, à la date de règlement-livraison de l'offre publique, Carrefour détiendra la majorité absolue en droits de vote au sein d'Hofidis II lui conférant ainsi le contrôle majoritaire d'Hyparło, indépendamment de la réalisation de la cession conclue avec les membres de la famille Arlaud.

Les activités d'Hyparło seront donc consolidées par intégration globale à compter de mi-mars 2006.

### Cession de la République tchèque et de la Slovaquie

Le 30 septembre 2005, Carrefour a annoncé son intention d'acquérir Tesco Taïwan et de céder ses activités à Tesco en République tchèque et en Slovaquie. Par cet accord, Carrefour souhaite vendre à Tesco ses 11 hypermarchés en République tchèque et ses 4 hypermarchés en Slovaquie.

La réalisation de cette transaction est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence. Le 21 janvier 2006, l'Union européenne a approuvé la transaction en République tchèque mais a en revanche renvoyé la décision relative à la Slovaquie aux autorités slovaques. La réponse de ces dernières n'est pas attendue avant fin avril.

## OBJECTIFS

Dorénavant, l'objectif fondamental du Groupe est d'enregistrer une croissance rentable. Pour cela le Groupe se fixe les priorités suivantes :

- accélérer la croissance organique : en 2006, le Groupe va créer plus de mètres carrés qu'il n'en a jamais créé. Carrefour va ouvrir 100 nouveaux hypermarchés, plus de deux fois la moyenne des ouvertures sur la période 2000-2004. Au total, le Groupe ouvrira 1 000 magasins supplémentaires, soit 1,5 million de nouveaux mètres carrés. Carrefour renforcera ainsi sa présence sur les marchés où il est fortement implanté et y poursuivra une stratégie de saturation de parts de marché ;
- rendre le modèle commercial encore plus performant en améliorant ses assortiments, en renforçant ses équipes sur les surfaces de vente, en consolidant ses marques et en développant ses programmes de fidélisation clients. Quel que soit l'environnement, la compétitivité prix de Carrefour restera une priorité fondamentale ;
- Carrefour envisage de consacrer 4 à 5 % de son chiffre d'affaires en investissements de croissance, soit environ 10 milliards d'euros sur la période 2006-2008, avec des critères d'investissements stricts.

En 2006, le résultat opérationnel avant éléments non récurrents sera en progression grâce à une croissance du chiffre d'affaires supérieure à celle de 2005.

Une nouvelle accélération de la croissance en 2007 se traduira par une progression du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel avant éléments non récurrents de l'ordre de 10 % en 2008.

## GESTION DES RISQUES

### RISQUES FINANCIERS

#### Risque de change

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Elle concerne essentiellement l'importation. Le risque sur les opérations d'importation fermes est couvert par des achats à terme de devises. Enfin, les investissements prévus dans des pays étrangers sont parfois couverts par des options. Les financements locaux sont généralement effectués dans la devise locale. La maturité des opérations de change est inférieure à 1 an. La valeur des positions en cours à la clôture est présentée dans la note 27 aux états financiers.

#### Risque de taux

La gestion du risque de taux est assurée centralement par notre Centre de Coordination à Bruxelles. Ce dernier est soumis à une obligation de reporting de ses opérations et établit une mesure de performance mensuelle permettant d'identifier :

- le résultat sur les actions menées ;
- l'adéquation des actions entreprises avec la politique des risques du Groupe.

Le contrôle du respect des limites internes de risques et le suivi de la politique du groupe Carrefour par le Centre de Coordination sont de la responsabilité du comité des Risques. Ce dernier, présidé par le Directeur financier du Groupe se réunit au minimum tous les deux mois.

Les procédures de gestion du Centre de Coordination font l'objet d'une validation par le Comité d'Audit.

Pour mener à bien sa mission, le Centre de Coordination dispose de différents reportings (hebdomadaire, mensuel et annuel).

L'exposition nette du Groupe au risque de variation de taux d'intérêt est réduite par l'utilisation d'instruments financiers constitués de swaps et d'options de taux d'intérêt.

La nature des couvertures au 31 décembre 2005 et le montant des capitaux couverts sont présentés dans la note 27 aux états financiers.

Nous avons procédé à un calcul de sensibilité à l'évolution des taux conformément à la recommandation COB de janvier 2003. Le résultat du calcul (effectué sur la dette à moins d'un an conformément au paragraphe 6.4.2. de la recommandation) est le suivant :

- en cas de baisse des taux de 1 %, le résultat financier s'améliorerait de 12 millions d'euros, soit 2,6 % du résultat financier ;
- en cas de hausse des taux de 1 %, le résultat financier se dégraderait de moins de 10 millions d'euros, soit 2,2 % du résultat financier.

#### Risque de liquidités

Suite à la renégociation des crédits syndiqués en 2004, le Groupe n'est plus soumis à aucun covenant financier.

La répartition par échéance et par devise des dettes est présentée en note 26 et les engagements reçus des organismes financiers en note 30.

#### Risque sur actions

Au 31 décembre 2005, le Groupe ne détient plus qu'une seule action d'autocontrôle et n'est donc pas exposé au risque sur actions.

Par ailleurs, les valeurs mobilières et les placements financiers sont essentiellement constitués de placements monétaires sur lesquels l'exposition du Groupe est faible.

### RISQUES JURIDIQUES

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités, dont des contentieux avec les administrations fiscales et sociales. Les charges susceptibles d'être estimées avec une fiabilité suffisante et jugées probables par les sociétés et leurs experts, ont fait l'objet de provisions pour risques et charges.

Le montant des provisions relatives aux services après-vente, à des coûts et risques fiscaux, sociaux et légaux liés à l'activité du Groupe s'élève à 1 591 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, n'est susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

## ASSURANCES

Carrefour mène une politique d'assurance qui vise tout d'abord à protéger ses clients, son personnel et ses biens.

Par conséquent, le Groupe a négocié des programmes mondiaux transversaux (notamment dommages, responsabilité civile, environnement, construction) qui assurent une uniformité de couverture dans l'ensemble de ses filiales, quels que soient leurs formats et leurs lieux d'implantation, à quelques exceptions près (le Brésil par exemple, qui n'autorise pas ce type de montage).

De plus, le Groupe veille à ce que les nouvelles acquisitions réalisées en cours d'année rejoignent rapidement ses protections transversales, ou le cas échéant bénéficient de ses protections en DIC/DIL.

La politique d'assurance de Carrefour passe par l'identification et l'évaluation des risques existants et émergents, en étroite collaboration avec les opérationnels et la Direction de la Qualité, ainsi que par la mise en place de mesures de prévention au travers d'une politique centralisée, mais aussi locale, grâce à des relais dans chaque pays.

Le Groupe couvre l'ensemble de ses risques transférés au marché de l'assurance auprès d'assureurs internationaux de premier rang.

Les méthodes de suivi et de gestion font l'objet d'un contrôle et d'une attention régulière de la part d'acteurs indépendants : courtiers, assureurs, gestionnaire de la captive de réassurance, Direction des Risques de Carrefour.

Cette méthodologie est donnée à titre indicatif afin d'illustrer les champs d'action de l'année 2005, elle ne saurait être considérée comme représentative d'une situation permanente. En effet, la politique d'assurance du Groupe dépend aussi des conditions du marché, de ses opportunités et de l'appréciation des risques que peut en faire la Direction Générale.

Par ailleurs, afin d'optimiser ses coûts d'assurance et d'avoir une bonne maîtrise de ses risques, Carrefour mène une politique de conservation de ses sinistres de fréquence, via sa captive de réassurance, et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, via sa propre société d'assurance implantée en Irlande, Carrefour Insurance Limited, agréée par les autorités Irlandaises. Ses résultats sont consolidés dans les comptes du Groupe.

Cette société d'assurance directe couvre principalement les risques de dommage aux biens et pertes d'exploitation des filiales de la zone Europe, les filiales situées hors de la zone Europe faisant l'objet d'une réassurance par le Groupe. Un *stop-loss* par sinistre et par année d'assurance a été mis en place afin de protéger les intérêts de la captive et de limiter ses engagements. Au-delà d'une certaine limite, les risques sont transférés au marché de l'assurance.

Cette même stratégie de souscription s'applique pour les risques de responsabilité civile, qui font l'objet d'une réassurance par la captive du Groupe. Les montants d'engagement de la captive sont limités par sinistre et par année d'assurance. Ils sont ensuite transférés au marché traditionnel de l'assurance.

### Dommege aux biens et pertes d'exploitation

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs de l'entreprise qui sont inscrits à son bilan.

La police en vigueur est une police sous forme "tous sauf" délivrée sur la base des garanties existantes sur le marché de l'assurance. Elle couvre les risques d'incendie, de vol, d'événements naturels, de pertes d'exploitation...

Les franchises sont adaptées aux formats des magasins et aux pays. Carrefour pratique pour certains formats une politique de Self Insured Retention.

Le programme mis en place par le Groupe offre une limite de garantie de 200 millions d'euros par sinistre en dommages directs et pertes d'exploitations confondus. Ce programme comporte des sous-limitations notamment dans le domaine des événements naturels. Au cours de l'année, certaines sous-limitations ont été revues à la hausse.

Les exclusions en vigueur dans ce contrat sont conformes aux pratiques du marché. Le contrat se renouvelle au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

## Responsabilité civile

Il s'agit de couvrir les risques encourus pour les préjudices corporels, matériels et immatériels (dans ce dernier cas sous-limités et selon la législation en vigueur) subis par des tiers dont le Groupe pourrait être à l'origine, tant en cours d'exploitation qu'après livraison. Carrefour est un Groupe dont la plupart des sites sont classés ERP (établissement recevant du public) ; de ce fait son exposition aux risques induits par cet accueil doit tout particulièrement être prise en compte et implique une grande vigilance.

Les franchises varient selon les pays. Les exclusions en vigueur dans ce contrat sont conformes aux pratiques du marché, elles concernent en particulier certaines substances reconnues comme toxiques, cancérigènes...

Carrefour est couvert pour les risques d'atteinte à l'environnement dans le cadre de son programme mondial d'assurance de responsabilité civile.

Ces risques font l'objet d'une approche assurance particulière en raison des conditions imposées par les réassureurs ; lesquels n'offrent pas réellement de possibilité de garantie pour les risques de pollution accidentelle. Néanmoins Carrefour a souscrit une protection pour les risques qui trouveraient leur origine dans une pollution soudaine et accidentelle mais aussi graduelle.

Le montant maximum de couverture est de 15 millions d'euros dans le cadre de la pollution dite graduelle.

## Les risques spéciaux

Nous entendons ici notamment, les couvertures relatives aux mandataires sociaux. Ces risques font l'objet de couvertures adaptées à l'exposition du Groupe. Compte tenu du caractère sensible de ces informations, les montants de couverture de ces différents contrats demeurent confidentiels.

## Les couvertures d'assurance de construction

Elles ont pour objet de couvrir les intervenants à l'acte de construire, mais aussi les conséquences de leurs actes qui pourraient en découler.

Les montants de garantie mis en place sont conformes aux pratiques du marché et aux limites disponibles sur le marché de l'assurance pour ce type de risque.

## Avantages sociaux

Conformément à la législation en vigueur, aux conventions collectives et aux accords d'entreprise, des programmes couvrant les risques liés aux accidents du travail, frais médicaux, prévoyance et retraite ont été mis en place dans chaque pays.

## RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Le groupe Carrefour a fait de sa responsabilité environnementale, un engagement fort de sa politique.

Compte tenu de notre activité qui ne comprend pas de risque environnemental majeur direct, nous avons identifié les principaux impacts environnementaux sur lesquels le Groupe a mis en place des actions :

- prévention des risques liés aux des stations-services (pollution des sols, hydrocarbures) ;
- maîtrise des consommations de fluides réfrigérants ;
- pollution automobile (parking) ;
- logistique : réduction des émissions atmosphériques et recherche de transports alternatifs moins polluants ;
- maîtrise des nuisances pour les riverains (bruit, intégration paysagère) ;
- gestion des ressources naturelles (ressources halieutiques, bois...) ;
- réduction de l'impact environnemental des emballages (prise en compte de l'environnement dès la conception de l'emballage, réduction des emballages) ;
- valorisation des déchets/recyclage ;
- gestion de l'eau, énergie.

Les coûts engagés pour prévenir les conséquences de notre activité sur l'environnement correspondent pour partie aux frais de fonctionnement de la Direction Qualité et Développement Durable et de ses relais dans les pays. Cependant, la part la plus importante est la partie opérationnelle correspondant aux montants alloués aux projets spécifiques.

En effet, la politique environnementale et la gestion des risques sont inhérents et gérés par chaque métier et ne sont pas uniquement opérés par la Direction Qualité et Développement Durable.

# COMPTES CONSOLIDÉS

## PRÉAMBULE

Sont présentés au titre des périodes antérieures :

- 1) le compte de résultat au 31 décembre 2004 IFRS publié retraité de l'amortissement des constructions sur 40 ans à des fins de comparaison (cf. note 1 et tableau de passage note 33) ;
- 2) le compte de résultat publié dans le document d'actualisation du document de référence en date du 24 août 2005 ;
- 3) conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", le compte de résultat 2004 a été retraité des activités abandonnées en 2005.

## COMPTE DE RÉSULTAT EN EUROS

Convention de signe (- charges + produits)

	Notes	31/12/2005	% Prog.	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans <sup>(1)</sup>	31/12/2004 publié <sup>(2)</sup>	31/12/2004 IFRS <sup>(3)</sup>
(en millions d'euros)						
Chiffre d'affaires hors taxes	4	74 496,8	2,5 %	72 668,0	72 668,0	70 284,2
Autres revenus	5	1 011,3	(2,6 %)	1 038,6	1 038,6	996,5
<b>Revenus Totaux</b>		<b>75 508,1</b>	<b>2,4 %</b>	<b>73 706,6</b>	<b>73 706,6</b>	<b>71 280,7</b>
Prix de revient des ventes		(58 626,5)	2,8 %	(57 052,8)	(57 052,8)	(55 192,7)
<b>Marge des activités courantes</b>	6	<b>16 881,6</b>	<b>1,4 %</b>	<b>16 653,8</b>	<b>16 653,8</b>	<b>16 088,0</b>
Frais généraux	7	(12 232,7)	2,9 %	(11 888,2)	(11 888,2)	(11 343,4)
Amortissements et provisions	8	(1 474,2)	(1,4 %)	(1 494,7)	(1 652,3)	(1 552,9)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉLÉMENTS NON COURANTS</b>	3	<b>3 174,7</b>	<b>(2,9 %)</b>	<b>3 270,9</b>	<b>3 113,3</b>	<b>3 191,6</b>
Produits non courants		264,6	15,3 %	229,5	229,5	220,7
Charges non courantes	9	(285,0)	(6,7 %)	(305,5)	(305,5)	(305,6)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	3	<b>3 154,2</b>	<b>(1,3 %)</b>	<b>3 194,9</b>	<b>3 037,3</b>	<b>3 106,8</b>
Résultat financier	10	(454,6)	(6,2 %)	(484,5)	(484,5)	(478,2)
<i>Coût de l'endettement net</i>		(395,9)	(1,5 %)	(401,9)	(401,9)	(395,6)
<i>Autres charges et produits financiers</i>		(58,7)	(28,9 %)	(82,6)	(82,6)	(82,6)
<b>Résultat avant Impôts</b>		<b>2 699,6</b>	<b>(0,4 %)</b>	<b>2 710,4</b>	<b>2 552,8</b>	<b>2 628,5</b>
Impôts sur les résultats	11	(793,9)	(1,5 %)	(805,9)	(762,7)	(780,6)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>		<b>1 905,7</b>	<b>0,1 %</b>	<b>1 904,6</b>	<b>1 790,2</b>	<b>1 848,0</b>
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence		50,6	24,4 %	40,7	40,7	40,7
Résultat net des activités poursuivies		1 956,3	0,6 %	1 945,3	1 830,9	1 888,7
Résultat net des activités abandonnées	12	(374,2)	ns	(85,5)	(85,5)	(143,3)
<b>Résultat net total</b>		<b>1 582,1</b>	<b>(14,9 %)</b>	<b>1 859,8</b>	<b>1 745,4</b>	<b>1 745,4</b>
<b>dont résultat net - part du Groupe</b>		<b>1 436,0</b>	<b>(15,6 %)</b>	<b>1 701,5</b>	<b>1 591,1</b>	<b>1 591,1</b>
<b>DONT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES - PART DU GROUPE</b>		<b>1 807,5</b>	<b>1,2 %</b>	<b>1 786,3</b>	<b>1 676,0</b>	<b>1 733,8</b>
<b>dont résultat des activités abandonnées - part du Groupe</b>		<b>(371,5)</b>	<b>ns</b>	<b>(84,8)</b>	<b>(84,8)</b>	<b>(142,6)</b>
dont résultat net - part des minoritaires		146,1	(7,6 %)	158,2	154,2	154,2

	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 publié	31/12/2004 IFRS
Résultat net des activités poursuivies par action (avant dilution)	2,58	2,56	2,40	2,49
Résultat net des activités poursuivies par action (après dilution)	2,58	2,56	2,40	2,49

## BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b> (en millions d'euros)	Notes	<b>31/12/2005 <sup>(*)</sup></b>	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 publié
Goodwill	14	10 235	9 329	9 329
Autres immobilisations incorporelles	14	862	730	730
Immobilisations corporelles	15	13 401	12 775	12 617
Actifs financiers	16	1 175	1 141	1 141
Titres mis en équivalence	16	467	247	247
Impôts différés actifs	17	1 029	1 066	1 066
Immeubles de placement	18	463	481	481
Encours clients des sociétés financières		1 398	1 594	1 594
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>29 030</b>	<b>27 363</b>	<b>27 205</b>
Stocks	19	6 110	5 621	5 621
Créances commerciales	20	3 451	3 147	3 147
Encours clients des sociétés financières - part à moins d'un an		2 357	1 627	1 627
Actifs d'impôts exigibles		598	423	423
Autres actifs	21	813	900	900
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	3 733	3 203	3 203
Actifs détenus en vue de la vente <sup>(1)</sup>		158		
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>17 220</b>	<b>14 921</b>	<b>14 921</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>46 250</b>	<b>42 284</b>	<b>42 126</b>

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)	Notes	<b>31/12/2005 <sup>(*)</sup></b>	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 publié
Capitaux propres - part du Groupe	23	8 385	7 057	6 947
Capitaux propres hors Groupe		1 001	933	929
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>9 386</b>	<b>7 990</b>	<b>7 876</b>
Emprunts	26	7 628	7 340	7 340
Provisions	24	2 325	1 954	1 954
Impôts différés passifs		226	397	353
Refinancement encours clients		264	255	255
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>19 830</b>	<b>17 936</b>	<b>17 778</b>
Emprunts - part à moins d'un an	26	2 895	2 632	2 632
Fournisseurs		16 025	14 721	14 721
Refinancement encours clients - part à moins d'un an		3 199	2 654	2 654
Passifs d'impôts exigibles		1 241	1 388	1 388
Autres passifs	25	3 022	2 952	2 952
Passifs détenus en vue de la vente <sup>(1)</sup>		38		
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>26 420</b>	<b>24 347</b>	<b>24 347</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>46 250</b>	<b>42 284</b>	<b>42 126</b>

(1) Les actifs et passifs détenus en vue de la vente correspondent aux actifs et passifs de l'activité cash & carry de l'Espagne (cf. note 2), de la République tchèque et de la Slovaquie.

(\*) Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Seuls les états financiers au 31 décembre 2005 sont impactés par l'application de ces normes.

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31/12/2005 IFRS	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 publié*
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS <sup>(1)</sup></b>	<b>2 700</b>	<b>2 711</b>	<b>2 553</b>
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Impôts	(757)	(830)	(830)
Dotations aux amortissements	1 564	1 781	1 939
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	(160)	(56)	(56)
Variation des provisions	300	(127)	(127)
Dividendes des sociétés mises en équivalence	6	(47)	(47)
Impact des activités abandonnées	(71)	0	0
<b>Autofinancement</b>	<b>3 582</b>	<b>3 432</b>	<b>3 432</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	175	875	875
Impact des activités abandonnées	19	0	0
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)</b>	<b>3 775</b>	<b>4 307</b>	<b>4 307</b>
Variation des encours sur crédit à la consommation	(27)	(5)	(5)
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation totale</b>	<b>3 748</b>	<b>4 302</b>	<b>4 302</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 026)	(2 570)	(2 570)
Acquisitions d'actifs financiers	(51)	(123)	(123)
Acquisitions de filiales	(775)	(315)	(315)
Cessions de filiales	565	19	19
Cessions d'immobilisations	707	546	546
Cessions de titres de participation	26	375	375
<b>Sous-total investissements nets de désinvestissements</b>	<b>(2 554)</b>	<b>(2 068)</b>	<b>(2 068)</b>
Autres emplois	(126)	(80)	(80)
Impact des activités abandonnées	63	0	0
<b>Variation de la trésorerie issue des investissements</b>	<b>(2 617)</b>	<b>(2 148)</b>	<b>(2 148)</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation de capital en numéraire	88	(368)	(368)
Dividendes versés par Carrefour (société mère)	(656)	(525)	(525)
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(102)	(152)	(152)
Variation de l'endettement	128	(1 596)	(1 596)
<b>Variation de la trésorerie issue du financement</b>	<b>(542)</b>	<b>(2 641)</b>	<b>(2 641)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie avant effet de change</b>	<b>590</b>	<b>(487)</b>	<b>(487)</b>
Incidence des variations de change	(59)	(27)	(27)
<b>Variation nette de la trésorerie après effet change</b>	<b>531</b>	<b>(514)</b>	<b>(514)</b>
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>3 202</b>	<b>3 717</b>	<b>3 717</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>3 733</b>	<b>3 202</b>	<b>3 202</b>

(1) Dont intérêts financiers pour 573 millions d'euros.

(\*) Retraitées des activités abandonnées en 2005, les variations de trésorerie des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement restent inchangées pour 2004. Les flux de trésorerie associés sont non significatifs.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AVANT RÉPARTITION DES RÉSULTATS

	Capital	Réserves liées à la variation d'actions propres	Écart de conversion part du Groupe	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers	Autres réserves et résultats	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts hors Groupe	Total capitaux propres
(en millions d'euros)								
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2004 AVANT RÉPARTITION</b>	<b>1 790</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 408</b>	<b>6 198</b>	<b>1 036</b>	<b>7 234</b>
Résultat 2004					1 591	1 591	154	1 745
Dividendes au titre de l'exercice 2003					(525)	(525)	(103)	(628)
Variation de capital et primes <sup>(1)</sup>	(28)				(353)	(381)	8	(373)
Variation de l'écart de conversion			66		66	66	1	67
Effets des variations de périmètre et autres mouvements <sup>(2)</sup>					(3)	(3)	(167)	(170)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2004 AVANT RÉPARTITION</b>	<b>1 762</b>	<b>0</b>	<b>66</b>	<b>0</b>	<b>5 185</b>	<b>6 947</b>	<b>929</b>	<b>7 876</b>
Impact IAS 32/39		(257)		(48)		(305)	(79)	(384)
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2005 après impact IAS 32/39</b>	<b>1 762</b>	<b>(257)</b>	<b>66</b>	<b>(48)</b>	<b>5 185</b>	<b>6 642</b>	<b>850</b>	<b>7 492</b>
Variation de l'écart de conversion			697			697	60	757
Variation de la juste valeur des instruments financiers		221		41		262	(3)	259
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>221</b>	<b>697</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>959</b>	<b>57</b>	<b>1 016</b>
Résultat 2005					1 436	1 436	146	1 582
<b>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</b>		<b>221</b>	<b>697</b>	<b>41</b>	<b>1 436</b>	<b>2 395</b>	<b>203</b>	<b>2 598</b>
Dividendes au titre de l'exercice 2004					(656)	(656)	(101)	(758)
Variation de capital et primes					31	31	75	106
Effet des variations de périmètre et autres mouvements					(27)	(27)	(26)	(52)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2005 AVANT RÉPARTITION</b>	<b>1 762</b>	<b>(36)</b>	<b>763</b>	<b>(7)</b>	<b>5 968</b>	<b>8 385</b>	<b>1 001</b>	<b>9 386</b>

(1) La variation de capital et primes en 2004 provient de l'annulation des titres d'autocontrôle. L'écart entre le capital social dans les comptes sociaux et dans les comptes consolidés s'explique par 216 000 titres classés en titres en vue d'annulation dans les comptes sociaux et annulés dans les comptes consolidés.

(2) La diminution des réserves consolidées en 2004 provient notamment du rachat de la part de certains minoritaires, principalement en Espagne, au Brésil et en France.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Note 1

### PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Carrefour au titre de l'exercice 2005 sont établis pour la première fois conformément aux normes comptables internationales IFRS applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs traités conformément aux normes IFRS. Les catégories d'actifs et passifs concernés sont décrites, le cas échéant, dans les notes correspondantes ci-après. Les actifs et groupes d'actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite ou des impôts différés. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers.

Les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1 "Première adoption des normes internationales d'information financière" ont été appliquées. L'option de présenter le compte de résultat par nature a été retenue. Les autres options retenues le cas échéant sont indiquées dans les chapitres suivants. Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La norme IFRS 5 relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées a été appliquée par anticipation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En vue de la publication de ses états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Carrefour a publié des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré du passage aux IFRS sur les comptes 2004 dans le document d'actualisation du document de référence en date du 24 août 2005.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'audit, le Directoire et le Conseil de Surveillance et de diligences d'audit par les Commissaires aux Comptes qui ont émis une opinion sans réserve sur leur établissement dans leur rapport d'audit spécifique.

De plus, les impacts chiffrés du passage aux normes IFRS sur les comptes de décembre 2004 sont présentés dans la note 33 et les impacts de la première application des normes IAS 32 et 39 dans la note 2.

### Changement d'estimation

Le Groupe a pris la décision de procéder, en 2005, à un changement d'estimation sur la durée d'amortissement de ses constructions, la portant de 20 à 40 ans.

Le changement d'estimation, qui se traduit par un changement de durée d'amortissement de manière prospective au 1<sup>er</sup> janvier 2005 est justifié par le fait que les valeurs d'apport des magasins, déterminées par des experts, dans le cadre du projet de création de la société foncière européenne, Carrefour Property, ont démontré, en 2005, que les constructions ont encore une valeur de marché significative après 20 ans. Suite à la création de Carrefour Property, le Groupe a engagé une réflexion d'ensemble sur la durée de vie économique de ses immobilisations. L'AFREXIM (association d'experts immobiliers) a ainsi entrepris une étude sectorielle sur la durée de vie économique d'une construction. Le rapport d'expert immobilier conclut en 2005, que, dans le Groupe, la durée économique d'une construction est de 40 ans.

Un compte de résultat et un bilan retraités de ce changement d'estimation sont communiqués à des fins de comparaison au titre de 2004. Cette information a été préparée sur la base des comptes IFRS établis au 31 décembre 2004 "publiés".

## Périmètre - Méthode de consolidation

Sont consolidées par intégration globale les sociétés dans lesquelles Carrefour exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération. Par ailleurs, sont consolidées par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Lorsque Carrefour n'a pas une influence notable sur les décisions opérationnelles ou financières de sociétés dont le Groupe détient les titres, ceux-ci sont conservés en actifs financiers. Ces titres font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation. La méthode de dépréciation est exposée dans le paragraphe "Actifs financiers".

## Information sectorielle

Le groupe Carrefour est organisé par zone géographique (France, Europe hors France, Asie et Amériques), puis autour des formats suivants : hypermarchés, supermarchés, magasins de maximidiscount et autres activités (proximité, cash & carry, sociétés financières...).

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

## Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 selon la norme IFRS 3.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. La différence entre le coût d'acquisition, qui inclut les frais directement attribuables à l'acquisition, et la juste valeur des actifs acquis, nets des passifs et passifs éventuels assumés dans le cadre du regroupement, est comptabilisée en goodwill. Le goodwill négatif résultant de l'acquisition est immédiatement comptabilisé en résultat.

En ce qui concerne les sociétés acquises en cours d'exercice et les augmentations de participation, les résultats de la seule période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé. Pour les sociétés cédées en cours d'exercice et les dilutions, seuls les résultats de la période antérieure à la date de la cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

## Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Pour les sociétés implantées dans les pays à forte inflation, en l'occurrence jusqu'à cette année en Turquie :

- les immobilisations, les titres de participation, les capitaux propres et les autres postes non monétaires sont réévalués en fonction de la diminution du pouvoir d'achat général de la monnaie locale au cours de l'exercice ;
- l'ensemble des postes du bilan, à l'exception des capitaux propres revenant au Groupe, est ensuite converti en euros sur la base du cours en vigueur en fin d'exercice ;
- en ce qui concerne les capitaux propres revenant au Groupe, le solde d'ouverture est repris pour la valeur en euros de la fin de l'exercice précédent ; les autres mouvements sont convertis aux taux réels des transactions. L'écart en euros ainsi créé entre l'actif et le passif du bilan est enregistré dans un compte "Écart de conversion" inclus dans les "Capitaux propres - Part du Groupe" ;
- le compte de résultat en monnaie locale est ajusté des effets de l'inflation entre la date des transactions et la fin de l'exercice. L'ensemble des postes est ensuite converti sur la base des taux en vigueur en fin d'exercice.

Pour les autres sociétés :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'année lorsque celui-ci n'est pas matériellement différent du cours en vigueur à la date des transactions.

## Écart de conversion sur entités étrangères

Le Groupe a choisi, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, de reclasser en "réserves consolidées" les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette option n'a pas d'incidence sur le total des capitaux propres du Groupe, il s'agit d'un reclassement au sein des capitaux propres du poste "Écarts de conversion" vers le poste "Autres réserves" pour un montant de 3 236 millions d'euros.

## Immobilisations

### 1 - Tests de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si la valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

### 2 - Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, les goodwill ne sont plus amortis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. En contrepartie les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuel, qui est réalisé au cours du second semestre.

IAS 36, "Dépréciation d'actifs", prescrit que ce test de dépréciation soit réalisé, soit au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, soit au niveau de regroupement au sein d'un secteur d'activité ou du secteur géographique auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

Le niveau d'analyse auquel Carrefour apprécie la valeur actuelle des goodwill correspond en général aux pays ou aux activités par pays.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de quatre ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'actualisation des données

de la quatrième année au taux de croissance perpétuel à l'infini et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique par pays.

Le taux d'actualisation spécifique par pays prend en compte le risque spécifique au pays qui est déterminé par une grille de notation comprenant les cinq indicateurs pondérés suivants :

- risque monétaire ;
- situation politique et réglementaire ;
- concurrence ;
- courbe d'expérience de Carrefour dans le pays ;
- potentiel de croissance du marché.

Ces taux d'actualisation font l'objet d'une validation par le Directoire du Groupe et s'élèvent entre 5,7 % et 11,6 % sur l'exercice 2005 en fonction des pays.

La valeur de marché est appréciée au regard de transactions récentes ou de pratiques professionnelles.

### 3 - Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels qui sont amortis sur des durées allant d'un an à cinq ans.

### 4 - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les terrains, les constructions et les équipements sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient moins les amortissements et les pertes de valeur.

Le coût des emprunts n'est pas incorporé dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque ces actifs sont prêts à être utilisés.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction des durées de vie moyennes suivantes :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| • Constructions :                        |                   |
| bâtiments                                | 40 ans            |
| sols                                     | 10 ans            |
| parkings                                 | 6 ans 2/3         |
| • Matériel, agencements et installations | 6 ans 2/3 à 8 ans |
| • Autres immobilisations                 | 4 ans à 10 ans    |

Les acquisitions d'immobilisations réalisées au moyen d'un contrat de location financement, c'est-à-dire un contrat qui a pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur, sont comptabilisées de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés pour la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont amortis selon les mêmes durées que les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire ou sur la durée du contrat si elle est inférieure à la durée d'utilité du bien ;
- la dette correspondante est inscrite au passif du bilan ;
- les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

Conformément à la norme IAS 36, les immobilisations corporelles qui présentent des signes tangibles de perte de valeur (soit un résultat opérationnel négatif avant éléments non courants) font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. Le niveau d'analyse auquel Carrefour apprécie la valeur actuelle des immobilisations corporelles correspond à chaque hypermarché et aux regroupements géographiques des supermarchés et des magasins de maxidiscounte.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs sur une période de 10 ans plus une valeur résiduelle, et la valeur de marché est appréciée au regard de transactions récentes ou de pratiques professionnelles.

## Actifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

### 1 - Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le Groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent notamment les parts d'OPCVM de trésorerie.

### 2 - Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers et en créances commerciales.

### 3 - Les actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers.

### 4 - Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat. Les dépréciations constatées sur les titres à revenus variables ne peuvent pas être reprises lors d'un arrêté ultérieur.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est évalué au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable. Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Ils sont présentés en actifs financiers.

### Immeubles de placement

Au regard de la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des éléments d'actif corporel (constructions ou terrains) détenus pour la location ou la valorisation du capital. Au regard des critères attachés à cette norme, ces actifs qui ne sont pas utilisés pour l'exploitation correspondent au sein du Groupe aux galeries marchandes. Le Groupe considère que les galeries marchandes (ensemble de commerces et de services implanté derrière les lignes de caisses des magasins), en pleine propriété ou en co-propriété, sont des immeubles de placement.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur valeur historique et amortis sur la même période que les immobilisations corporelles de même nature.

Une évaluation de la juste valeur des immeubles de placement a également été réalisée. Cette évaluation a été obtenue en appliquant aux loyers bruts annualisés générés par chaque immeuble de placement, un multiple, fonction de la rentabilité calculée sur chacune des galeries marchandes, et un taux de capitalisation fonction du pays.

### Stocks

Conformément à la norme IAS 2 "Stocks", les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et leur valeur nette de réalisation. Les stocks de marchandises sont valorisés au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks et qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode du FIFO. Le coût de revient inclut l'ensemble des coûts constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des pertes et gains de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat et des prestations fournisseurs.

### Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances à recevoir des fournisseurs, des franchisés et les loyers à recevoir des galeries marchandes.

### Encours clients-refinancement des sociétés financières

Les encours clients des sociétés financières sont essentiellement constitués des crédits à la consommation alloués aux clients des sociétés appartenant au périmètre de consolidation du Groupe. Ces prêts ainsi que les encours de refinancement qui leur sont adossés sont considérés comme des actifs et passifs détenus jusqu'à échéance et sont classés en fonction de leur échéance en actifs et passifs courants et non courants.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

### Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

### Avantages au personnel

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté...) et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière).

### a - Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité sociale, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

### b - Régimes à prestations définies et avantages à long terme

Le groupe Carrefour provisionne les différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe et non entièrement pré-financés.

Cet engagement est calculé annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

Le Groupe a pris la décision d'appliquer la méthode du "corridor", à savoir l'absence de reconnaissance en résultat de l'effet des variations des hypothèses actuarielles tant que ces dernières restent comprises dans une fourchette de 10 %. Ainsi les écarts actuariels excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sont étalés en résultat sur la durée de vie active moyenne des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe a choisi de comptabiliser la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite non encore reconnus dans les comptes français au 31 décembre 2003 directement par contrepartie des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### c - Paiements fondés sur des actions

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe a décidé de limiter l'application d'IFRS 2 aux plans de stocks-options réglés en actions attribués postérieurement au 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette application n'a pas d'impact sur le total des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Trois plans octroyés entre 2003 et 2005 entrent dans le périmètre de la norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions". Il s'agit d'options de souscription ou d'achat réservées au personnel sans condition particulière d'acquisition excepté une présence effective au terme de la période d'acquisition des droits.

Les avantages accordés qui sont rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charge, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période correspond à la juste valeur des biens et des services reçus évaluée selon la formule de Black & Schole à la date d'octroi et étalée sur la période d'acquisition des droits.

Les plans d'attribution d'actions gratuites accordés par le Groupe donnent lieu également à la constatation d'une charge étalée sur la période d'acquisition des droits. Les plans octroyés en 2004 et 2005 sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs hors marché. L'atteinte de ces objectifs étant jugée peu probable, aucune charge n'a été constatée au titre de l'attribution d'actions gratuites.

Le détail des plans d'attribution est donné dans le rapport de gestion.

## Impôts sur les résultats

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt en vigueur à l'ouverture de l'exercice suivant, selon la méthode du report variable.

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou à régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

## Dettes financières et instruments financiers

La dette financière comprend :

- les emprunts obligataires ;
- les intérêts courus non échus ;
- les encours liés aux contrats de locations financés ;
- les emprunts et concours bancaires ;
- les prêts subordonnés à durée indéterminée (PSDI) ;
- les créances titrisées pour lesquelles le Groupe supporte le risque de crédit ;
- les engagements de rachat de titres de minoritaires.

### a - Principe de comptabilisation

Les dettes financières sont comptabilisées selon le principe du coût amorti. À l'origine, elles sont comptabilisées à la valeur de marché, minorée des frais de transactions et primes directement imputables à leur émission.

Les instruments dérivés, destinés à couvrir l'exposition au risque de taux, sont comptabilisés à la valeur de marché et sont utilisés comme des instruments de couverture de juste valeur ou des instruments de couverture de flux financier.

### Couverture du flux financier

Les instruments dérivés dont l'objectif est de couvrir le taux flottant de la dette sont considérés comme des instruments de couverture de flux financier. La portion de gain ou de perte liée aux variations de juste valeur réputée efficace est comptabilisée au niveau des capitaux propres et ce jusqu'au moment où la transaction couverte est elle-même reconnue dans les états financiers du Groupe. La portion réputée inefficace est directement comptabilisée au niveau du résultat financier.

### Couverture de juste valeur

Les swaps d'émission adossés à des obligations à taux fixe sont considérés comme des instruments de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par ces swaps sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt liée à l'évolution des taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat et sont compensées par les variations symétriques des swaps de taux pour la partie efficace.

### Les autres instruments dérivés

Ils sont comptabilisés à la valeur de marché, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

### b - La juste valeur

Les valeurs de marché des instruments de change et de taux sont déterminées sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par les établissements financiers tiers. Les valeurs estimées par des modèles de valorisation sont basées sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. Ces modèles utilisent des paramètres calibrés à partir de données de marché (courbes de taux, taux de change) obtenus sur Reuters.

La juste valeur de la dette à long terme est estimée à partir de la valeur boursière des emprunts obligataires, ou à partir de la valeur de tous les flux futurs actualisés sur la base de taux d'intérêt de marché sur un instrument similaire (en terme de devise, échéance, type d'intérêt et autres facteurs).

### c - Prêts subordonnés à durée indéterminée

Les PSDI contractés par le Groupe en 1991 et en 1992 remplissent la fonction d'instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 dans la mesure où les trois caractéristiques suivantes sont simultanément remplies :

- la valeur du PSDI varie en fonction de l'évolution des taux d'intérêt ;
- le montant de l'investissement net initial est faible par rapport à l'émission de la dette ;
- le règlement intervient à une date future.

Par conséquent, suivant la norme IAS 39, les PSDI émis par Carrefour sont classés parmi les instruments dérivés et valorisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le résultat de la période.

### d - Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe a contracté en décembre 2002 un programme de titrisation de créances. Ce programme ne transfère que partiellement les risques et avantages attachés à la variation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de ces créances. De ce fait, une partie de ces créances titrisées ont été reconnues en dette financière.

### e - Engagements de rachats de titres de minoritaires

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Dans l'attente d'une position définitive de l'IFRIC, le traitement comptable retenu est le suivant :

- conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe enregistre un passif financier au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées ;
- le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice, puis, lors des arrêtés ultérieurs, sur la base de la juste valeur des actions potentiellement achetées si le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur ;
- la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en goodwill. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que la vente d'options de vente n'est pas exercée conduit, par cohérence, à retenir initialement pour ces opérations le même traitement que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées ;
- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant du goodwill (hors effet d'actualisation).
- le résultat "Part du Groupe" reste calculé sur la base du pourcentage de détention détenu dans la filiale, sans tenir compte du pourcentage d'intérêt attaché aux ventes d'options de vente.

Les principes comptables décrits ci-dessus pourraient être revus en fonction des conclusions des travaux en cours de l'IFRIC.

### Instruments financiers de couverture de change

Le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de change (essentiellement des contrats à terme de devises) pour gérer et réduire son exposition face aux variations des cours de devises. Ces instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées comme suit :

- lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont directement comptabilisées en capitaux propres, les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat ;
- lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent pour la partie efficace.

### Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont inscrits en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession éventuels d'actions d'autocontrôle (ainsi que les effets d'impôts correspondants) sont directement imputés en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat net de l'exercice.

### Actifs et Groupes d'actifs détenus pour être cédés et activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

### Chiffre d'affaires hors taxes

Le chiffre d'affaires hors taxes intègre uniquement le chiffre d'affaires réalisé dans les magasins et les entrepôts.

### Autres revenus

Les autres revenus (services financiers, voyages, revenus locatifs, redevances franchisés...) sont comptabilisés sur une ligne distincte, appelée "Autres revenus" et classée sous la ligne "Chiffre d'affaires hors taxes" au compte de résultat.

Certains coûts, comme les coûts du règlement effectué par les clients en plusieurs échéances, les coûts des programmes de fidélité non financés par les fournisseurs, sont comptabilisés en diminution des autres revenus.

Ce poste intègre les commissions perçues par les sociétés financières au titre des cotisations de carte bleue, de dossiers de crédit classique ou de crédit revolving. Les commissions sont étalées sur la durée du contrat.

## Note 2

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### Première application des normes IAS 32/39 relatives aux instruments financiers :

Rappel : Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Seuls les états financiers 2005 sont impactés par l'application de ces normes.

Tous les instruments financiers ont été valorisés au bilan et inscrits à leur juste valeur. En normes françaises, les instruments dérivés apparaissent en engagements hors bilan.

Sont présentés ci-dessous les impacts détaillés de l'application des normes IAS 32 et 39 sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2005 :

#### Actif

(en millions d'euros)	31/12/2004 IFRS	Actions propres (*)	Dérivés de taux (*)	PSDI (*)	Dérivés de change (*)	Sociétés financières (**)	Titrisation (*)	Options de vente accordées aux minori- taires (*)	Intérêts courus (***)	Autres	31/12/2004 retraité IAS 32/39
Goodwill	9 329							96			9 425
Autres immobilisa- tions incorporelles	730										730
Immobilisations corporelles	12 617										12 617
Actifs financiers	1 141										1 141
Titres mis en équivalence	247										247
Impôts différés actifs	1 066				5	10					1 081
Immeubles de placement	481										481
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>25 611</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 722</b>
Stocks	5 621				(5)						5 616
Créances commerciales	3 147						113				3 260
Encours clients des sociétés financières	3 221					(32)					3 189
Actifs d'impôts exigibles	423										423
Autres actifs	900										900
Trésorerie et équi- valent de trésorerie	3 203	(257)	(126)	(63)	(21)					(3)	2 733
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>16 515</b>	<b>(257)</b>	<b>(126)</b>	<b>(63)</b>	<b>(26)</b>	<b>(32)</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3)</b>	<b>16 121</b>
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées											
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>42 126</b>	<b>(257)</b>	<b>(126)</b>	<b>(63)</b>	<b>(21)</b>	<b>(22)</b>	<b>113</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>(3)</b>	<b>41 843</b>

**Passif**

(en millions d'euros)	31/12/2004 IFRS	Actions propres (*)	Dérivés de taux (*)	PSDI (*)	Dérivés de change (*)	Sociétés financières (**)	Titrisation (*)	Options de vente accordées aux minori- taires (*)	Intérêts courus (***)	Autres	31/12/2004 retraité IAS 32/39
Capitaux propres- part du Groupe	6 947	(257)	(5)	(4)	(3)	(12)				(3)	6 663
Capitaux propres hors groupe	929					(10)		(69)			850
Capitaux propres recyclables			(3)		(18)						(21)
Capitaux propres recyclables minoritaires											
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 876</b>	<b>(257)</b>	<b>(8)</b>	<b>(4)</b>	<b>(21)</b>	<b>(22)</b>	<b>0</b>	<b>(69)</b>	<b>0</b>	<b>(3)</b>	<b>7 492</b>
Emprunts	7 340		(118)	(59)			113	165	224		7 665
Provisions	1 954										1 954
Impôts différés passifs	353										353
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>17 523</b>	<b>(257)</b>	<b>(126)</b>	<b>(63)</b>	<b>(21)</b>	<b>(22)</b>	<b>113</b>	<b>96</b>	<b>224</b>	<b>(3)</b>	<b>17 464</b>
Emprunts - part à moins d'un an	2 632										2 632
Fournisseurs	14 721										14 721
Refinancement encours clients	2 909										2 909
Passifs d'impôts exigibles	1 388										1 388
Autres passifs	2 952								(224)		2 728
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>24 603</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(224)</b>	<b>0</b>	<b>24 379</b>
Passifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées											
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>42 126</b>	<b>(257)</b>	<b>(126)</b>	<b>(63)</b>	<b>(21)</b>	<b>(22)</b>	<b>113</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>(3)</b>	<b>41 843</b>

(\*) Voir note 1.

(\*\*) Selon les normes IAS 32 et 39, la dépréciation des encours des sociétés financières correspond à la différence entre valeur comptable de l'encours et valeur actualisée des cash flow futurs relatifs à cet encours.

(\*\*\*) En normes IFRS, les intérêts courus sont considérés comme des dettes financières.

## Acquisitions de l'exercice

### Hyparło

Dans l'optique de renforcer ses liens avec la famille Arlaud, Carrefour a, le 20 janvier 2005, pris une participation de 50 % dans la société holding de contrôle du groupe Hyparło. Dans le même temps, et pour équilibrer cette prise de participation, Hyparło prenait 100 % des parts de sa filiale en Roumanie, détenue auparavant à 50/50 avec Carrefour.

La Cour d'Appel de Paris a déclaré le 13 septembre 2005, qu'une prise de contrôle conjointe de Hofidis II était intervenue le 14 janvier 2005 et qu'en conséquence un projet d'offre publique sur les actions Hyparło devait être déposé avant le 21 décembre 2005.

Le Groupe et la famille Arlaud ont conclu, le 20 décembre 2005, un avenant à leur protocole d'accord du 24 décembre 2004 aux termes duquel, la famille Arlaud cède, à l'issue de l'OPA, la totalité de sa participation dans la société Hofidis II. La réalisation de cette opération est soumise à l'autorisation préalable des autorités communautaires du contrôle des concentrations.

### Acquisition Aligros

Un protocole d'accord de partenariat a été signé le 13 avril 2005, avec le groupe Aligros, un acteur majeur de la grande distribution de la région des Pouilles en Italie. Cet accord concerne 162 points de vente, pour l'essentiel des magasins de proximité qui opèrent actuellement, en direct (61 magasins) ou en franchise (101 magasins) sous enseignes Gulliper, Gulliver, Gully and Bondi. Le chiffre d'affaires toutes taxes comprises sous enseignes 2004 était d'environ 160 millions d'euros. Cet accord entre Carrefour et Aligros SpA a été approuvé par les autorités de la concurrence italiennes le 12 mai 2005. Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

### Acquisition d'Hypernova

Le 30 novembre 2004, Carrefour a signé un accord irrévocable avec Ahold en vue d'acquérir 12 hypermarchés Hypernova en Pologne. La validation définitive de la transaction a été obtenue le 7 février 2005 suite à l'approbation des autorités de la concurrence polonaises. Cette acquisition est consolidée par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005.

L'exploitation des actifs a débuté sous enseigne Carrefour début avril 2005.

Grâce à cette acquisition, Carrefour devient le deuxième opérateur polonais en hypermarchés avec 29 hypermarchés et plus de 70 supermarchés gérés sous les enseignes Champion et Globi.

### Acquisition Gima-Endi

En mai 2005, Carrefour a signé un accord en vue d'acquérir auprès de la société holding Fiba, 60,2 % du capital de Gima et 55,2 % du capital de Endi, puis a lancé en septembre 2005 une OPA sur le capital de Gima. À l'issue de l'OPA, Carrefour Turquie détient directement et indirectement 65,3 % de Gima et 77,6 % de Endi.

Gima, troisième chaîne de supermarchés en Turquie, exploite 81 magasins à travers le pays, d'une surface moyenne de 1 138 m<sup>2</sup>, et est cotée à la bourse d'Istanbul.

Endi est la quatrième chaîne de magasins de maxidiscount en Turquie et exploite 45 magasins d'une surface moyenne de 286 m<sup>2</sup>. Gima et Endi ont réalisé en 2004 un chiffre d'affaires hors taxes consolidé d'environ 384 millions d'euros.

Cette acquisition a fait l'objet d'une approbation de la part des autorités turques et est consolidée par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

### Acquisition Chris Cash & Carry

Le 19 mai 2005, un accord de joint-venture a été signé entre Carrefour Marinopoulos et Andreas Andreou, Président et actionnaire majoritaire à 67,8 % de Chris Cash & Carry (CCC) à Chypre, afin d'en prendre le contrôle.

CCC est le deuxième distributeur alimentaire à Chypre avec un chiffre d'affaires en 2004 d'environ 94,5 millions d'euros. La société exploite actuellement trois hypermarchés et quatre supermarchés.

CCC est consolidée par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

## Cessions de l'exercice

### Cession de l'activité Restauration hors foyers en France et acquisition de Pennymarket

Le 21 juillet 2005, le Groupe a cédé sa filiale Prodirest aux groupes Rewe et Transgourmet en contrepartie de l'acquisition de Pennymarket. La transaction consiste en la reprise des magasins Penny et de la société foncière qui détient les murs de 55 magasins. Pennymarket exploite 101 magasins de discount dans le nord de la France. Cette société est intégrée globalement depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005. S'agissant d'une cession d'activité, le résultat de cession de Prodirest a été constaté en "Résultat des activités abandonnées" conformément à la norme IFRS 5.

### Cession du Japon

En date du 10 mars 2005, Carrefour SA a cédé l'ensemble du capital de Carrefour Japan à Aeon pour un montant de 72 millions d'euros. S'agissant d'une cession d'un pays, le résultat de cession a été constaté en "Résultat des activités abandonnées" conformément à la norme IFRS 5.

### Cession du Mexique

En date du 9 mars 2005, Carrefour a cédé l'ensemble du capital de Carrefour Mexique à Chedraoui pour un montant de 390 millions d'euros. S'agissant d'une cession d'un pays, le résultat de cession a été constaté en "Résultat des activités abandonnées" conformément à la norme IFRS 5.

### Cession de Punto Cash (Espagne)

Le 22 décembre 2005, le groupe Carrefour a annoncé la cession de sa filiale de Cash & Carry en Espagne au groupe Miquel Alimentacio. L'autorisation des autorités de la concurrence est attendue au cours du premier semestre 2006. L'opération est comptabilisée au 31 décembre 2005 selon IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

### Cession de la République tchèque et de la Slovaquie

Le 30 septembre 2005, le groupe Carrefour a annoncé son intention d'acquiescer Tesco Taiwan et de céder ses activités à Tesco en République tchèque et en Slovaquie. Par cet accord, Carrefour souhaite vendre à Tesco ses 11 hypermarchés en République tchèque et ses quatre hypermarchés en Slovaquie. La réalisation définitive de cette transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes dont les autorités de la concurrence. Le 21 janvier 2006, l'Union européenne a approuvé

la transaction sur la République tchèque. Elle a en revanche renvoyé la décision relative à la Slovaquie aux autorités slovaques. La conclusion de l'opération n'est pas attendue avant le 30 avril 2006. L'opération est comptabilisée au 31 décembre 2005 selon IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

### Restructuration des supermarchés en Espagne

En 2005, le Groupe a décidé de restructurer l'ensemble des supermarchés :

- fermeture de 7 supermarchés ;
- vente à des tiers de 37 supermarchés ;
- conversion de 52 magasins en Dia ou Maxi Dia ;
- 80 magasins transformés en Carrefour Express ;

En application de la norme IFRS 5, les coûts liés à cette restructuration, ainsi que le résultat des supermarchés vendus ou fermés ont été comptabilisés en "Résultat des activités abandonnées".

### Restructuration des supermarchés au Brésil

En 2005, le Groupe a décidé d'arrêter l'exploitation de l'enseigne Champion en fermant 61 supermarchés et en transformant les 34 magasins restant en un nouveau format comparable aux Carrefour Express, lancés en Espagne.

En application de la norme IFRS 5, les coûts liés à cette restructuration, ainsi que le résultat des supermarchés fermés ont été comptabilisés en "Résultat des activités abandonnées".

## Autres faits marquants de l'exercice

### Finiper

Le partenariat créé en 1997 avec Monsieur Marco Brunelli, principal actionnaire de la Société Finiper (dont le Groupe détient 20 %) a été renforcé par de nouveaux accords signés le 21 janvier 2005. Cela se traduit par une option d'achat pour Carrefour et une option de vente pour Monsieur Marco Brunelli des 80 % du capital de Finiper. Les options seront exercées ultérieurement sur la base d'une valorisation multicritères.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de Carrefour de consolider ses parts de marché en Italie.

Au 31 décembre 2005, le groupe Finiper est consolidé pour la première fois selon la méthode de la mise en équivalence.

## Note 3

### INFORMATIONS SECTORIELLES

#### Informations sectorielles par zone

##### Investissements

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 publié
France	1 025	1 201	1 201
Europe (hors France)	1 293	824	824
Amériques	310	200	200
Asie	399	345	345
<b>TOTAL</b>	<b>3 026</b>	<b>2 570</b>	<b>2 570</b>

##### Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en %	31/12/2004 IFRS
France	35 576,6	35 723,4	(0,4 %)	35 168,0
Europe (hors France)	28 102,0	27 122,9	3,6 %	26 403,9
Amériques	5 074,6	4 721,0	7,5 %	3 937,7
Asie	5 743,6	5 100,7	12,6 %	4 774,6
<b>TOTAL</b>	<b>74 496,8</b>	<b>72 668,0</b>	<b>2,5 %</b>	<b>70 284,2</b>

##### Autres revenus

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en %	31/12/2004 IFRS
France	337,7	431,7	(21,8 %)	429,7
Europe (hors France)	313,8	338,3	(7,2 %)	335,1
Amériques	200,9	116,9	71,8 %	101,0
Asie	158,9	151,7	4,7 %	130,8
<b>TOTAL</b>	<b>1 011,3</b>	<b>1 038,6</b>	<b>(2,6 %)</b>	<b>996,5</b>

L'augmentation du poste "Autres revenus" en Amérique s'explique essentiellement par un effet de change.

##### Amortissements

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en %	31/12/2004 publié	31/12/2004 IFRS
France	563,3	552,9	1,9 %	610,1	607,2
Europe (hors France)	614,9	603,9	1,8 %	675,4	637,5
Amériques	126,2	136,2	(7,4 %)	150,5	116,2
Asie	181,7	181,0	0,4 %	195,6	170,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 486,1</b>	<b>1 474,0</b>	<b>0,8 %</b>	<b>1 631,6</b>	<b>1531,6</b>

##### Résultat opérationnel avant éléments non courants, amortissements et provisions

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en %	31/12/2004 IFRS
France	2 269	2 596	(14,4 %)	2 576
Europe (hors France)	1 760	1 607	8,7 %	1 613
Amériques	259	235	9,2 %	213
Asie	360	327	9,2 %	343
<b>TOTAL</b>	<b>4 650</b>	<b>4 766</b>	<b>(2,5 %)</b>	<b>4 744</b>

### Résultat opérationnel avant éléments non courants

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en %	31/12/2004 IFRS
France	1 713	2 039	(16,0 %)	1 964
Europe (hors France)	1 145	996	15,0 %	968
Amériques	133	90	ns	88
Asie	185	146	26,4 %	172
<b>TOTAL</b>	<b>3 175</b>	<b>3 271</b>	<b>(2,9 %)</b>	<b>3 192</b>

### Résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
France	48	26
Europe (hors France)	5	16
Asie	0	0
Amériques	(2)	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>50,6</b>	<b>40,7</b>

### Résultat des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 IFRS
France	(22,0)	0,0	11,2
Europe (hors France)	(128,2)	4,5	(43,4)
Amériques	(225,0)	0,0	8,9
Asie	1,0	(90,0)	(120,0)
<b>TOTAL</b>	<b>(374,2)</b>	<b>(85,5)</b>	<b>(143,3)</b>

### Immobilisations incorporelles nettes

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
France	3 910	3 553
Europe (hors France)	6 447	5 902
Asie	50	34
Amériques	690	570
<b>TOTAL</b>	<b>11 097</b>	<b>10 059</b>

### Immobilisations corporelles nettes

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 publié
France	3 979	3 648	3 591
Europe (hors France)	6 002	5 894	5 822
Asie	1 888	1 768	1 753
Amériques	1 531	1 465	1 451
<b>TOTAL</b>	<b>13 401</b>	<b>12 775</b>	<b>12 617</b>

### Immeubles de placement nets

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
France	18	25
Europe (hors France)	272	343
Asie	154	86
Amériques	20	26
<b>TOTAL</b>	<b>463</b>	<b>481</b>

**Total du bilan**

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 publié
France	17 545	16 631	16 574
Europe (hors France)	20 806	19 032	18 961
Amériques	4 394	3 754	3 740
Asie	3 505	2 866	2 851
<b>TOTAL</b>	<b>46 250</b>	<b>42 284</b>	<b>42 126</b>

**Informations sectorielles par format****Investissements**

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 publié
Hypermarchés	1 451	1 307	1 307
Supermarchés	730	654	654
Maxidiscompte	317	251	251
Autres activités	528	358	358
<b>TOTAL</b>	<b>3 026</b>	<b>2 570</b>	<b>2 570</b>

**Chiffre d'affaires**

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en %	31/12/2004 publié
Hypermarchés	43 802	42 147	3,9 %	40 899
Supermarchés	13 239	13 080	1,2 %	12 672
Maxidiscomptes	6 441	5 813	10,8 %	5 813
Autres activités	11 015	11 627	(5,3 %)	10 899
<b>TOTAL</b>	<b>74 497</b>	<b>72 668</b>	<b>2,5 %</b>	<b>70 284</b>

Le poste "Autres activités" comprend principalement les magasins de proximité et le cash & carry.

**Immobilisations corporelles et incorporelles nettes**

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 publié
Hypermarchés	14 310	13 298	13 169
Supermarchés	7 290	7 016	6 994
Maxidiscompte	1 749	1 417	1 412
Autres activités	1 149	1 102	1 100
<b>TOTAL</b>	<b>24 497</b>	<b>22 834</b>	<b>22 676</b>

## Chiffre d'affaires hors taxes par pays

(en millions d'euros)	Décembre 2005	Décembre 2004 publié	Décembre 2004 IFRS
<b>France</b>	<b>35 577</b>	<b>35 723</b>	<b>35 168</b>
<b>Europe (hors France)</b>	<b>28 102</b>	<b>27 123</b>	<b>26 404</b>
Espagne	11 945	11 736	11 420
Italie	6 008	5 878	5 878
Belgique	4 262	4 250	4 250
Grèce	2 039	1 828	1 828
Portugal	1 130	1 092	1 092
Pologne	1 027	750	750
Suisse	488	484	484
Turquie	1 203	702	702
République tchèque et Slovaquie	0	402	0
<b>Amériques</b>	<b>5 075</b>	<b>4 721</b>	<b>3 938</b>
Brésil	3 248	2 712	2 453
Argentine	1 231	1 068	1 063
Mexique	0	519	0
Colombie	596	422	422
<b>Asie</b>	<b>5 744</b>	<b>5 101</b>	<b>4 775</b>
Taiwan	1 295	1 123	1 123
Corée du Sud	1 427	1 168	1 168
Chine	1 776	1 391	1 391
Thaïlande	456	421	421
Malaisie	226	204	204
Indonésie	472	382	382
Japon	0	326	0
Singapour	92	86	86

## Note 4

### CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en %	31/12/2004 IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>74 496,8</b>	72 668,0	2,5 %	70 284,2

À taux de change constants, le chiffre d'affaires aurait été de 73 325 millions d'euros.

L'impact de la variation des taux de change représente 1 172 millions d'euros au 31 décembre 2005, dont 655 millions d'euros sur la zone Amériques, 339 millions d'euros sur la zone Europe (essentiellement la Turquie et la Pologne) et 178 millions d'euros sur la zone Asie.

Hors cession du Japon, de la République tchèque, de la Slovaquie, du Mexique, de ProdiRest, des supermarchés au Brésil et en Espagne et de PuntoCash, le chiffre d'affaires aurait progressé de 6 % à change courant et de 4,3 % à change constant.

## Note 5

### AUTRES REVENUS PAR NATURE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en %	31/12/2004 IFRS
Revenus de location	263,4	244,7	7,7 %	224,9
Revenus de sous-location	94,4	90,9	3,9 %	76,3
Revenus divers	653,5	703,0	(7,0 %)	695,3
<b>TOTAL</b>	<b>1 011,3</b>	1 038,6	(2,6 %)	996,5

Les "revenus divers" sont essentiellement composés du coût des coupons non financés par les fournisseurs ainsi que de produits annexes, de redevances de franchisés et du revenu des sociétés financières.

## Note 6

### PRIX DE REVIENT DES VENTES

Le prix de revient des ventes intègre outre les achats et variations de stock, d'autres coûts essentiellement composés des coûts des produits vendus par les sociétés financières, des produits liés à l'escompte ainsi que des écarts de change générés par les achats de marchandises.

## Note 7

### FRAIS GÉNÉRAUX

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en %	31/12/2004 IFRS
Frais de personnel	7 115,1	6 877,2	3,5 %	6 579,5
Locations immobilières	779,4	695,9	12,0 %	657,6
Entretien et réparation	687,7	658,9	4,4 %	629,7
Honoraires	492,3	611,1	(19,4 %)	585,0
Publicité	1 095,8	1 105,6	(0,9 %)	1 061,4
Taxes	520,8	469,9	10,8 %	460,0
Consommables	540,5	520,0	3,9 %	493,8
Autres frais généraux	1 001,0	949,6	5,4 %	876,4
<b>TOTAL</b>	<b>12 232,7</b>	<b>11 888,2</b>	<b>2,9 %</b>	<b>11 343,5</b>

Les frais de personnel représentent en 2005 9,6 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 9,5 % au 31 décembre 2004 publié retraité des amortissements sur 40 ans.

La part des frais généraux dans le chiffre d'affaires s'établit, comme en 2004, à 16,4 %.

## Note 8

### AMORTISSEMENTS ET DOTATIONS AUX PROVISIONS

Le Groupe a pris la décision de procéder, en 2005, à un changement d'estimation sur la durée d'amortissement de ses constructions, la portant de 20 à 40 ans.

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en % (2005 vs 2004 retraité)	31/12/2004 IFRS
Amortissements des immobilisations corporelles	1 285,8	1 234,4	4,2 %	1 306,5
Amortissements des immobilisations incorporelles	155,2	159,8	(2,9 %)	156,7
Amortissements des contrats de location financement	27,5	49,6	(44,4 %)	48,7
Amortissements des immeubles de placement	17,6	30,2	(41,8 %)	24,5
Dotations et reprises de provisions	(11,9)	20,7	ns	16,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 474,2</b>	<b>1 494,7</b>	<b>(1,4 %)</b>	<b>1 552,9</b>

## Note 9

### PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	Prog. en % (2005 vs 2004 retraité)	31/12/2004 IFRS
Dépréciations d'actifs	-	(107,0)	ns	(107,0)
Coûts de restructuration	(204,0)	(100,0)	104,0 %	(100,0)
Stocks Options	(31,1)	(30,6)	1,6 %	(30,6)
Autres produits non courants	264,6	229,5	15,3 %	220,7
Autres charges non courantes	(49,9)	(67,9)	(26,5 %)	(67,9)
<b>TOTAL</b>	<b>(20,4)</b>	<b>(76,0)</b>	<b>(73,2 %)</b>	<b>(84,9)</b>

Sont comptabilisés en autres produits non courants et en autres charges non courantes certains éléments à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence. Les autres produits non courants comprennent essentiellement les plus-values de cession.

## Note 10

### RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 IFRS
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>(58,7)</b>	<b>(82,6)</b>	<b>(82,6)</b>
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>(395,9)</b>	<b>(401,9)</b>	<b>(395,6)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	34,3	37,6	37,6
Charges d'intérêt	(398,4)	(404,8)	(398,5)
Charges d'intérêt sur location financement	(31,8)	(34,7)	(34,7)
<b>TOTAL</b>	<b>(454,6)</b>	<b>(484,5)</b>	<b>(478,2)</b>

Les autres charges et produits financiers comprennent le coût de l'actualisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite, 33,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 34,7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le détail de l'endettement du Groupe est présenté dans la note 26 sur les emprunts.

## Note 11

### IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 IFRS
Impôts sur les résultats	795,4	825,0	792,0
Impôts différés	(1,5)	(19,1)	(11,5)
<b>Total impôts</b>	<b>793,9</b>	<b>805,9</b>	<b>780,6</b>
<b>Taux réel d'impôt (Base : résultat avant impôt)</b>	<b>29,4 %</b>	<b>29,7 %</b>	<b>29,7 %</b>

(en millions d'euros)	31/12/2005
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>2699,6</b>
Taux normatif	33,3 %
Surtaxes	1,6 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>942,2</b>
<b>Effet impôts des différences permanentes</b>	<b>(127,8)</b>
Effet impôts: résultat non taxé ou taxé à un taux différent	(60,7)
Autres	40,2
<b>Impôt effectif</b>	<b>793,9</b>
Taux impôt effectif	29,4 %

## NOTE 12 : RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 IFRS
Activités abandonnées part du Groupe	(371,5)	(84,8)	(154,9)
Activités abandonnées part des minoritaires	(2,7)	(0,7)	11,6
<b>TOTAL</b>	<b>(374,2)</b>	<b>(85,5)</b>	<b>(143,3)</b>

Le résultat des activités abandonnées provient en décembre 2005 :

- de l'impact de la cession du Japon pour 1 million d'euros, une provision pour dépréciation de 90 millions d'euros ayant été comptabilisée au 31 décembre 2004 ;
- de l'impact de la cession du Mexique pour (29) millions d'euros, correspondant essentiellement à la moins-value, le résultat de la période étant non significatif ;
- du résultat de la période et du résultat de cession de l'activité Restauration hors foyers en France pour (22) millions d'euros ;
- de la perte de l'année de la République tchèque et de la Slovaquie pour (63) millions d'euros ;
- de la perte de l'année de l'activité cash & carry en Espagne (PuntoCash) pour (2) millions d'euros ;
- de l'impact de la fermeture des supermarchés brésiliens en 2005 pour (196) millions d'euros ;
- de l'impact de la fermeture des supermarchés espagnols en 2005 pour (63) millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de l'**activité Restauration hors foyers en France** au 1<sup>er</sup> octobre 2005 (date de cession) aurait été de 545 millions d'euros contre 557 au 31 décembre 2004.

Les flux de trésorerie de cette activité au 31 décembre 2005 sont non significatifs, respectivement de 14,8 millions d'euros issus de l'exploitation, (0,5) million d'euros issu des opérations d'investissement et (14,4) millions d'euros issus des opérations de financement.

Le chiffre d'affaires de la **République tchèque** au 31 décembre 2005 est de 331 millions d'euros contre 291 au 31 décembre 2004.

Les flux de trésorerie de cette activité au 31 décembre 2005 sont, respectivement de (7,6) millions d'euros issus de l'exploitation, 29 millions d'euros issus des opérations d'investissement.

Les actifs de la République tchèque avant élimination des opérations intercompagnies se décomposent ainsi au 31 décembre 2005 : 213 millions d'euros d'actifs non courants et 156 millions d'euros d'actifs courants contre respectivement 275 millions d'euros et 91 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les passifs de la République tchèque avant élimination des opérations intercompagnies sont constitués de 11 millions d'euros de passifs non courants et de 85 millions de passifs courants, contre respectivement 10 millions et 88 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le chiffre d'affaires de la **Slovaquie** au 31 décembre 2005 est de 109 millions d'euros contre 111 au 31 décembre 2004.

Les flux de trésorerie de cette activité au 31 décembre 2005 sont, respectivement de (1) million d'euros issu de l'exploitation, 34 millions d'euros issus des opérations d'investissement et 1 million d'euros issu des opérations de financement.

Les actifs de la Slovaquie avant élimination des opérations intercompagnies se décomposent ainsi au 31 décembre 2005 : 15 millions d'euros d'actifs non courants et 19 millions d'euros d'actifs courants contre respectivement 59 millions d'euros et 28 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les passifs de la Slovaquie avant élimination des opérations intercompagnies sont constitués essentiellement de 15 millions d'euros de passifs courants, contre 20 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le chiffre d'affaires de l'**activité Cash & carry en Espagne** (Punto Cash) au 31 décembre 2005 est de 176 millions d'euros contre 172 au 31 décembre 2004.

Les flux de trésorerie de cette activité au 31 décembre 2005 sont, respectivement de 1,7 million d'euros issus de l'exploitation, (6,3) millions d'euros issus des opérations d'investissement et 10,5 millions d'euros issus des opérations de financement.

Les actifs de Punto Cash avant élimination des opérations intercompagnies se décomposent ainsi au 31 décembre 2005 : 26 millions d'euros d'actifs non courants et 26 millions d'euros d'actifs courants contre respectivement 27 millions d'euros et 45 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les passifs de Punto Cash avant élimination des opérations intercompagnies sont constitués essentiellement de 10,7 millions d'euros de passifs courants et 1,4 million de passifs non courants, contre respectivement 12,6 et 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le chiffre d'affaires des **supermarchés espagnols fermés** en 2005 ou en cours de cession au 31 décembre 2005 est de 105 millions d'euros contre 118 au 31 décembre 2004.

Le chiffre d'affaires des **supermarchés brésiliens fermés** en 2005 ou en cours de cession au 31 décembre 2005 est de 253 millions d'euros contre 264 au 31 décembre 2004.

Le résultat des activités abandonnées provenait en décembre 2004 (comptes publiés):

- de la moins-value latente au Japon pour 90 millions d'euros ;
- des plus-values de cession de titres (Modelo Continente, activité Optique en République tchèque) pour 10,6 millions d'euros ;
- d'autres éléments pour une charge nette de 5,4 millions d'euros.

## Note 13

### RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat net courant par action avant dilution	31/12/2005 IFRS	31/12/2004 IFRS publié retraité amortissements sur 40 ans	IFRS
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe (en millions d'euros)	1 807,5	1 785,7	1 733,8
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe (en millions d'euros)	(371,5)	(84,8)	(142,6)
Résultat net, part du Groupe	1 436,0	1 701,5	1 591,1
Nombre d'actions moyen pondéré	699 470 384	697 160 633	697 160 633
<b>Résultat net, activités poursuivies par action (en euros)</b>	<b>2,58</b>	<b>2,56</b>	<b>2,49</b>
<b>Résultat net, activités abandonnées par action (en euros)</b>	<b>(0,53)</b>	<b>(0,12)</b>	<b>(0,20)</b>
<b>Résultat net, part du Groupe par action (en euros)</b>	<b>2,05</b>	<b>2,44</b>	<b>2,28</b>

Résultat net courant par action avant dilution	31/12/2005 IFRS	31/12/2004 IFRS publié retraité amortissements sur 40 ans	IFRS
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe (en millions d'euros)	1 807,5	1 785,7	1 733,8
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe (en millions d'euros)	(371,5)	(84,8)	(142,6)
Résultat net, part du Groupe	1 436,0	1 701,5	1 591,1
Nombre moyen pondéré d'actions	699 470 384	697 160 633	697 160 633
Actions à créer en provenance de : nombre d'actions retraité	0	0	0
Nombre d'actions retraité	699 470 384	697 160 633	697 160 633
<b>Résultat net, activités poursuivies par action (en euros)</b>	<b>2,58</b>	<b>2,56</b>	<b>2,49</b>
<b>Résultat net, activités abandonnées par action (en euros)</b>	<b>(0,53)</b>	<b>(0,12)</b>	<b>(0,20)</b>
<b>Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)</b>	<b>2,05</b>	<b>2,44</b>	<b>2,28</b>

Au 31 décembre 2005, aucune action n'est potentiellement dilutive.

## Note 14

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
<b>Goodwill nets</b>	<b>10 235</b>	<b>9 329</b>
Autres immobilisations incorporelles brutes	1 774	1 581
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	(953)	(814)
Impairment des autres immobilisations incorporelles	(163)	(144)
<b>Autres immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>657</b>	<b>623</b>
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>205</b>	<b>106</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>11 097</b>	<b>10 059</b>

#### Goodwill fin décembre 2005

(en millions d'euros)	Goodwill nets fin 2004 IFRS	Acquisitions 2005	Cessions 2005	Impairment 2005	Écart de conversion 2005	Goodwill nets fin 2005
France	3 340	281				3 621
Italie	2 971	140				3 111
Belgique	925	3				928
Espagne	1 213	9		(4)		1 218
Brésil	273	53		(92)	85	319
Argentine	184				25	209
Autres pays	423	390			17	830
<b>TOTAL</b>	<b>9 329</b>	<b>876</b>	<b>0</b>	<b>(96)</b>	<b>127</b>	<b>10 235</b>

Au 31 décembre 2005, les goodwill concernent essentiellement pour la France Comptoirs Modernes et Euromarché, pour l'Italie GS, pour la Belgique GB, pour l'Espagne Continente et le rachat des minoritaires de Centros Comerciales Carrefour, pour le Brésil les magasins Sonae et pour l'Argentine exclusivement Norte.

Les principales acquisitions de l'exercice concernent Hyparlo et Penny Market en France, le rachat de 2 % de GS Spa en Italie, l'acquisition de 10 hypermarchés Sonae au Brésil et pour les autres pays du Groupe Hypernova (Pologne), Gima et Endi (Turquie).

Un impairment a été comptabilisé au Brésil sur les supermarchés abandonnés en 2005.

#### Variation des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Brut	Amortissement	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>13 719</b>	<b>(3 660)</b>	<b>10 059</b>
Acquisitions	428	(251)	177
Cessions	(21)		(21)
Variation de change	103	51	154
Variation de périmètre et transfert	867	(140)	727
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>15 097</b>	<b>(4 000)</b>	<b>11 097</b>

## Note 15

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 publié
Terrains	3 110	3 117	3 117
Constructions	8 031	7 330	7 330
Matériel, agencements et installations	12 064	10 987	10 987
Autres immobilisations	1 108	1 077	1 077
Immobilisations en cours	1 055	844	844
Terrains en location financement	144	145	145
Constructions en location financement	1 268	1 217	1 217
Matériel, agencements et installations en location financement	134	99	99
Autres immobilisations en location financement	32	1	1
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>26 947</b>	<b>24 816</b>	<b>24 816</b>
Amortissements	(12 319)	(10 974)	(11 132)
Amortissements des immobilisations en location financement	(944)	(843)	(843)
Impairment	(283)	(223)	(223)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>13 401</b>	<b>12 775</b>	<b>12 617</b>

Le groupe Carrefour a effectué une revue de l'ensemble de ses contrats de location immobilière. Les contrats qualifiés de location financement ont été capitalisés dans le bilan d'ouverture, les autres contrats considérés comme des contrats de location simple.

#### Immobilisations en location financement

(en millions d'euros)	Total	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Contrats de location financement</b>				
Loyers minimaux à payer	805	52	196	557
Valeur actualisée	372	34	123	215
Total des revenus de sous-location à recevoir	13			
Loyers minimaux acquittés lors de l'exercice	171	n/a	n/a	n/a
Loyers conditionnels	n/a	n/a	n/a	n/a
Revenus de sous-location	3			
<b>Contrats de location simple</b>				
Loyers minimaux à payer	5 202	751	1 780	2 670
Total des revenus minimum de sous-location à recevoir	77	n/a	n/a	n/a
Loyaux minimaux acquittés lors de l'exercice	860	n/a	n/a	n/a
Loyers conditionnels	31	n/a	n/a	n/a

#### Variation des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>24 816</b>	<b>(12 198)</b>	<b>12 617</b>
Acquisitions	2 562		2 562
Cessions	(796)	345	(451)
Amortissement		(1 313)	(1 313)
Dépréciation			0
Variation de change	871	(362)	509
Variation de périmètre et transfert	(506)	(18)	(524)
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>26 947</b>	<b>(13 546)</b>	<b>13 400</b>

## Note 16

### ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
Titres de sociétés mises en équivalence <sup>(1)</sup>	467	247
Titres de participation <sup>(2)</sup>	283	538
Prêts à plus d'un an	6	12
Autres <sup>(3)</sup>	886	590
<b>TOTAL</b>	<b>1 642</b>	<b>1 388</b>

(1) Ce poste correspond principalement aux titres des sociétés de distribution détenus en France.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est de 50,6 millions d'euros au 31 décembre 2005, les goodwill correspondant de 176 millions d'euros et les réserves cumulées de 125,4 millions d'euros.

(2) En 2004, ce poste correspondait principalement aux titres Finiper (Italie), dorénavant consolidés par mise en équivalence.

(3) Ce poste comprend principalement les dépôts et cautionnements et les autres créances immobilisées.

## Note 17

### IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans	31/12/2004 publié
Impôts différés actifs	1 029	1 066	1 066
Impôts différés passifs	(226)	(397)	(353)
<b>TOTAL</b>	<b>803</b>	<b>669</b>	<b>714</b>

La nature des impôts différés est décrite dans la note 1. Ces derniers correspondent à des différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

#### Actifs d'impôts différés non activés

(en millions d'euros)	Stock d'impôts différés actifs non reconnu au 31/12/2005	
	Sur différences temporelles	Sur déficits reportables
<b>TOTAL</b>	<b>303</b>	<b>634</b>

(en millions d'euros)	2005
Échéance entre 2006 et 2015	144
Échéance supérieure à 2016	793
<b>TOTAL</b>	<b>937</b>

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés au 31 décembre 2005 s'élève à 937 millions d'euros. Ces derniers correspondent essentiellement à des déficits fiscaux reportables non activés du fait de leur récupération jugée peu probable.

## Note 18

### IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
Immeubles de placement en valeur brute	561	628
Dépréciation	(98)	(147)
<b>TOTAL</b>	<b>463</b>	<b>481</b>

#### Variation des immeubles de placement

Leur variation s'explique comme suit :

<b>Solde d'ouverture (31/12/04)</b>	<b>481</b>
<b>Dotations aux amortissements de la période</b>	<b>(18)</b>
<b>Effet Change</b>	<b>55</b>
<b>Investissements de la période</b>	<b>38</b>
<b>Principales cessions de la période</b>	<b>(155)</b>
Japon	(44)
Mexique	(13)
Turquie	(98)
<b>Autres mouvements</b>	<b>63</b>
<b>Solde de clôture (31/12/05)</b>	<b>463</b>

Les produits locatifs générés par ces immeubles de placement et comptabilisés en résultat en 2005 s'élèvent à 71,3 millions d'euros.

Les charges opérationnelles directes occasionnées par ces immeubles de placement, comptabilisées en résultat au titre de 2005 s'élèvent à 20,2 millions d'euros.

Leur juste valeur au 31 décembre 2005 a été estimée comme étant comprise entre 660 millions d'euros et 690 millions d'euros.

## Note 19

### STOCKS

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
Stocks en valeur brute	6 365	5 947
Dépréciation	(255)	(326)
<b>Stocks en valeur nette</b>	<b>6 110</b>	<b>5 621</b>

## Note 20

### CRÉANCES COMMERCIALES

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
Créances sur clients	1 246	1 286
Dépréciation des créances douteuses	(143)	(150)
Créances nettes sur clients	1 103	1 137
Fournisseurs débiteurs	2 348	2 011
<b>TOTAL</b>	<b>3 451</b>	<b>3 147</b>

Les créances sur clients sont essentiellement des créances dues par les franchisés du Groupe.

Les créances fournisseurs correspondent à des ristournes et à des coopérations commerciales à recevoir des fournisseurs du Groupe.

## Note 21

### AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
Créances envers le personnel	16	15
Prêts à moins d'un an	8	20
Créances sur cession d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	30	128
Charges constatées d'avance	192	149
Autres créances d'exploitations nettes	568	588
<b>TOTAL</b>	<b>813</b>	<b>900</b>

## Note 22

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
Équivalents de trésorerie	1 976	2 101
Trésorerie	1 756	1 102
<b>TOTAL</b>	<b>3 733</b>	<b>3 203</b>

## Note 23

### ÉCART DE CONVERSION PART DU GROUPE

#### Décomposition de l'écart de conversion part du Groupe par zone

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
France	-	-
Europe (hors de France)	182	98
Amériques	355	(25)
Asie	227	(6)
<b>TOTAL</b>	<b>763</b>	<b>66</b>

Le Groupe a choisi, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, de reclasser en "Réserves consolidées" les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette option n'a pas d'incidence sur les capitaux propres du Groupe, il s'agit d'un reclassement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 au sein des capitaux propres du poste "Écarts de conversion" vers le poste "Autres réserves" pour un montant de 3 236 millions d'euros.

## Note 24

### PROVISIONS

(en millions d'euros)	31/12/2004 IFRS	Effet de change	Dotations	Actualisation	Reprises sans utilisation	Reprises avec utilisation	31/12/2005
Engagements de départ à la retraite	732	3	68	31	(40)	(61)	734
Autres provisions	1 222	109	659		(134)	(266)	1 591
<b>TOTAL</b>	<b>1 954</b>	<b>112</b>	<b>727</b>	<b>31</b>	<b>(174)</b>	<b>(327)</b>	<b>2 325</b>

Le coût des indemnités de départ en retraite est déterminé à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite. L'engagement du Groupe est intégralement couvert par la provision ainsi que par la prise en charge par des organismes extérieurs.

Les autres provisions sont composées pour moitié d'éléments relatifs à des risques fiscaux et légaux, le solde couvrant des risques directement liés à l'activité de l'entreprise (litiges SAV, risques sociaux...).

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités, dont des contentieux avec les administrations fiscales et sociales. Les charges susceptibles d'être estimées avec une fiabilité suffisante et jugées probables par les sociétés et leurs experts, ont fait l'objet d'une comptabilisation de provision pour risques et charges.

### Synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies dans les trois principaux pays du Groupe (France, Italie, Belgique)

(en millions d'euros)	
Defined Benefits Obligations (DBO)	990
Juste valeur des actifs des régimes	299
<b>Obligation nette</b>	<b>691</b>
Écart actuariels non reconnus	(34)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>656</b>
<b>Taux de rendement attendu des actifs</b>	<b>4 %</b>

Les paramètres sont les suivants :

Âge de départ à la retraite	60-65 ans
Évolution des salaires	2 à 3 %
Taux de charges salariales	14 % à 40 %
Taux d'actualisation	2,41 % à 4,25 %

## Note 25

### AUTRES PASSIFS

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
Dettes fournisseurs d'immobilisations	749	623
Dettes envers le personnel	1 519	1 417
Produits constatés d'avance	103	61
Autres dettes	651	851
<b>TOTAL</b>	<b>3 022</b>	<b>2 952</b>

## Note 26

### EMPRUNTS

#### Détail de la dette nette

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 <sup>(*)</sup> publié
Emprunts obligataires	7 737	7 280
Dérivés - Passif	294	-
Autres emprunts	1 329	1 459
Autres dettes long terme	188	186
Billets de trésorerie	520	577
Emprunts crédit-baux	455	470
<b>Total des emprunts</b>	<b>10 523</b>	<b>9 972</b>
<b>Total retraité des emprunts<sup>(1)</sup></b>	<b>10 497</b>	<b>9 972</b>
Valeurs mobilières	1 976	2 101
Trésorerie	1 756	1 102
<b>Total des placements</b>	<b>3 733</b>	<b>3 203</b>
<b>Dette nette</b>	<b>6 790</b>	<b>6 770</b>

(1) Montant des emprunts retraités des dérivés présentés à l'actif du bilan.

(\*) Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Seuls les états financiers au 31 décembre 2005 sont impactés par l'application de ces normes, ce qui explique que la juste valeur des dérivés au bilan soit nulle au 31 décembre 2004.

À principes comptables équivalents (en appliquant les normes IAS 32 et 39 aux comptes 2004), l'endettement net du Groupe aurait été de 7 546 millions d'euros à fin 2004.

### Détail des emprunts par nature de taux

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
Dettes à taux fixe	7 677	5 877
Dettes à taux flottant <sup>(1)</sup>	2 820	4 095
<b>TOTAL</b>	<b>10 497</b>	<b>9 972</b>

(1) La dette à taux flottant correspond soit à la dette à taux flottant à l'émission, soit à la dette à taux fixe swappée à taux variable à l'émission.

### Détail des emprunts par devise

Les emprunts sont présentés par devise après effet de couverture.

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
Euro	10 041	8 317
Yen japonais	0	170
Real brésilien	7	1
Yuan chinois	32	10
Lire turque	48	7
Won coréen	125	120
Dollar taiwanais	35	16
Ringgit malaisien	2	10
Peso argentin	43	145
Livre sterling	0	796
Franc suisse	114	362
Peso colombien	21	11
Zloty polonais	8	1
Autres	21	5
<b>TOTAL</b>	<b>10 497</b>	<b>9 972</b>

La dette en euros représente 85,5 % du total en décembre 2005, contre 83 % en décembre 2004.

Après swap, la dette en euros représente 95,6 % du total de la dette en décembre 2005.

### Détail des emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Échéance	Montant
<b>Détail des emprunts obligataires</b>		<b>7 737</b>
<b>Émissions publiques</b>		<b>6 478</b>
Emprunt obligataire Euro MTN, GBP, 10 ans, 5,375 %	2012	796
Emprunt obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 4,375 %	2011	1 100
Emprunt obligataire Euro MTN, EUR, 2,5 ans, 6,125 %	2010	1 000
Emprunt obligataire, FRF, 10 ans, 4,50 %	2009	1 000
Emprunt obligataire domestique, FRF, 10 ans, 5,30 %	2008	305
Emprunt obligataire Euro MTN, EUR, 4 ans, 3,265 %	2008	500
Emprunt obligataire Euro MTN, CHF, 8 ans, 3,50 %	2007	162
Emprunt obligataire Euro MTN, EUR, 5 ans, 5,125 %	2006	500
Emprunt obligataire, EUR, 7 ans, 4,50 %	2006	266
Euro Bond Fixed rate, EUR, 8 ans, 3,625 %	2013	750
Euro Bond Fixed rate, EUR, 10 ans, 3,825 %	2015	50
Euro Bond Fixed rate, EUR, 10 ans, 3,85 %	2015	50
<b>Émissions privées</b>		<b>1 258</b>

Les justes valeurs actives et passives des dérivés ont été incorporées dans les emprunts obligataires (26 millions de dérivés actifs et 320 millions de dérivés passifs).

### Détail des emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	Montant
Détail des emprunts obligataires	7 737
Autres dettes financières	649
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>8 385</b>

### Détail des emprunts par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 publié
1 an	2 895	2 632
2 ans	1 008	1 071
3 à 5 ans	3 191	2 787
Au-delà de 5 ans	3 130	3 221
Indéterminée	273	261
<b>TOTAL</b>	<b>10 497</b>	<b>9 972</b>

### Covenants bancaires

Le Groupe au 31 décembre 2005 n'a pas de covenants bancaires.

## Note 27

### INSTRUMENTS FINANCIERS

Le principe de définition de la juste valeur est indiqué en note 1.

#### Valeur de marché des actifs et passifs financiers

	31/12/2005			31/12/2004 publié		
	Valeur nominale	Valeur nette comptable	Fair value	Valeur nominale	Valeur nette comptable	Fair value
Titres de participations	283	283	283	538	538	538
Autres immobilisations financières long terme (essentiellement dépôts et cautionnements)	892	892	892	603	603	603
Encours clients des sociétés financières	3 755	3 755	3 755	3 221	3 221	3 221
Créances d'exploitation	5 021	5 021	5 021	4 471	4 471	4 471
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 733	3 733	3 733	3 203	3 203	3 203
Instruments dérivés de change		14	14		(20)	(20)
Emprunts	8 385	8 484	8 717	9 661	9 972	10 221
Dont						
Dette couverte en juste valeur	1 031	1 082	1 082	1 344	1 466	1 466
Dette couverte en flux de trésorerie	825	825	825	1 455	1 455	1 455
Dette non couverte	6 530	6 530	6 762	6 862	6 862	7 111
Instruments dérivés de taux		48	48		189	189

#### Valeur de marché des instruments dérivés

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 publié	
	Fair value	Notionnel	Fair value	Notionnel
<b>INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>				
<b>Risque de taux</b>				
Swaps	2	550	(3)	1 730
Options				
<b>Instruments de change</b>				
Swaps de change				
Contrats à terme	(4)	156	(11)	94
Options				
Autres				
<b>INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>				
Swaps	(51)	1 531	(131)	2 664
Options				
<b>Instruments de change</b>				
Swaps de change				
Contrats à terme	(9)	59	(10)	79
Options			0	0
Autres			0	0
<b>INSTRUMENTS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</b>				
Dérivés de change				
Dérivés de taux	2	13 742	(55)	10 449
Autres				

## Note 28

### ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la date de clôture de nature à altérer la pertinence des informations présentées ci-avant.

## Note 29

### PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont il estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront pas d'incidence significative sur sa situation financière, son activité et/ou son résultat.

## Note 30

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours. Ces engagements sont de trois ordres : ceux liés à la trésorerie, ceux liés à l'exploitation des points de ventes et ceux liés aux acquisitions de titres. En outre, le Groupe a des contrats de location (loyers payables principalement sur les points de vente loués, et loyers recevables principalement sur les boutiques de galeries marchandes) qui représentent également des engagements futurs, donnés ou reçus.

#### 1. Les engagements hors bilan liés à la trésorerie sont composés :

- de lignes de crédits mobilisables représentant les lignes de crédit confirmées mises à la disposition du Groupe et non utilisées à la date de clôture ;
- de cautions et hypothèques données ou reçues principalement dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe ;
- des engagements de crédit donnés par les sociétés financières du Groupe à leur clientèle dans le cadre de leurs activités opérationnelles, ainsi que d'engagements bancaires reçus.

#### 2. Les engagements hors bilan liés à l'exploitation sont composés :

- d'engagements d'achats de terrains dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de dépendances diverses issues de contrats commerciaux ;
- d'engagements donnés pour l'accomplissement de travaux dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de garanties locatives et de garanties sur opérateurs de galeries marchandes ;
- de créances garanties ;
- ainsi que d'autres engagements donnés ou reçus.

#### 3. Les engagements liés aux acquisitions de titres sont composés :

- d'engagements fermes reçus d'achat et de vente de titres - majoritairement en France, dans le cadre de l'activité de Franchise du Groupe ;
- ainsi que d'options d'achat de titres et de garanties de passifs. Les garanties de passif reçues ne sont pas valorisées.

#### 4. Les engagements liés aux contrats de location

À fin décembre 2005, le Groupe détient en pleine propriété 505 hypermarchés sur 839 hypermarchés intégrés, 649 supermarchés sur 1 517 supermarchés intégrés et 396 magasins de maxidiscount sur 4 316 magasins de maxidiscount intégrés. Les magasins non détenus en pleine propriété font l'objet de contrats de location ayant représenté une charge de 779,4 millions d'euros sur l'année 2005 (note 7). 15 % de ces contrats sont à échéance de moins d'un an, 34 % à échéance d'un à cinq ans et 51 % à échéance de plus de cinq ans. Le montant brut des loyers futurs, déterminé en fonction de l'engagement maximal futur pris par le Groupe, aussi bien en terme de durée que de montant pour chacun des contrats de location immobilière existant à ce jour, s'élève à 5 311,4 millions d'euros. L'actualisation de ces loyers futurs correspond à un engagement donné de 4 055 millions d'euros.

Le Groupe détient par ailleurs des galeries commerciales, principalement autour des hypermarchés et supermarchés, données en location et ayant représenté sur l'année 2005 un produit de 263 millions d'euros. Le montant brut des loyers futurs à recevoir, déterminé en fonction de l'engagement futur pris par les locataires, aussi bien en terme de durée que de montant pour chacun des contrats de location immobilière existant à ce jour, s'élève à 509 millions d'euros. L'actualisation de ces loyers futurs correspond à un engagement reçu de 454 millions d'euros.

**Engagements donnés**

(en millions d'euros)	Décembre 2005	Détail par échéance		
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Liés à la trésorerie</b>	<b>5 465</b>	<b>2 243</b>	<b>2 816</b>	<b>405</b>
Cautions, hypothèques et nantissements	1 106	271	436	398
Effets escomptés et titrisation	185	185		
Lignes de crédit non utilisées	4 111	1 732	2 379	
Autres	63	55	1	7
<b>Liés à l'exploitation/immobilier/expansion...</b>	<b>1 368</b>	<b>688</b>	<b>591</b>	<b>89</b>
Terrains	748	488	251	9
Achats à terme (marchandises)	232	79	144	10
Autres	388	121	197	71
<b>Liés aux acquisitions de titres</b>	<b>2 302</b>	<b>1 054</b>	<b>920</b>	<b>328</b>
Engagement d'achat de titres	1 936	1 054	882	
Garanties de passif	366		38	328
<b>Liés aux locations</b>	<b>5 311</b>	<b>801</b>	<b>1 827</b>	<b>2 684</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 446</b>	<b>4 785</b>	<b>6 154</b>	<b>3 506</b>

**Engagements reçus**

(en millions d'euros)	Décembre 2005	Détail par échéance		
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Liés à la trésorerie</b>	<b>6 964</b>	<b>2 297</b>	<b>2 988</b>	<b>1 679</b>
Lignes de crédit non utilisées	5 695	1 906	2 127	1 663
Cautions hypothèques et nantissements	174	71	88	15
Lignes de crédit des sociétés financières	1 094	320	773	1
<b>Liés à l'exploitation/immobilier/expansion...</b>	<b>1 269</b>	<b>362</b>	<b>746</b>	<b>161</b>
<b>Liés aux acquisitions de titres</b>	<b>118</b>	<b>118</b>		
Options d'achat de titres	118	118		
<b>Liés aux locations</b>	<b>509</b>	<b>143</b>	<b>282</b>	<b>85</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 859</b>	<b>2 920</b>	<b>4 015</b>	<b>1 924</b>

## Note 31

**EFFECTIFS**

	Décembre 2005	2004	2003
Effectif moyen du Groupe	417 258	409 964	402 256
Effectif fin de période du Groupe (*)	440 479	430 695	419 040

(\*) Hors Prodirect.

L'effectif fin de période, hors prodirect, République tchèque et Slovaquie est de 436 474.

## Note 32

### PARTIES LIÉES

La rémunération au titre de l'année 2005 des membres du comité exécutif Groupe s'est élevée à 6 895 321 euros.  
 Les informations sur les rémunérations des mandataires sociaux sont données dans le rapport de gestion du Directoire.

Les transactions entre la société mère et les sociétés mises en équivalence sont résumées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Montant des transactions		Créances sur les entreprises liées		Dettes envers les entreprises liées		Provisions sur créances		Engagements hors bilan	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
<b>Nature de la transaction</b>										
Ventes de marchandises	365	354	50	54						
Engagements donnés : engagements fermes d'achat de titres									1 379	
Engagements reçus : engagements fermes d'achat de titres									87	
Autres	36	27	9	11	2	1			96	116

## Note 33

### PASSAGE DES PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS AUX PRINCIPES COMPTABLES IFRS

**Rappel :** En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Carrefour a publié des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré du passage aux IFRS sur les comptes 2004 dans le document d'Actualisation du document de référence en date du 24 août 2005.

La majorité des retraitements IFRS est sans impact sur les flux de trésorerie du Groupe.

Le seul retraitement ayant un impact sur la trésorerie concerne la consolidation des sociétés financières par intégration globale (vs mise en équivalence dans les comptes publiés en normes françaises), leur situation de trésorerie étant dorénavant intégrée à celle du Groupe.

## Réconciliation du compte de résultat 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS

	31/12/2004 en normes françaises	Ajustements	Reclassements	31/12/2004 publié	Amortissements sur 40 ans	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans
(en millions d'euros)						
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	<b>72 668,0</b>			<b>72 668,0</b>		<b>72 668,0</b>
Autres revenus			1 038,6	1 038,6		1 038,6
Revenus totaux	72 668,0		1 038,6	73 706,6		73 706,6
Prix de revient des ventes	(56 554,2)	(84,2)	(414,4)	(57 052,8)		(57 052,8)
<b>Marge des activités courantes</b>	<b>16 113,8</b>	<b>(84,2)</b>	<b>624,2</b>	<b>16 653,8</b>		<b>16 653,8</b>
Frais généraux	(11 792,9)	(6,3)	(89,0)	(11 888,2)		(11 888,2)
Autres produits et charges	596,2	13,8	(610,0)			
Amortissements et provisions	(1 683,4)	0,4	30,7	(1 652,3)	157,6	(1 494,7)
Résultat opérationnel avant éléments non courants		(76,3)	(44,1)	3 113,3	157,6	3 270,9
Produits et charges non courants		(37,9)	(38,1)	(76,0)		(76,0)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 233,8</b>	<b>(114,2)</b>	<b>(82,2)</b>	<b>3 037,3</b>	<b>157,6</b>	<b>3 195,0</b>
Résultat financier	(424,1)	(48,7)	(11,7)	(484,5)		(484,5)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 809,7</b>	<b>(162,9)</b>	<b>(93,9)</b>	<b>2 552,8</b>	<b>157,6</b>	<b>2 710,5</b>
Impôt sur les résultats	(836,4)	39,8	33,9	(762,7)	(43,2)	(805,9)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	101,4	-	(60,7)	40,7		40,7
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>2 074,7</b>	<b>(123,1)</b>	<b>(120,7)</b>	<b>1 830,9</b>	<b>114,4</b>	<b>1 945,3</b>
<b>Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe</b>	<b>1 981,1</b>	<b>(109,7)</b>	<b>(195,4)</b>	<b>1 676</b>	<b>110,3</b>	<b>1 786,3</b>
Amortissement des goodwill	(319,3)	319,3				0,0
<b>Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe après goodwill</b>	<b>1 661,8</b>	<b>209,6</b>	<b>(195,4)</b>	<b>1 676</b>	<b>110,3</b>	<b>1 786,3</b>
Résultat exceptionnel	(246,2)		246,2			
Impact des activités abandonnées part du Groupe		(5,8)	(79,0)	(84,8)		(84,8)
Impact des activités abandonnées total		(6,5)	(79,0)	(85,5)		(85,5)
Résultat net total	1 509,2	190,4	45,8	1 745,4	114,4	1 859,8
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>1 386,8</b>	<b>204,3</b>		<b>1 591,1</b>	<b>110,3</b>	<b>1 701,5</b>

**Principaux ajustements du compte de résultat 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS**

(en millions d'euros)	Ajustements	Arrêt de l'amortissement des goodwill	Locations financements (IAS 17)	Avantages au personnel (IAS 19)	Valorisation des stocks (IAS 2)	Stock-options (IFRS 2)	Autres ajustements
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>							
Autres revenus							
Revenus totaux							
Prix de revient des ventes	(84,2)				(84,2)		
<b>Marge des activités courantes</b>	<b>(84,2)</b>				<b>(84,2)</b>		
Frais généraux	(6,3)		18,5	(9,0)	(0,5)		(15,3)
Autres produits et charges	13,8			13,8			
Amortissements et provisions	0,4		(11,2)				11,6
<b>Résultat opérationnel avant éléments non courants</b>	<b>(76,3)</b>		<b>7,3</b>	<b>4,8</b>	<b>(84,7)</b>	<b>0,0</b>	<b>(3,7)</b>
Produits et charges non courants	(37,9)		0,0	0,0	0,0	(30,6)	(7,3)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(114,2)</b>		<b>7,3</b>	<b>4,8</b>	<b>(84,7)</b>	<b>(30,6)</b>	<b>(11,0)</b>
Résultat financier	(48,7)		(14,1)	(32,7)	(0,6)		(1,3)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(162,9)</b>		<b>(6,8)</b>	<b>(27,9)</b>	<b>(85,3)</b>	<b>(30,6)</b>	<b>(12,3)</b>
Impôt sur les résultats	39,8		1,9	2,8	25,2	10,7	(0,8)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence							
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(123,1)</b>		<b>(4,9)</b>	<b>(25,1)</b>	<b>(60,1)</b>	<b>(19,9)</b>	
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	(109,7)		(3,9)	(25,1)	(55,1)	(19,9)	(5,7)
Amortissement des goodwill	319,3	319,3					
<b>Résultat net des activités poursuivies part du Groupe après goodwill</b>	<b>209,6</b>	<b>319,3</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(25,1)</b>	<b>(55,1)</b>	<b>(19,9)</b>	<b>(5,7)</b>
Résultat exceptionnel							
Impact des activités abandonnées, part du Groupe	(5,8)						(5,8)
Impact des activités abandonnées total	(6,5)						(6,5)
Résultat net total	190,4	319,3	(4,9)	(25,1)	(60,1)	(19,9)	(18,9)
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>203,8</b>	<b>319,3</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(25,1)</b>	<b>(55,1)</b>	<b>(19,9)</b>	<b>(11,5)</b>

## Principaux reclassements du compte de résultat 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS

(en millions d'euros)	Reclassements	Intégration des sociétés financières	Reclassement de l'exceptionnel	Autres reclassements
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>				
Autres revenus	1 038,6	496,0	(2,4)	545,0
Revenus totaux	1 038,6	496,0	(2,4)	545,0
Prix de revient des ventes	(414,4)	(168,2)	(9,4)	(236,8)
<b>Marge des activités courantes</b>	<b>624,2</b>	<b>327,8</b>	<b>(11,8)</b>	<b>308,2</b>
Frais généraux	(89,0)	(160,8)	(2,7)	74,5
Autres produits et charges	(610,0)			(610,0)
Amortissements et provisions	30,7	(11,3)		42,0
<b>Résultat opérationnel avant éléments non courants</b>	<b>(44,1)</b>	<b>155,7</b>	<b>(14,5)</b>	<b>(185,3)</b>
Produits et charges non courants	(38,1)	(0,7)	(236,7)	199,3
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(82,2)</b>	<b>155,0</b>	<b>(251,2)</b>	<b>14,0</b>
Résultat financier	(11,7)	2,3		(14,0)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(93,9)</b>	<b>157,3</b>	<b>(251,2)</b>	
Impôt sur les résultats	(33,9)	(51,4)	85,3	
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	(60,7)	(60,7)		
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(120,7)</b>	<b>45,2</b>	<b>(167,2)</b>	
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	(195,4)		(195,4)	
Amortissement des goodwill				
<b>Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe après goodwill</b>	<b>(195,4)</b>		<b>(195,4)</b>	
Résultat exceptionnel	246,2		246,2	
Impact des activités abandonnées, part du Groupe	(79,0)		(79,0)	
Impact des activités abandonnées total	(79,0)		(79,0)	
Résultat net total	45,8	45,8		
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>0,0</b>			

**Réconciliation du bilan 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS**
**ACTIF**

(en millions d'euros)	31/12/2004 en normes françaises	Total ajustements	Total reclassements	31/12/2004 publié	Amortissements sur 40 ans	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans
Goodwill	8 851	319	159	9 329		9 329
Autres immobilisations incorporelles	1 046	(10)	(306)	730		730
Immobilisations corporelles	12 897	193	(473)	12 617	158	12 775
Actifs financiers	1 014	18	109	1 141		1 141
Titres mis en équivalence	551	(304)		247		247
Impôts différés actifs	1 049	(112)	131	1 066		1 066
Immeubles de placement			481	481		481
Encours clients des sociétés financières		1 594		1 594		1 594
<b>Actifs non courants</b>	<b>25 406</b>	<b>1 698</b>	<b>101</b>	<b>27 205</b>	<b>158</b>	<b>27 363</b>
Stocks	6 243	(635)	13	5 621		5 621
Créances commerciales	3 059	0	89	3 147		3 147
Encours clients des sociétés financières - part à moins d'un an		1 617	10	1 627		1 627
Actifs d'impôts exigibles	411	0	12	423		423
Autres actifs	928	31	(59)	900		900
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 930	306	(34)	3 203		3 203
<b>Actifs courants</b>	<b>13 571</b>	<b>1 319</b>	<b>31</b>	<b>14 921</b>	<b>0</b>	<b>14 921</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>38 977</b>	<b>3 017</b>	<b>132</b>	<b>42 126</b>	<b>158</b>	<b>42 284</b>

**PASSIF**

(en millions d'euros)	31/12/2004 en normes françaises	Total ajustements	Total reclassements	31/12/2004 publié	Amortissements sur 40 ans	31/12/2004 retraité amortissements sur 40 ans
Capitaux propres part du Groupe	7 549	(602)		6 947	110	7 057
Capitaux propres hors Groupe	780	149		929	4	933
<b>Capitaux Propres</b>	<b>8 329</b>	<b>(453)</b>	<b>0</b>	<b>7 876</b>	<b>114</b>	<b>7 990</b>
Emprunts			7 340	7 340		7 340
Provisions	1 274	612	68	1 954		1 954
Impôts différés passifs	471	(181)	63	353	44	397
Refinancement encours client		255		255		255
<b>Passifs non courants</b>	<b>10 074</b>	<b>233</b>	<b>7 471</b>	<b>17 778</b>	<b>158</b>	<b>17 936</b>
Emprunts - part à moins d'un an	9 724	245	(7 337)	2 632		2 632
Fournisseurs	14 362		359	14 721		14 721
Refinancement encours client - part à moins d'un an		2 654		2 654		2 654
Passifs d'impôts exigibles	1 368		20	1 388		1 388
Autres passifs	3 448	(115)	(380)	2 952		2 952
<b>Passifs courants</b>	<b>28 903</b>	<b>2 784</b>	<b>(7 338)</b>	<b>24 347</b>	<b>0</b>	<b>24 347</b>
<b>Total du passif</b>	<b>38 977</b>	<b>3 017</b>	<b>132</b>	<b>42 126</b>	<b>158</b>	<b>42 284</b>

## Principaux ajustements du bilan 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS

## ACTIF

(en millions d'euros)	Intégration des sociétés financières (IAS 27)	Arrêt de l'amortissement du goodwill	Avantages au personnel (IAS 19)	Locations financements (IAS 17)	Stocks (IAS 2)	Pre-openings costs and rebates
Goodwill		319				
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	3			226		
Actifs financiers	19			(3)		
Titres mis en équivalence	(304)					
Impôts différés actifs				(16)		
Immeubles de placement						
Encours clients des sociétés financières	1 594					
<b>Actifs non courants</b>	<b>1 312</b>	<b>319</b>		<b>207</b>		
Stocks					(635)	
Créances commerciales						
Encours clients des sociétés financières - part à moins d'un an	1 617					
Actifs d'impôts exigibles						
Autres actifs	57					(26)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	306					
<b>Actifs courants</b>	<b>1 980</b>				<b>(635)</b>	<b>(26)</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 292</b>	<b>319</b>		<b>207</b>	<b>(635)</b>	<b>(26)</b>

## PASSIF

(en millions d'euros)	Intégration des sociétés financières (IAS 27)	Arrêt de l'amortissement du goodwill	Avantages au personnel (IAS 19)	Locations financements (IAS 17)	Stocks (IAS 2)	Pre-openings costs and rebates
Capitaux propres part du Groupe	2	319	(318)	(37)	(418)	(22)
Capitaux propres hors Groupe	209		(2)	(6)	(36)	(4)
<b>Capitaux propres</b>	<b>211</b>	<b>319</b>	<b>(320)</b>	<b>(43)</b>	<b>(454)</b>	<b>(26)</b>
Emprunts						
Provisions	81		531			
Impôts différés passifs					(181)	
Refinancement encours client	255					
<b>Passifs non courants</b>	<b>547</b>	<b>319</b>	<b>211</b>	<b>(43)</b>	<b>(635)</b>	<b>(26)</b>
Emprunts - part à moins d'un an				245		
Fournisseurs						
Refinancement encours client - part à moins d'un an	2 654					
Passifs d'impôts exigibles						
Autres passifs	91		(211)	5		
<b>Passifs courants</b>	<b>2 745</b>	<b>0</b>	<b>(211)</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>3 292</b>	<b>319</b>	<b>0</b>	<b>207</b>	<b>(635)</b>	<b>(26)</b>

**Principaux ajustements du bilan 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS (suite)**

**ACTIF**

(en millions d'euros)

	Impôts différés (IAS 12)	Autres ajustements	Total ajustements
Goodwill			319
Autres immobilisations incorporelles		(10)	(10)
Immobilisations corporelles		(36)	193
Actifs financiers	2		18
Titres mis en équivalence			(304)
Impôts différés actifs	(96)		(112)
Immeubles de placement			0
Encours clients des sociétés financières			1 594
<b>Actifs non courants</b>	<b>(94)</b>	<b>(46)</b>	<b>1 698</b>
Stocks			(635)
Créances commerciales			0
Encours clients des sociétés financières - part à moins d'un an			1 617
Actifs d'impôts exigibles			0
Autres actifs			31
Trésorerie et équivalents de trésorerie			306
<b>Actifs courants</b>			<b>1 319</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>(94)</b>	<b>(46)</b>	<b>3 017</b>

**PASSIF**

(en millions d'euros)

	Impôts différés (IAS 12)	Autres ajustements	Total ajustements
Capitaux propres part du Groupe	(90)	(38)	(602)
Capitaux propres hors Groupe	(4)	(8)	149
<b>Capitaux propres</b>	<b>(94)</b>	<b>(46)</b>	<b>(453)</b>
Emprunts			0
Provisions			612
Impôts différés passifs			(181)
Refinancement encours client			255
<b>Passifs non courants</b>	<b>(94)</b>	<b>(46)</b>	<b>233</b>
Emprunts - part à moins d'un an			245
Fournisseurs			0
Refinancement encours client - part à moins d'un an			2 654
Passifs d'impôts exigibles			0
Autres passifs			(115)
<b>Passifs courants</b>			<b>2 784</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>(94)</b>	<b>(46)</b>	<b>3 017</b>

**Principaux reclassements du bilan 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS**
**ACTIF**

(en millions d'euros)	Immeubles de placement (IAS 40)	Reclassement loyers prépayés	Reclassements autres	Total reclassements
Goodwill			159	159
Autres immobilisations incorporelles		(75)	(231)	(306)
Immobilisations corporelles	(481)		8	(473)
Actifs financiers		84	25	109
Titres mis en équivalence				0
Impôts différés actifs			131	131
Immeubles de placement	481			481
Encours clients des sociétés financières				
<b>Actifs non courants</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>(67)</b>	<b>(58)</b>
Stocks			13	13
Créances commerciales			89	89
Encours clients des sociétés financières - part à moins d'un an			10	10
Actifs d'impôts exigibles			12	12
Autres actifs		(9)	(50)	(59)
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(34)	(34)
<b>Actif courants</b>	<b>0</b>	<b>(9)</b>	<b>40</b>	<b>31</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>132</b>	<b>132</b>

**PASSIF**

(en millions d'euros)	Immeubles de placement (IAS 40)	Reclassement loyers prépayés	Reclassements autres	Total reclassements
Capitaux propres part du Groupe				0
Capitaux propres hors Groupe				0
<b>Capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts			7 340	7 340
Provisions			148	148
Impôts différés passifs			(17)	(17)
Refinancement encours client				
<b>Passifs non courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 471</b>	<b>7 471</b>
Emprunts - part à moins d'un an			(7 337)	(7 337)
Fournisseurs			359	359
Refinancement encours client - part à moins d'un an				0
Passifs d'impôts exigibles			20	20
Autres passifs			(380)	(380)
<b>Passifs courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(7 338)</b>	<b>(7 338)</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>132</b>	<b>132</b>

**Principaux ajustements sur les capitaux propres 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS**

(en millions d'euros)	Capital	Total réserves non distribuées	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts hors Groupe	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31/12/2004 en normes françaises avant répartition</b>	<b>1 762</b>	<b>5 787</b>	<b>7 549</b>	<b>780</b>	<b>8 329</b>
Arrêt de l'amortissement des goodwill		319	319		319
IAS 17 : Contrats de location financement		(37)	(37)	(6)	(43)
IAS 2 : Stocks		(418)	(418)	(36)	(454)
IAS 27 : Sociétés financières		2	2	209	211
IAS 19 : Avantages au personnel		(318)	(318)	(2)	(320)
Coûts de préouverture		(22)	(22)	(4)	(26)
IAS 12 : impôts différés		(90)	(90)	(4)	(94)
Autres ajustements		(38)	(38)	(8)	(46)
<b>Capitaux propres au 31/12/2004 en normes IFRS avant répartition</b>	<b>1 762</b>	<b>5 186</b>	<b>6 947</b>	<b>929</b>	<b>7 876</b>
Amortissements sur 40 ans		110	110	4	114
<b>Capitaux propres au 31/12/2004 en normes IFRS avant répartition retraités des amortissements sur 40 ans</b>	<b>1 762</b>	<b>5 296</b>	<b>7 057</b>	<b>933</b>	<b>7 990</b>

**SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE 2005**

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Numéro de registre du commerce
<b>FRANCE</b>		
@ CARREFOUR B2C MANAGEMENT	100,0	430 472 092
ACTIS	100,0	345 274 310
ALIMENTAIRE SCORE	100,0	333 708 014
ALODIS	100,0	345 130 306
ANDELYSIENNE DE DISTRIBUTION	100,0	384 418 331
ANDRENA	100,0	339 363 095
ANNONAY DISTRIBUTION	100,0	310 380 621
ARDAN	100,0	408 857 142
ASPHALTE	100,0	430 365 445
AUCEMA	99,9	398 656 660
AUREJAN	100,0	409 581 154
BCG	100,0	347 514 895
BDD	100,0	380 060 210
BIGOURDANE DE DISTRIBUTION	100,0	334 570 298
BOEDIM	100,0	379 874 571
BRIMONT	100,0	423 291 731
BRUMAT	100,0	337 730 683
CAMARSYL	100,0	443 499 041
CARAUTOROUTES	100,0	433 970 944
CARBAS	100,0	440 590 222
CARCOOP	50,0	317 599 231
CARCOOP FRANCE	50,0	333 955 912
CARFUEL	100,0	306 094 194
CARMA	50,0	330 598 616
CARMA VIE	50,0	428 798 136
CARMIN	100,0	392 312 898
CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE	100,0	428 240 352
CARREFOUR EUROPE	100,0	420 265 845
CARREFOUR FORMATION HYPERMARCHÉS FRANCE (CFHF)	100,0	433 970 811
CARREFOUR FRANCE	100,0	672 050 085
CARREFOUR HYPERMARCHÉS FRANCE	100,0	428 767 859
CARREFOUR IMPORT SAS ( EX CRFP2)	100,0	434 212 130
CARREFOUR MANAGEMENT	100,0	403 245 061
CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	100,0	385 171 582
CARREFOUR MOBILIER HYPERMARCHÉS FRANCE	100,0	433 970 886
CARREFOUR MONACO	100,0	92 502 820
CARREFOUR PROPERTY	100,0	775 632 169
CARREFOUR SA	100,0	652 014 051
CARREFOUR SERVICES CLIENTS	100,0	423 697 523
CARREFOUR SYSTÈMES D'INFORMATIONS FRANCE	100,0	433 929 114
CARREFOUR TRESO	100,0	428 240 337
CARREFOUR VACANCES	100,0	379 601 974
CASCH	100,0	444 531 180
CASMF	100,0	444 531 388
CDA	100,0	342 416 005
CDM	100,0	379 959 257
CENTRALE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES - CIM -	100,0	784 380 586
CHAMNORD	63,6	303 543 128
CHAMPION SUPERMARCHÉS FRANCE (C.S.F)	100,0	440 283 752
CHESHUNT FRANCE	100,0	391 027 448
CHRISTHALIE	100,0	344 389 820
CHRISTING	100,0	330 305 558

## SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE 2005 (SUITE)

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Numéro de registre du commerce
CLEMADIS	100,0	439 872 979
CM SUPERMARCHÉS SUD EST CMSSE	100,0	421 063 256
CODIMON	100,0	412 653 990
COJADIS	100,0	445 018 633
COMPAGNIE D'ACTIVITE ET DE COMMERCE INTERNATIONAL -CACI-	100,0	352 860 084
COMPTOIRS MODERNES SAS (CMSAS)	100,0	575 450 317
CONTINENT 2001	100,0	430 209 650
CONTINENT FRANCE	100,0	430 209 288
COVICAR 2	100,0	440 274 454
CRFP1	100,0	434 210 985
CRFP10	100,0	444 531 628
CRFP11	100,0	444 531 719
CRFP12	100,0	444 531 750
CRFP4	75,0	440 160 570
CROIX DAMPIERRE	91,6	780 680 781
CSD	74,0	326 220 654
CSD TRANSPORTS	74,0	433 859 154
CUBZADIS	100,0	353 125 255
DALCINE	100,0	384 776 902
DARTAGNAN	99,9	339 211 450
DAUPHINOISE DE PARTICIPATIONS	100,0	337 748 552
DÉFENSE ORLÉANAISE	50,0	085 580 728
DISANIS	100,0	418 544 516
DISTRABAUD	100,0	402 068 456
DISTRAL AYZAC	100,0	381 342 831
DISTRIVAL	100,0	383 257 938
DOP 4	100,0	345 130 520
ED FONCIÈRE RÉGION NORD	100,0	444 525 992
ED FRANCHISE SAS	100,0	434 193 454
ED SAS	100,0	381 548 791
ERTECO	100,0	303 477 038
ESQUIEZIENNE DE SUPERMARCHÉS (S.E.S)	100,0	332 136 050
ETS CATTEAU	100,0	576 280 101
EUROMARCHE	100,0	780 060 414
FINIFAC	100,0	409 468 857
FORGES LES EAUX	100,0	419 532 916
FORUM DEVELOPPEMENT	100,0	381 485 176
GEDEL	100,0	395 104 243
GENEDIS	100,0	345 130 512
GILVER	100,0	382 944 684
GML - GRANDS MAGASINS LABRUYÈRE	50,0	314 832 387
GML FRANCE	50,0	397 894 296
GOUDY	100,0	353 898 125
GUALEX	100,0	398 334 649
GUIROVI	100,0	381 618 461
HALLDIS	100,0	391 982 980
HAUTS DE ROYA	100,0	428 470 900
HERVAU	100,0	353 869 662
IMMO NORD	100,0	413 674 037
IMMOBILIERE CARREFOUR	100,0	323 439 786
IMMOBILIERE ERTECO SNC	100,0	389 526 617
IMMODIS	100,0	950 340 927
INTERDIS	100,0	421 437 591
JAPIERRE	100,0	325 774 338

**SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE 2005 (SUITE)**

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Numéro de registre du commerce
JULIEME	100,0	392 746 194
KERISPER	100,0	323 635 367
KERRIS	100,0	340 382 548
LA CIOTAT DISTRIIBUTION SNC	100,0	451 625 354
LA LAUFA	100,0	347 465 528
LALAUDIS	99,0	339 176 885
LAMBIN	100,0	341 092 609
LAPALUS & FILS (ETABS)	100,0	795 920 172
LE GANELON	100,0	332 864 883
LEDAYE	99,9	333 585 354
LES REMPARTS	100,0	389 347 063
LOGIDIS	100,0	303 010 789
LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES	100,0	428 240 287
LORDIS	100,0	430 160 010
MAISON JOHANES BOUBEE	100,0	775 583 248
MANDY	100,0	319 449 708
MANOLY	100,0	331 171 223
MAPILO	100,0	327 788 105
MARJORIE	99,9	347 619 645
MATEDIS	100,0	383 230 703
MIBILCO	100,0	347 737 157
MONDEVILLE 1	100,0	422 382 051
MONTEL DISTRIBUTION	100,0	398 834 226
MONTEL HOLDING	100,0	007 050 107
MONTVERT	100,0	379 843 139
NEUVYDIS	100,0	351 715 537
NOISY DISTRIBUTION	100,0	350 498 416
OGALIM	100,0	348 302 613
ONA	100,0	303 657 084
OOSHOP	95,0	420 153 538
PR.M.	100,0	352 442 826
PARADICE	100,0	349 246 280
PARIDIS 75	100,0	451 321 376
PERPIGNAN DISTRIBUTION SNC	100,0	451 603 070
PHILEVE	100,0	347 970 592
PLOUHADIS	100,0	385 254 370
POLE	100,0	341 455 855
PONTORSON DISTRIBUTION	100,0	352 725 808
PRINTANIA	100,0	321 276 065
PRODIM	100,0	345 130 488
PROFIDIS	100,0	323 514 406
PROFIDIS & CIE	99,0	327 753 372
PROPO	100,0	410 690 101
PROVIDANGE	100,0	352 367 239
PYRENNENNE DE SUPERMARCHÉS (S.PS)	100,0	331 140 707
RIOMOISE DE DISTRIBUTION SA	100,0	318 623 790
RIOMOISE DE DISTRIBUTION SNC	100,0	329 678 338
ROCHEDIS	100,0	352 057 046
S 2M I	100,0	440 272 789
S.D.O	100,0	487 280 307
S.L.M. DISTRIBUTION	100,0	480 062 223
S.T.D.	100,0	417 597 549
S2P - SOCIÉTÉ DES PAIEMENTS PASS	60,0	313 811 515
SAB	100,0	419 278 270

## SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE 2005 (SUITE)

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Numéro de registre du commerce
SADAP	100,0	351 546 734
SAINT ROMAIN DISTRIBUTION	100,0	403 730 112
SAPER	100,0	348 841 305
SARL DE SAINT HERMENTAIRE	100,0	384 235 602
SARL ERTECO EST	100,0	401 636 550
SAUDIS	100,0	338 625 759
SCI POUR LE COMMERCE	100,0	378 384 002
SCI SOGARA MERIGNAC	50,0	307 048 975
SDAG	100,0	006 150 163
SEGODIS	100,0	311 510 432
SELIMA	100,0	411 495 369
SET	100,0	433 964 202
SHF	100,0	387 520 711
SIMADIS	100,0	430 287 730
SISP	100,0	349 146 878
SMSM	100,0	329 275 978
SNC ED EST	100,0	402 628 283
SNE & CIE - SOCIÉTÉ NOUVELLE D'EXPLOITATION	100,0	388 182 388
SOCAMAG	100,0	423 938 042
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION PLOEUCOISE - SODIP	100,0	325 517 464
SOCIÉTÉ DES HYPERMARCHÉS DE LA VÈZÈRE	50,0	382 824 761
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION AMIDIS & Cie	100,0	319 730 339
SOCIÉTÉ FECAMPOISE DE SUPERMARCHÉS	100,0	305 490 039
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MAGASINS ED	100,0	352 730 816
SOCIÉTÉ NOUVELLE SOGARA	50,0	441 037 405
SOCODIS	100,0	405 005 307
SODIALP	100,0	324 766 047
SODIGIR	100,0	389 504 291
SODISCAF	100,0	398 008 565
SODISOR	100,0	788 358 588
SOECUDIS	100,0	389 551 508
SOFEDIS	100,0	317 516 441
SOFIDIM	100,0	673 820 601
SOFINEDIS	100,0	304 515 380
SOFRED	100,0	342 213 253
SOGADIS	100,0	321 357 543
SOGARA	50,0	662 720 341
SOGARA FRANCE	50,0	397 509 647
SOVAL	100,0	847 250 503
STOC SUD EST - STOC S.E.	100,0	398 155 606
STROFI	100,0	421 892 134
SUESCUN	100,0	340 023 936
TAVERDIS	100,0	350 621 652
TERRADIS	100,0	331 015 958
THOMAS DISTRIBUTION	100,0	394 183 040
TILLY DISTRIBUTION	100,0	350 553 517
TOURANGELLE DE PARTICIPATIONS	100,0	339 487 787
VALDIS	100,0	347 381 196
VÈZÈRE DISTRIBUTION	100,0	478 502 651
VLS DISTRIBUTION (SUPERMARCHÉ SCHALLER)	100,0	340 468 321

**SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE 2005 (SUITE)**

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
<b>ALLEMAGNE</b>	
ERTECO DEUTSCHLAND GMBH	100,0
PROMOHYPERMARKT AG & CO. KG	100,0
PROMOHYPERMARKT AG (PHS)	100,0
PROMOHYPERMARKT INTERNATIONAL	100,0
<b>ARGENTINE</b>	
BANCO CETELEM ARGENTINA SA	40,0
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS SA	60,0
CARREFOUR AMERICAS	100,0
CARREFOUR ARGENTINA SA	100,0
DIA ARGENTINA SA	100,0
SUPERMERCADOS NORTE	100,0
<b>BELGIQUE</b>	
BIGG'S SA	100,0
CARGOVIL (EX OUTEX)	100,0
CARREFOUR BELGIUM	100,0
CENTRE DE COORDINATION CARREFOUR	100,0
CUSTOMER LOYALTY PROGRAM BELGIUM - CLPB	97,1
ECLAIR	100,0
EXTENSION BEL-TEX	100,0
FILMAR	100,0
FILUNIC	100,0
FIMASER	60,0
FOURCAR BELGIUM SA	100,0
FRESHFOOD	100,0
GB RETAIL ASSOCIATES SA	100,0
GIB MANAGEMENT SERVICES	100,0
GMR	100,0
MABE	100,0
R&D FOOD	100,0
ROB	100,0
ROTHIDI	100,0
SERCAR	100,0
SOCIETE RELAIS	100,0
SOUTH MED INVESTMENTS	100,0
STIGAM	100,0
SUPERTRANSPORT	100,0
TECHNICAL MAINTENANCE SERVICE - TMS	100,0

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
<b>BRÉSIL</b>	
BREPA COMERCIO PARTICIPACAO LTDA	100,0
CARREFOUR ADMINISTRADORA DE CARTOES DE CREDITO, COMERCIO E PARTICIPACOES LTDA	60,0
CARREFOUR AMERICAS LTDA	100,0
CARREFOUR COMMERCIO E INDUSTRIA LTDA	100,0
CARREFOUR GALERIAS COMERCIAIS LTDA	100,0
CARREFOUR PARTICIPACOES E ADMINISTRACAO SA	100,0
CARREFOUR PARTICIPACOES SA	100,0
CARREFOUR REVENDEDORA DE COMBUSTIVEIS LTDA.	100,0
CARREFOUR VIAGENS E TURISMO LTDA.	100,0
CONSENSUS COMÉRCIO VAREJISTA DE PRODUTOS ALIMENTÍCIOS LTDA.	100,0
DIA BRASIL	100,0
ELDORADO	100,0
FARO TRADING SA	100,0
IMOPAR PARTICIPCOES E ADMINISTRACAO IMOBILIARIA LTDA	100,0
LOJIPART PARTICIPACOES SA	100,0
MAPAR PARTICIPACOES LTDA.	100,0
MAUA PARTICIPACOES	100,0
NOVA GAULE COMERCIO E PARTICIPACOES S.A.	100,0
NTC TRADING S/A	100,0
RDC FACCOR FACTORING FOMENTO COMERCIAL LTDA.	100,0

## SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE 2005 (SUITE)

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation		Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
<b>CHINE</b>		<b>COLOMBIE</b>	
BEIJING CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD.	55,0	GSC SA - GRANDES SUPERFICIES DE COLOMBIA	100,0
BEIJING CHAMPION SHOULIAN SUPERMARKET Co. Ltd	78,8	<b>CORÉE DU SUD</b>	
BEIJING DIA-SHOULIAN COMMERCIAL RETAIL CO. LTD	82,2	CARREFOUR KOREA LTD	100,0
CARREFOUR (CHINA) MANAGEMENT & CONSULTING SERVICES CO.	100,0	<b>ESPAGNE</b>	
CHANGSHA CARREFOUR HYPERMARKET	87,0	CARREFOUR CANARIAS, S.A.	95,6
CHENGDU CARREFOUR HYPERMARKET CHAINSTORE COMPANY	92,5	CARREFOUR NAVARRA, S.L.	95,6
CHENGDU YUSHENG INDUSTRIAL DEVELOPMENT CO LTD	100,0	CARREFOUR NORTE, S.L.	95,6
CHONGQING CARREFOUR HYPERMARKET CHAIN STORE	55,0	CARREFOURONLINE S.L (SUBMARINO HISPANIA)	95,6
DALIAN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD.	65,0	CENTROS COMERCIALES CARREFOUR, S.A.	95,6
DIA TIANTIAN (SHANGHAI) MANAGEMENT CONSULTING SERVICE CO. LTD	100,0	DISTRIBUIDORA INTERNACIONAL DE ALIMENTACION (DIASA)	100,0
DONGGUAN DONESHENG SUPERMARKET CO	100,0	E-CARREFOUR SA	95,6
FUZHOU CARREFOUR COMMERCIAL CO LTD	65,0	FINANDIA E.F.C.	100,0
GUANGZHOU JIAGUANG HYPERMARKET CO	55,0	GROUP SUPECO MAXOR	95,6
HANGZHOU CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	65,0	IMMOBILIARIA CARREFOUR	66,9
HARBIN CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	65,0	INVERSIONES PRYCA, S.A.	100,0
HEFEI CARREFOUR	65,0	NORFIN HOLDER S.L	100,0
HUARONG CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	55,0	PUNTOCASH, S.A.	100,0
JINAN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100,0	SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR EF.C. (FINANCIERA PRYCA)	57,5
KUNMING CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	100,0	SIDAMSA CONTINENTE HIPERMERCADOS, S.A.	100,0
NANJING YUEJIA SUPERMARKET CO LTD	65,0	SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS, S.A. ( SOCOMO)	95,6
NINGBO CARREFOUR COMMERCIAL	60,0	SUPERMERCADOS CHAMPION, S.A.	95,6
NINGBO LEFU INDUSTRIAL MANAGEMENT CO. LTD	100,0	VIAJES CARREFOUR, S..UNIPERSONAL	95,6
QINGDAO CARREFOUR COMMERCIAL	97,7	<b>GRÈCE</b>	
SHANGAI CARHUA SUPERMARKET LTD	55,0	CARREFOUR MARINOPOULOS	50,0
SHANGHAI DIA-LIAN HUA RETAIL CO. LTD	55,0	CITYGATE	50,0
SHENYANG CARREFOUR HYPERMARKET CO LTD	65,0	DIA HELLAS	80,0
SHENZHEN CARREFOUR COMMERCIAL	100,0	GUEDO Holding Ltd.	50,1
SHENZHEN LERONG SUPERMARKET CO LTD	100,0	XYNOS SA	50,0
SUZHOU YUEJIA HYPERMARKET CO., LTD	55,0	<b>HONG KONG</b>	
THE CARREFOUR (CHINA) FOUNDATION	100,0	CARREFOUR GLOBAL SOURCING ASIA	100,0
TIANJIN FUYE HYPERMARKET CO.	55,0	CARREFOUR TRADING ASIA LTD (CTA)	100,0
TIANJIN QUANYE CARREFOUR HYPERMARKETL CO., LTD	65,0	CARREFOUR ASIA LTD	100,0
WUHAN HANFU CHAIN SUPERMARKET CO LTD	100,0	VICOUR LIMITED	100,0
WUXI YUEFU SUPERMARKET Co.	60,0	<b>INDONÉSIE</b>	
XIAMEN CARREFOUR COMMERCIAL CO LTD	65,0	PT CARREFOUR INDONESIA (EX CONTIMAS)	100,0
XIAN CARREFOUR HYPERMARKET CO LTD	100,0	<b>IRLANDE</b>	
XINJIANG CARREFOUR HYPERMARKET	100,0	CARREFOUR INSURANCE	100,0
XUZHOU YUEJIA COMMERCIAL CO LTD	60,0		
ZHENGZHOU YUEJIA	60,0		
ZHUHAI LETIN HYPERMARKET CO. LTD	100,0		

**SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE 2005 (SUITE)**

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation		Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
<b>ITALIE</b>		<b>POLOGNE</b>	
ASTRA SPA	99,8	CARREFOUR POLSKA	100,0
CARREFOUR ITALIA	100,0	CPP	100,0
CARREFOUR ITALIA IMMOBILIARE	99,8		
CARREFOUR SERVIZI FINANZIARI SPA	60,0	<b>PORTUGAL</b>	
CONSORZIO CARREFOUR	99,8	CARREFOUR (PORTUGAL)	99,9
DEMETER ITALIA SPA (ex HYPERMARKET HOLDING)	99,8	DIA PORTUGAL SUPERMERCADOS	100,0
DI PER DI SRL	99,8	LISPETROLEOS	99,9
ERTECO ITALIA SRL	99,8		
ETNASTORE SPA	59,9	<b>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</b>	
FINMAR SPA	99,8	ALFA SHOPPING CENTER	100,0
FMM SRL	99,8	CARREFOUR CESKA REPUBLIKA	100,0
GALLERIA COMMERCIALE LIMBIATE SRL	99,8	EDEN DEVELOPMENT	100,0
GALLERIA COMMERCIALE SIRACUSA SRL	99,8	SHOPPING CENTRE KRALOVO POLE	100,0
GRANDI MERCATI SRL	99,8	USTI NAD LABEM SHOPPING CENTER	100,0
GS SpA (EX ATENA)	99,8		
LOGIDIS ITALIA SRL	99,8	<b>SINGAPOUR</b>	
MIRTO 92	99,8	CARREFOUR SINGAPOUR PTE LTD	100,0
S.L.I.D.I. SRL	99,8	CARREFOUR SOUTH EAST ASIA	100,0
SOCIETA SVILUPPO COMMERCIALE	99,8		
SVILUPPO ALIMENTARE SRL	99,8	<b>SLOVAQUIE</b>	
		ATERAITA	100,0
<b>LUXEMBOURG</b>		CARREFOUR SLOVENSKO	100,0
CARIGES SA	100,0		
		<b>SUISSE</b>	
<b>MALAISIE</b>		CARREFOUR SUISSE	100,0
CARREFOUR MALAYSIA SDN BHD	100,0	CARREFOUR WORLD TRADE	100,0
MAGNIFICENT DIAGRAPH SDN-BHD	100,0	DISTRIBUTIS SA	40,0
		HYPERDEMA (PHS)	100,0
<b>PAYS-BAS</b>			
ALCYON BV	93,2	<b>TAÏWAN</b>	
CADAM BV	100,0	PRESICARRE	60,0
CARREFOUR CHINA HOLDINGS BV	100,0	CARREFOUR FINANCIAL CONSULTING	50,4
CARREFOUR INTERNATIONAL SERVICES BV (HYPER GERMANY HOLDING BV)	100,0		
CARREFOUR NEDERLAND BV	100,0	<b>THAÏLANDE</b>	
CARRETSTRAAT BV	100,0	CENCAR LTD	100,0
FOURCAR BV	100,0	NAVA NAKARINTR LTD	100,0
FOURET BV	100,0	SSCP THAILAND LTD	100,0
FRANCOFIN BV	100,0		
HYPER GERMANY BV	100,0	<b>TURQUIE</b>	
HYPER INVEST BV	100,0	CARREFOUR SABANCI TICARET MERKEZI AS CARREFOURSA	60,0
INTERCROSSROADS BV	100,0	DIA SABANCI SUPERMARKETLERI TICARET ANONIM SIRKETI	60,0
KRUISDAM BV	100,0	ENDI TUKETIM MALLARI TICARET VE SANAYI A.S.	46,5
MILDEW BV	100,0	GIMA GIDA VE ITHIYAC MADDELERI TICARET A.S.	39,2
ONESIA BV	100,0		
SOCA BV	100,0		

## SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE 2005

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Numéro de registre du commerce
<b>FRANCE</b>		
ALTIS	50,0	310 710 223
DISTRIMAG	50,0	301 970 471
HAMON INVEST	50,0	431 586 502
HOFIDIS II	50,0	423 143 718
HYPARLO	48,9	779 636 174
HYPERMARCHÉS DES 2 MERS - H2M	50,0	393 248 554
PROVENCIA SA	50,0	326 521 002
SA BLADIS	33,3	401 298 583
SCI LATOUR	60,0	333 337 053
SOCIÉTÉ RÉSEAU FRANCE BILLET	45,0	414 948 638
SOCIÉTÉ SUPERMARCHÉ DU BASSIN - SSB	50,0	324 754 894
		<b>Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation</b>
<b>ARGENTINE</b>		
HIPERBROKER		65,0
<b>BRÉSIL</b>		
AGROPECUARIA LABRUNIER LTDA		100,0
AGROPECUARIA ORGANICA DO VALE		82,5
AGROPECUARIA VALE DAS UVAS SARL		100,0
FAZENDA SAO MARCELO SA		100,0
<b>ESPAGNE</b>		
CORREDURIA DE SEGUROS CARREFOUR		71,7
COSTASOL DE HIPERMERCADOS, S.L.		32,5
DIAGONAL PARKING, S.C.		55,0
FEU VERT IBÉRICA, S.A.		47,8
GLORIAS PARKING S.A.		47,8
ILITURGITANA DE HIPERMERCADOS, S.L.		32,5
INTERING SA		47,8
SICIONE, S.A.		33,0
<b>ITALIE</b>		
FINIPER SPA		20,0
IL BOSCO SRL		39,9
IPER ORIO SPA		49,9
IPER PESCARA SPA		49,9
PEGASO SPA		48,9
<b>SUISSE</b>		
DISTRIBUTIS MONCOR SA		20,0

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Carrefour SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 des notes annexes sur les comptes consolidés qui expose un changement d'estimation sur la durée d'amortissement des constructions, la portant de 20 à 40 ans, de manière prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur de ces actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1 des notes annexes sur les comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 1 des notes annexes sur les comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2006

**Les Commissaires aux Comptes**

**KPMG Audit, Département de KPMG S.A.**

Jean-Luc Decornoy  
Associé

**Deloitte & Associés**

Jean-Paul Picard  
Associé

Frédéric Moulin  
Associé

# COMPTES SOCIAUX

## RAPPORT DE GESTION DE CARREFOUR

### arrêté par le Directoire du 28 février 2006

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte (ordinaire et extraordinaire) à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Nous vous proposerons en outre :

- d'autoriser le Directoire à opérer sur les actions de la Société en vue, notamment, d'animer le marché du titre Carrefour par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement ou de consentir des options d'achat d'actions ainsi que d'attribuer des actions gratuites sous conditions, notamment, de performance, et de procéder à des remises ou échanges de titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'autoriser le Directoire à réduire le capital social, afin de pouvoir annuler, le moment venu, les actions autodétenues par la Société ;
- de modifier les statuts de la Société afin de les adapter aux dernières dispositions législatives et réglementaires ;
- de transférer le siège social de la Société.

## I - Activités et résultats

La société Carrefour assume un rôle de holding et gère à ce titre des participations en France et à l'étranger.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 401 millions d'euros et correspondent essentiellement aux refacturations intra-groupe.

Le résultat financier passe de (460) millions d'euros en 2004 à 683 millions d'euros en 2005. Cette amélioration de 1 143 millions d'euros a pour origine :

- l'augmentation des dividendes versés par les filiales : 622 millions d'euros ;
- la diminution des provisions pour dépréciation des titres de participation : 549 millions d'euros ;
- d'autres éléments pour (28) millions d'euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à (214) millions d'euros, il est constitué :

- de la moins-value nette sur cession de la participation Carrefour Japon pour (177) millions d'euros ;
- de la plus-value d'apport des titres Bearbull à Hofidis II pour 25 millions d'euros ;
- d'autres éléments pour (62) millions d'euros.

Le résultat bénéficiaire s'établit à 744 919 140,13 euros.

### Fait significatif

Dans le cadre de l'évolution des textes comptables français, et notamment suite à la parution du règlement du CRC n° 2004-01 sur les fusions, qui précise que le mali de fusion est un actif incorporel à durée de vie indéfinie, la Société a reconsidéré le caractère amortissable du mali de fusion né du rapprochement Carrefour-Promodès. Suite à ce changement d'estimation, la Société a cessé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, d'amortir sur 40 ans ce mali de fusion. Un test de dépréciation de ce mali, qui correspond essentiellement à une valeur de fonds de commerce, a été mis en œuvre au 31 décembre 2005 et sera renouvelé à chaque clôture afin de vérifier que sa valeur nette comptable n'excède pas sa valeur recouvrable, conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.

## II - Participations

### MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2005, Carrefour a souscrit à une augmentation de capital en numéraire de la société Hofidis II pour 125 millions d'euros. De plus, les titres de participation Bearbull ont également été apportés à la société Hofidis II pour une valeur de 60 millions d'euros.

La participation dans la société Carrefour Japon a été cédée moyennant un montant de 72 millions d'euros. Une moins-value, comptabilisée en résultat exceptionnel, de 177 millions d'euros a été dégagée sur cette opération. Compte tenu de la reprise des provisions comptabilisées au 31 décembre 2004, soit 178 millions d'euros, l'opération a un impact net sur le résultat 2005 de 1 million d'euros.

## ÉVOLUTION RÉCENTE

Carrefour a déposé fin décembre 2005 un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur la totalité des titres Hyparlo, à un prix de 39,22 euros par action. Ce projet d'offre intervient après le renforcement des liens entre Carrefour et la famille Arlaud annoncé en janvier 2005. À cette date, Carrefour avait pris une participation de 50 % dans Hofidis II qui détient 57,7 % de Hyparlo, en complément de sa participation directe dans Hyparlo de 20 %, qui est restée inchangée.

En date du 13 septembre 2005, la Cour d'Appel de Paris a décidé qu'un projet d'OPA devait être lancé sur le capital de Hyparlo par Carrefour solidairement avec la famille Arlaud.

Préalablement à l'OPA, Carrefour a acquis, le 20 décembre 2005, la participation dans Hofidis II auprès de la famille Arlaud, qui a renoncé à participer à l'OPA, à un prix ferme de 39,22 euros pour une action Hyparlo, acquisition soumise à l'approbation des Autorités de la Concurrence. Ces deux opérations représentent un investissement maximum de 320 millions d'euros pour Carrefour si tous les titres Hyparlo sont apportés à l'offre initiée par le Groupe.

Tout en confortant sa position de leader en France, avec l'intégration de 12 hypermarchés principalement dans la région Rhône-Alpes, Carrefour acquiert le contrôle d'un nouveau relais de croissance offrant des perspectives de développement attractives avec l'intégration de 5 hypermarchés en Roumanie.

Par ailleurs, Carrefour a cédé Puntocash, sa filiale de cash & carry en Espagne au groupe Miquel Alimentacio. Cette opération s'inscrit dans le programme d'optimisation de son portefeuille d'actifs. En Espagne, Puntocash exploite 29 magasins (d'une surface moyenne de 2 500 m<sup>2</sup>) et réalise un chiffre d'affaires HT de 172 millions d'euros en 2004. Classé au 5<sup>e</sup> rang seulement du cash & carry en Espagne, Puntocash enregistrait des performances financières décevantes.

Enfin, la filiale espagnole de Carrefour en Espagne a annoncé l'acquisition de quatre hypermarchés et deux stations-essence à Caprabo. Cet ensemble totalise une surface de vente de plus de 20 000 m<sup>2</sup>. Ces points de vente sont situés à Madrid, Barcelone, Huelva (Andalousie) et Badajoz (Extremadura). Les stations-essence acquises sont adjacentes aux hypermarchés de Huelva et Badajoz.

## III – Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice de :	744 919 140,13 €
majoré du report antérieur bénéficiaire de :	557 309 037,61 €
soit :	1 302 228 177,74 €

recevrait l'affectation suivante :

- paiement du dividende ainsi que prévu ci-après :	704 902 716,00 €
- report à nouveau du solde	597 325 461,74 €

Le montant du report à nouveau post-affectation du résultat de l'exercice 2004 a été augmenté des dividendes 2004 non versés aux actions autodétenues.

Le montant du dividende de 704 902 716 euros, qui représente un dividende d'un euro par action, constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2<sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du code général des Impôts, dans les conditions et limites légales et sous la responsabilité des actionnaires.

Il sera mis en paiement à compter du 5 mai 2006.

En application de la loi, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les avoirs fiscaux correspondants ou les revenus éligibles à la réfaction visée à l'article 158.3-2<sup>o</sup> du C.G.I., ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Revenu global	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
2002	0,64 €	0,96 €	0,32 €*
2003	0,74 €	1,11 €	0,37 €*

\* Les lois de Finances antérieures avaient prévu que, dans certains cas, l'avoir fiscal n'est pas égal à 50 % du dividende versé.

Exercice	Dividende distribué	Revenu éligible à la réfaction visée à l'article 158.3-2 <sup>o</sup> du C.G.I.
2004	0,94 €	0,94 €

## IV – Évolution du capital

### OPÉRATIONS SUR ACTIONS CARREFOUR

Carrefour associe pleinement les cadres et les dirigeants du Groupe à son développement en leur offrant des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société dont l'émission est réalisée conformément aux dispositions des articles L.225-177 à L.225-184 du code de commerce et dans le cadre des autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Lors de sa séance du 20 avril 2005, le Directoire a fait usage de l'autorisation que vous lui aviez consentie lors de l'Assemblée du même jour et a décidé de la mise en place d'un plan d'options sur actions de la société Carrefour portant sur un total de 4 636 800 options d'achat.

Au cours de l'exercice 2005, il n'a été procédé à aucune levée d'options.

Dans le cadre de la couverture des plans d'options d'achat d'actions Carrefour a procédé le 27 octobre 2005 à la vente de 7 075 240 actions propres à Barclays Capital Securities Limited. Cette cession a été réalisée via une vente à réméré, à un prix moyen pondéré de 30,11 euros, Carrefour se réservant ainsi la faculté de pouvoir rappeler à son bilan tout ou partie des 7 075 240 actions.

Parallèlement, le Directoire a fait bénéficier certains salariés et mandataires sociaux de l'octroi d'actions gratuites sous conditions de performance pour un nombre total de 370 000 actions.

Enfin, dans le cadre d'un contrat AFEI conclu avec un prestataire de services d'investissement afin d'assurer la liquidité du titre, votre Société a acheté 791 000 actions et en a vendu 846 000.

Afin d'être en mesure de continuer à associer dirigeants et salariés du Groupe au développement de celui-ci, le Directoire vous demande de renouveler l'autorisation d'opérer sur les titres de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce.

Le prix maximum d'achat pour les actions serait fixé à 75 euros.

Eu égard à la mise en place le 27 octobre 2005 d'un programme de rachat d'actions, l'autorisation dont nous sollicitons le renouvellement ne prendrait effet qu'à compter du 20 octobre 2006, date d'expiration de l'autorisation, tendant aux mêmes fins, donnée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005.

## RÉDUCTION DU CAPITAL

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005 sous la 20<sup>e</sup> résolution en vue de la réduction du capital social par annulation des actions autodétenues, le Directoire réuni le 29 novembre a décidé de mettre en œuvre l'autorisation susvisée et a conféré tous pouvoirs à son Président en vue de procéder à la réduction du capital social.

Par décision du 20 décembre 2005, le Président du Directoire a, compte tenu des délibérations prises et des délégations consenties, décidé d'annuler 216 000 actions et constaté que le capital social de la société Carrefour a été réduit de 540 000 euros.

## ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Nous vous informons que les salariés du groupe, par l'intermédiaire des fonds communs de placements d'entreprises, détenaient 2,20 % du capital de la Société à la clôture de l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce, nous soumettons à votre approbation une résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du code de travail.

Nous précisons que le Directoire n'est pas favorable à l'adoption de cette résolution compte tenu de l'existence d'autres dispositifs permettant aux salariés d'accéder au capital à des conditions privilégiées.

## V - Informations visées à l'article 233-13 du code de commerce

Nous vous avisons qu'à la clôture de l'exercice 2005, la société Comet BV – dont le siège social est à Amsterdam (1017 BT) Herengracht 483 – détenait plus du dixième du capital social et plus des trois vingtièmes des droits de vote.

Pour mémoire, nous vous rappelons que la société Paroma a été absorbée par votre Société le 20 avril 2005.

## VI - Réduction du capital social

Nous vous demandons d'autoriser le Directoire, en application des dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la Société (correspondant, par exemple, à des options d'achat d'actions qui n'auraient pas été exercées) et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre du renouvellement de l'autorisation visée plus haut.

Conformément à la loi, la réduction ne pourra porter sur plus de 10 % du capital social.

## VII - Modification des statuts

Nous vous proposons d'apporter aux statuts certaines modifications afin de les mettre en harmonie avec les dispositions législatives et réglementaires récentes, en modifiant les articles suivants : articles 15.II (délibérations du Directoire), 21.II (délibérations du Conseil de Surveillance) et 30 et 31 (quorum des Assemblées Générales).

Nous vous proposons en conséquence d'approuver ces aménagements, un exemplaire certifié "ne varietur" par les membres du bureau du texte des statuts ainsi modifié restera déposé au siège social.

De plus, eu égard au déménagement de la Direction Générale du Groupe dans des locaux loués à Levallois-Perret (92) qui doit intervenir courant juin 2006, nous vous proposons de transférer le siège social de Paris à Levallois-Perret et de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à la modification corrélative des statuts.

## VIII - Dispositions de la loi dite NRE (Nouvelles Régulations Économiques)

### DIRECTION GÉNÉRALE

Nous vous rappelons que, par décision de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, la Société est devenue une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Les pouvoirs respectifs du Conseil de Surveillance et du Directoire reposent sur une distinction nette entre les fonctions de direction et le contrôle de cette direction :

- le Conseil de Surveillance, dont les membres, nécessairement actionnaires, sont désignés par l'Assemblée Générale, désigne les membres du Directoire, exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire (lequel lui présente chaque trimestre un rapport sur l'activité et lui communique les documents de gestion prévisionnels) et autorise préalablement certaines opérations importantes (stratégiques, financières, juridiques) ;
- le Directoire, organe collégial dont les membres sont désignés (et révoqués le cas échéant) par le Conseil de Surveillance, est investi des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la seule limite des pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance. Il est en charge de la gestion et du développement de la Société tout en se plaçant sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

### LISTE DES FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 (3<sup>e</sup> alinéa) du code de commerce, vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice :

#### Membres du Conseil de Surveillance

##### Luc Vandevelde

Administrateur et Président du Comité des Rémunérations de Vodafone, Administrateur de Comet BV, Citra SA, Finiper et de la Société Générale, Gérant de Change Capital Partners.

##### Anne-Claire Taittinger

Membre du Directoire du Groupe Taittinger, Directeur Général de la Société du Louvre, Vice-président de Baccarat, Administrateur de Dexia.

##### René Abate

Membre du Conseil d'Administration de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, membre du Conseil d'Administration et Vice-président de l'association L'Envol pour les enfants européens.

##### José Luis Leal-Maldonado

Administrateur de Saint-Gobain, de Saint-Gobain Cristaleria Espanola, de CEPISA et de Renault Espagne, Président de "Dialogo", association d'amitié hispano-française et de Accion Contra el Hambre, Vice-président de la Fundacion Abril Martorell et membre du Real Patronato del Museo del Prado et de la Fundacion Duques de Soria.

##### Amaury de Sèze

Président de PAI partners, Administrateur de Eiffage, groupe Bruxelles Lambert, Publicis, Gras Savoye, groupe industriel Marcel-Dassault, Power Corporation du Canada, Pargesa Holding S.A.

##### Comet BV

##### René Brillet

#### Membres du Directoire

##### José-Luis Duran

Administrateur de Carrefour Marinopoulos, Centros Comerciales Carrefour, Vicour, Presicarre, Dia SA et GS SpA.

##### Jacques Beauchet

Administrateur de Carrefour Marinopoulos, Centros Comerciales Carrefour et de Distributis.

**Javier Campo**

Président de Dia SA, Dia Portugal, Dia Hellas, Finandia EFC et Vice-président de Dia Turquie.

**José Maria Folache**

Président de Norfin Holder et de Carrefour Europe, Vice-président de Centros Comerciales Carrefour, Administrateur de Carrefour Belgium, GS SpA, Carrefour Marinopoulos, Carrefour Sabanci Ticaret Merkezi AS et Distributis.

**Guy Yraeta**

Président de Carrefour France, Carrefour Hypermarchés France et Sogara, Membre du Comité de Direction de Grands Magasins Labruyère (GML) et de Carcoop.

**RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce, sont indiquées ci-après les rémunérations totales, y compris les avantages de toute nature, versées durant l'exercice 2005 par la Société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du code du commerce à chaque mandataire social, à savoir :

**Membre du Conseil de Surveillance****Luc Vandeveld**

Au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, Luc Vandeveld perçoit une rémunération d'un montant de 600 000 euros (la moitié ayant été versée sur l'exercice 2005, l'autre devant l'être au cours de l'exercice 2006).

**Membres du Directoire**

La rémunération des membres du Directoire a été décidée par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 20 avril 2005 (sur la base des recommandations faites par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise du 8 mars 2005).

La rémunération du Président du Directoire comprend une part fixe et une part variable, qui pourra atteindre 80 % de la rémunération fixe si les objectifs prévus au budget sont réalisés et davantage en cas de dépassement, mais avec un butoir à 160 %. La part variable est fonction de deux objectifs : le chiffre d'affaires Groupe et l'*Activity Contribution*.

La rémunération de l'ensemble des membres du Directoire comprend une partie fixe (composée de 75 000 euros au titre du mandat social et le solde en rémunération des responsabilités

opérationnelles ou fonctionnelles propres à chacun) et une part variable de 60 % de la rémunération fixe, si les objectifs de budget sont réalisés, et davantage en cas de dépassement, avec un butoir à 120 %. Les modalités de calcul suivent celles recommandées pour la part variable du Président, les objectifs à atteindre étant adaptés à la responsabilité spécifique de chaque dirigeant.

Les membres du Directoire ont été bénéficiaires d'un plan d'attribution d'actions gratuites dont les conditions étaient les suivantes :

- pas de condition préalable d'investissement additionnel personnel d'actions Carrefour ;
- conditions de réalisation de performance de la Société pour la période des deux exercices 2005-2006 :
  - évolution du chiffre d'affaires cumulé de 12 % à change et périmètre constants ;
  - croissance du résultat net part du Groupe (retraité pour tenir compte des normes IFRS) de 15 % à change et périmètre constants ;
  - si les deux critères sont satisfaits : attribution du nombre d'actions gratuites indiqué ci-dessous ;
  - si aucun critère n'est satisfait : aucune attribution d'actions gratuites ;
- date d'attribution des actions gratuites : 2 mai 2007 ;
- durée de conservation des actions gratuites : deux ans, jusqu'au 2 mai 2009 minimum.

Les membres du Directoire ont été bénéficiaires d'un plan d'attribution d'options d'achat d'actions dont les conditions étaient les suivantes :

- une durée du plan de sept ans (du 20 avril 2005 au 19 avril 2012) ;
- un prix : 40,81 euros correspondant à la moyenne des premiers cours cotés des 20 séances de bourse précédant le 20 avril 2005 ;
- une durée d'indisponibilité et d'incessibilité de 4 ans ;
- des conditions d'exercice (être lié au Groupe par un contrat de travail ou par un mandat social le jour de la levée des options).

Les membres du Directoire bénéficient tous d'avantages en nature consistant dans l'usage d'une voiture de fonction.

**Clause de départ**

Les membres du Directoire bénéficient d'une clause de départ dont les conditions sont les suivantes :

- une indemnité de 24 mois de rémunération en cas de révocation du mandat social, portée à 30 mois en cas de révocation suite à changement de contrôle du Groupe et maintien des droits sur les stock-options attribuées ; cette indemnité s'ajoutera aux indemnités légales et conventionnelles dues au titre du contrat de travail mais se substituera à toute transaction ;
- l'abandon de l'obligation de non-concurrence ;
- aucune indemnité en cas de démission.

Les rémunérations perçues au titre de l'exercice 2005 ont donc été les suivantes :

	José Luis Duran	Jacques Beauchet	Javier Campo	José Maria Folache	Guy Yraeta
Rémunération fixe	1 150 200 €	525 000 €	650 000 €	600 000 €	575 000 €
Bonus 2005 (versé en 2006)	354 342 €	126 838 €	116 793 €	194 793 €	172 500 €
Actions gratuites	60 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Options d'achat d'actions	120 000	75 000	75 000	75 000	75 000

José Maria Folache bénéficie d'un avantage en nature consistant dans la mise à disposition d'un logement pour un coût estimé à 70 000 euros par an.

### Jetons de présence alloués aux Membres du Conseil de Surveillance de la Société

Conformément à la décision du Conseil de Surveillance du 7 juillet 2005, les jetons de présence sont calculés mensuellement et versés en deux fois (octobre 2005 et avril 2006).

Au cours de l'exercice 2005, les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance ont été les suivants :

Luc Vandevelde	75 000 €
Carlos March	42 500 €
Robert Halley	37 500 €
José Luis Leal Maldonado	30 000 €
René Abate	25 000 €
René Brillet	25 000 €
Anne-Claire Taittinger	25 000 €
Amaury de Sèze	25 000 €

## IX - Évolution récente

Les perspectives des premiers mois de l'année en cours sont évoquées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

# COMPTES SOCIAUX

## Bilan au 31 décembre

### ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	2005			2004	2003
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>		16 795	2 222	14 573	14 572	14 972
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains		2	-	2	4	5
Constructions		2	-	2	4	9
Autres immobilisations corporelles		16	11	5	3	5
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations et créances rattachées		19 128	570	18 558	18 400	16 739
Prêts et autres immobilisations financières		677	-	677	974	1 077
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	3	<b>36 620</b>	<b>2 803</b>	<b>33 817</b>	<b>33 957</b>	<b>32 807</b>
Créances		541	70	471	400	2 623
Valeurs mobilières de placement	5	1 143	8	1 135	1 397	1 587
Disponibilités		136	-	136	18	2
Comptes de régularisation		4	-	4	183	5
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	4	<b>1 824</b>	<b>78</b>	<b>1 746</b>	<b>1 998</b>	<b>4 217</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>38 444</b>	<b>2 881</b>	<b>35 563</b>	<b>35 955</b>	<b>37 024</b>

## PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	Avant répartition			Après répartition		
		2005	2004	2003	2005	2004	2003
Capital social	6	1 762	1 763	1 790	1 762	1 763	1 790
Primes d'émission et de fusion		15 953	15 908	16 254	15 953	15 908	16 254
Écart de réévaluation		-	-	-	-	-	-
Réserve légale		179	179	120	179	179	179
Réserves réglementées		378	578	578	378	578	578
Autres réserves		187	-	-	187	-	-
Report à nouveau		557	1 539	55	597	544	1 539
Résultat de l'exercice		745	(332)	2 073	Affecté	Affecté	Affecté
Provisions réglementées	7	15	5	4	15	5	4
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>19 776</b>	<b>19 640</b>	<b>20 874</b>	<b>19 071</b>	<b>18 977</b>	<b>20 344</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	7	<b>345</b>	<b>337</b>	<b>172</b>	<b>345</b>	<b>337</b>	<b>172</b>
<b>Dettes financières</b>							
Emprunts obligataires		7 969	7 144	8 327	7 969	7 144	8 327
Emprunts auprès des établissements de crédits		6 518	1 960	2 279	6 518	1 960	2 279
Emprunts et dettes financières divers		43	129	2	43	129	2
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		206	140	88	206	140	88
Dettes fiscales et sociales		221	268	606	221	268	606
Autres dettes d'exploitation		1	19	1	1	19	1
<b>Dettes diverses</b>							
Autres dettes diverses		478	6 318	4 673	1 183	6 981	5 203
Comptes de régularisation		6	-	2	6	-	2
<b>DETTES</b>	8	<b>15 442</b>	<b>15 978</b>	<b>15 978</b>	<b>16 147</b>	<b>16 641</b>	<b>16 508</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>35 563</b>	<b>35 955</b>	<b>37 024</b>	<b>35 563</b>	<b>35 955</b>	<b>37 024</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Reprises sur amortissements et transferts de charges	7	1	1
Autres produits	394	391	244
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>401</b>	<b>392</b>	<b>245</b>
Autres achats et charges externes	(393)	(330)	(179)
Traitements et salaires, charges sociales	(26)	(23)	(40)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(51)	(106)	(53)
Impôts, taxes et autres charges d'exploitation	(8)	(9)	1
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(478)</b>	<b>(468)</b>	<b>(271)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(77)</b>	<b>(76)</b>	<b>(26)</b>
<b>QUOTE-PART SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>	<b>(1)</b>	<b>(28)</b>	<b>115</b>
Produits de participations	1 230	608	997
Autres intérêts et produits assimilés, produits de cession de VMP	128	412	254
Reprises sur provisions	500	20	236
<b>Total produits financiers</b>	<b>1 858</b>	<b>1 040</b>	<b>1 487</b>
Dotations aux provisions	(187)	(717)	(146)
Intérêts et charges assimilées	(988)	(783)	(782)
<b>Total charges financières</b>	<b>(1 175)</b>	<b>(1 500)</b>	<b>(928)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>683</b>	<b>(460)</b>	<b>559</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>605</b>	<b>(564)</b>	<b>648</b>
Résultat exceptionnel sur opération de gestion	(10)	-	13
Résultat exceptionnel sur opération en capital	(181)	260	1 473
Dotations et reprises d'amortissements et de provisions	(23)	(365)	(457)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(214)</b>	<b>(105)</b>	<b>1 029</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>354</b>	<b>337</b>	<b>396</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>745</b>	<b>(332)</b>	<b>2 073</b>

## TABLEAU DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
<b>Résultat net</b>	<b>745</b>	<b>(332)</b>	<b>2 073</b>
Dotation aux amortissements	51	432	441
Dotation (nette) aux provisions	(297)	726	(18)
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations	179	(261)	(1 451)
Autres variations	-	-	(129)
<b>TRÉSORERIE BRUTE ISSUE DES OPÉRATIONS</b>	<b>678</b>	<b>564</b>	<b>916</b>
Variation des autres créances et dettes	(124)	136	(49)
Autres mouvements	-	-	-
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>554</b>	<b>700</b>	<b>867</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(30)	(22)	(16)
Acquisitions des titres de participation	(160)	(2 114)	(256)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	4	-	-
Cession de titres de participations	132	372	200
Variation des autres immobilisations financières	25	(71)	(586)
Autres	-	-	-
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(29)</b>	<b>(1 835)</b>	<b>(658)</b>
Augmentation et réduction des capitaux propres <sup>(1)</sup>	43	(373)	-
Dividendes versés	(655)	(525)	(454)
Augmentation nette de l'endettement	343	(1 375)	861
Variation des créances et dettes intragroupe	(392)	3 233	48
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(661)</b>	<b>960</b>	<b>455</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(136)</b>	<b>(174)</b>	<b>664</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 415	1 589	925
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 279	1 415	1 589
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE AU BILAN</b>	<b>(136)</b>	<b>(174)</b>	<b>664</b>

(1) Dont réduction de capital (8 M€), prime de fusion Paroma 51 M€

# ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

## Note 1

### PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des deux points suivants :
  - les règles concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs ont été modifiées par le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 et applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'application de ce nouveau règlement a conduit la société à annuler ses charges à étaler ainsi que les frais d'enregistrement de marques par capitaux propres à hauteur de 7,7 millions d'euros ;
  - dans le cadre de l'évolution des textes comptables français, et notamment suite à la parution du règlement du CRC n° 2004-01 sur les fusions, qui précise que le mali de fusion est un actif incorporel à durée de vie indéfinie, la Société Carrefour a reconsidéré le caractère amortissable du mali de fusion né du rapprochement Carrefour-Promodès. Suite à ce changement d'estimation, la Société a cessé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, d'amortir sur 40 ans ce mali de fusion. Un test de dépréciation de ce mali, qui correspond essentiellement à une valeur de fonds de commerce, a été mis en œuvre au 31 décembre 2005 et sera renouvelé à chaque clôture afin de vérifier que sa valeur nette comptable n'excède pas sa valeur recouvrable, conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des logiciels évalués à leur coût d'acquisition, de fonds de commerce évalués à leur valeur d'apport et d'un mali de fusion lié au rapprochement de Carrefour et Promodès.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue du bien :

Logiciels	3 à 5 ans
Matériels informatiques	3 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 ans
Autres	3 à 10 ans

Les actifs corporels et incorporels, dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable, font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est déterminée par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de marché.

### Participations et créances rattachées

Leurs valeurs brutes sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Ces actifs sont dépréciés au regard de leur valeur de marché ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation.

### Prêts et autres immobilisations financières - Créances

Les prêts et autres immobilisations financières ainsi que les créances figurent à l'actif pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des fonds communs de placement et des certificats de dépôt qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût.

Le détail au 31 décembre est présenté en note 5.

## Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, à l'exception de celles ayant fait l'objet de couverture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est, le cas échéant, portée au bilan en "Comptes de régularisation".

## Indemnités de départ à la retraite

Une indemnité de départ est versée aux personnes travaillant dans la société jusqu'à leur retraite. La totalité des droits acquis par les personnes concernées est prise en charge.

## Impôt sur les bénéficiaires

Carrefour est la société tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par Carrefour.

## Instruments financiers

Les couvertures de risque de taux d'intérêt utilisées par Carrefour visent à limiter les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur l'endettement à taux variable.

Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments financiers de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les instruments financiers utilisés sont principalement des swaps et des options de taux, ainsi que des achats et ventes à terme de devises.

Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. Dans le cas d'opérations non adossées à des transactions certaines, les pertes latentes lors de l'arrêté des comptes sont provisionnées.

Les instruments utilisés au 31 décembre sont présentés en note 10.

## Provisions

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## Note 2

### ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

#### Résultat financier

Le résultat financier 2005 est en augmentation de 1 143 millions d'euros par rapport à l'année 2004, en raison :

- d'une hausse des dividendes versés par les filiales : 622 millions d'euros ;
- d'une diminution des dotations nettes (hors écarts de change) : 549 millions d'euros ;
- d'une moins-value sur cession d'actions d'autodétention : (39) millions d'euros ;
- des autres variations : 11 millions d'euros.

#### Résultat exceptionnel

En 2005, le résultat exceptionnel sur opérations en capital s'élève à (181) millions d'euros. Il est constitué essentiellement de la moins-value sur cession des titres Carrefour Japon pour (177) millions d'euros.

En 2005, aucune charge d'amortissement du mali de fusion Carrefour-Promodès n'a été comptabilisée (voir note ci-dessus sur les immobilisations incorporelles). La charge d'amortissement comptabilisée en 2004 s'est élevée à 393 millions d'euros.

## Note 3

### ACTIF IMMOBILISÉ (HORS PROVISIONS DÉTAILLÉES DANS LA NOTE 7)

(en millions d'euros)		Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Immobilisations brutes</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier		16 769	24	20 140	36 933
Acquisitions		33	5	1 145	1 183
Autres mouvements		(7)		82	75
Sorties de l'actif		-	(9)	(1 562)	(1 571)
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>A</b>	<b>16 795</b>	<b>20</b>	<b>19 805</b>	<b>36 620</b>
<b>Amortissements</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier		2 181	13	-	2 194
Dotations de l'exercice		32	3	-	34
Autres mouvements (dont fusions)		(1)		-	(1)
Diminutions sur sorties de l'actif			(5)	-	(5)
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>B</b>	<b>2 212</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>2 223</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>A - B</b>	<b>14 583</b>	<b>9</b>	<b>19 805</b>	<b>34 397</b>

## Note 4

### ACTIF CIRCULANT

#### État des échéances des créances

(en millions d'euros)	Montant brut	Moins d'un an
Créances de l'actif circulant	541	541
Comptes de régularisation	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>545</b>	<b>545</b>

## Note 5

### VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Ce poste comprend :

- des primes versées sur des options d'achats d'actions Carrefour pour 44 millions d'euros, dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions non levées au 31 décembre 2005. La valeur de ces primes est provisionnée pour un montant de 8 millions d'euros au 31 décembre 2005 ;
- des fonds communs de placement monétaires et des certificats de dépôt pour 983 millions d'euros ;
- des bons de capitalisation pour 114 millions d'euros ;
- d'autres éléments pour 2 millions d'euros.

### DISPONIBILITÉS

Ce poste comprend :

- des comptes bancaires pour 136 millions d'euros.

## Note 6

### CAPITAUX PROPRES

#### Capital social

Le capital social est constitué par 704 902 716 actions d'une valeur nominale de 2,50 €.

#### Participation de l'émetteur à un groupe d'entreprises

L'émetteur ne participe pas à un groupe d'entreprises. Par ailleurs, l'émetteur ne subit aucune dépendance à l'égard de brevets et licences ou de contrats quelle qu'en soit la nature (commerciale, industrielle...).

#### Proposition d'affectation du résultat

(les dividendes sont prescrits dans les conditions légales)

##### Origine

(en millions d'euros)

Report à nouveau	557
Résultat de l'exercice	745
<b>TOTAL</b>	<b>1302</b>

##### Affectation

(en millions d'euros)

Dividendes	705
Report à nouveau	597
<b>TOTAL</b>	<b>1302</b>

## Répartition des bénéfices (article 36 des statuts)

Sur les bénéfices nets établis à chaque inventaire, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées :

- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt de 6 % l'an sur le montant libéré et non remboursé de leurs actions, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs ;
- les sommes que l'Assemblée, sur la proposition du Directeur, décide d'affecter à tous comptes de réserve ou de prévoyance et même à un compte d'amortissement du capital ou de reporter à nouveau.

L'excédent est réparti entre toutes les actions.

Les réserves dont l'assemblée a la disposition pourront être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indiquera expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale extraordinaire peut, au moyen de bénéfices ou de réserves autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au premier dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

Les actions intégralement amorties sont dites actions de jouissance.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut aussi, dans les conditions fixées par la loi, décider la conversion en actions de capital des actions intégralement ou partiellement amorties.

Les comptes de réserve et d'amortissement ne produisent aucun intérêt, sauf décision contraire de l'Assemblée annuelle.

## Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2004 avant affectation des résultats</b>	<b>19 640</b>
Affectation du résultat par l'AGO	(663)
<b>CAPITAUX PROPRES APRÈS AFFECTATION DE RÉSULTAT</b>	<b>18 977</b>
<b>Variation au cours de l'exercice</b>	
Variation du capital social	(1)
Variation des primes, réserves report à nouveau	45
Variation des provisions réglementées	10
<b>CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2005 AVANT ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>19 031</b>
<b>Résultat de l'exercice 2005</b>	<b>745</b>
<b>CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2005 AVANT RÉPARTITION</b>	<b>19 776</b>

## FAITS MARQUANTS

### Annulation d'actions

Carrefour a procédé à l'annulation de 216 000 actions. Les impacts sur la situation nette sont les suivants :

- une diminution du capital social de 1 million d'euros ;
- une diminution des primes d'émission de 7 millions d'euros.

### Fusion avec la société Paroma

La fusion avec la société Paroma s'est traduite par une augmentation des primes de fusion de 51 millions d'euros.

### Autres

Le dividende 2005 non versé sur les actions d'auto détention soit 7 millions d'euros est comptabilisé en report à nouveau.

## Note 7

### Provisions

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31 décembre
<b>Provisions réglementées</b>				
Provision pour investissement et amortissements dérogatoires	5	12	(2)	15
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Perte de change	177	-	(177)	-
Engagement de retraite	23	-	(5)	18
Autres	137	197	(7)	327
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
Sur immobilisations incorporelles et financières	782	19	(221)	580
Créances	58	12	-	70
Autres (VMP)	116	6	(114)	8
<b>TOTAL</b>	<b>1 298</b>	<b>246</b>	<b>(526)</b>	<b>1 018</b>
<b>Analyse</b>				
Exploitation	88	17	(7)	98
Financier	1 063	187	(500)	750
Exceptionnel	147	42	(19)	170
<b>TOTAL</b>	<b>1 298</b>	<b>246</b>	<b>(526)</b>	<b>1 018</b>

## Note 8

### État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice avant répartition

#### Nature des dettes

(en millions d'euros)	Montant	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	7 969	1 249	3 954	2 766
Emprunts auprès des établissements de crédits	6 518	5 614	904	-
Emprunts et dettes financières diverses	43	43	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206	206	-	-
Dettes fiscales et sociales	221	221	-	-
Autres dettes d'exploitation	1	1	-	-
Autres dettes diverses	478	478	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 436</b>	<b>7 812</b>	<b>4 859</b>	<b>2 766</b>

## Note 9

### Détail des comptes concernant les entreprises liées

<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
(en millions d'euros)		(en millions d'euros)	
Immobilisations financières	18 986	Dettes financières	5 763
Créances	174	Dettes d'exploitation	291
		Dettes diverses	359
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>19 160</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 413</b>
<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
(en millions d'euros)		(en millions d'euros)	
Charges d'exploitation	(212)	Produits d'exploitation	391
Quote-part sur opérations faites en commun	(1)	Produits financiers	1 228
Charges financières	(240)	Impôts sur les bénéfices	549
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>(453)</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 168</b>

## Note 10

### Engagements financiers

(en millions d'euros)	Montant de la garantie	dont entreprises liées
<b>Engagements donnés</b>		
Avals, cautions et garanties	1 427	
Reversement des déficits fiscaux liés à l'intégration fiscale	137	137
<b>TOTAL</b>	<b>1 564</b>	<b>137</b>
<b>Engagements reçus</b>		
Facilités à options multiples	3 000	
Autres	93	81
<b>TOTAL</b>	<b>3 093</b>	<b>81</b>

### Instruments financiers

#### Encours moyen par année des instruments dérivés au 31 décembre 2005

(en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	Plus de 5 ans
<b>Carrefour paie fixe (swap de taux d'intérêt)</b>						
Euribor/taux fixe trimestriel E/360	902	258	7			
Taux moyen pondéré	3,65 %	2,88 %	2,96 %			
<b>Carrefour paie fixe (forward rate agreement)</b>						
Euribor/taux fixe trimestriel E/360						
Taux moyen pondéré						
<b>Carrefour paie variable (swap de taux d'intérêt)</b>						
Euribor/taux fixe	858	780	780	780	436	
<b>Variable/variable (swap de taux d'intérêt)</b>						
Euribor/Euribor	268	49	20	20	20	20
<b>Swap de devises</b>						
Carrefour paie Euribor/CHF fixe	162	37				
Carrefour paie Euribor/GBP fixe	796	796	796	796	796	796
Carrefour paie Euribor/NOK fixe						
Carrefour paie Euribor/JPY fixe	50	50	49			
<b>Achats de caps</b>						
Encours moyen	4 047	2 830	917			
Prix d'exercice	3,03 %	3,02 %	3,25 %			
Prime moyenne pondérée*	25	25	25			
<b>Achats de floors</b>						
Encours moyen	3 208					
Prix d'exercice	2,88 %					
Prime moyenne pondérée*	25					

\* En point de base.

**Encours notionnel d'instruments dérivés à la clôture classés par maturité**

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2004	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Carrefour paie fixe (swap de taux d'intérêt)</b>								
Euribor/taux fixe trimestriel E/360	1 830	750	1 080		2 036	1 536	500	
Taux moyen pondéré								
<b>Carrefour paie fixe (forward rate agreement)</b>								
Euribor/taux fixe trimestriel E/360					1 500	1 500		
Taux moyen pondéré								
<b>Carrefour paie variable (swap d'émission)</b>								
Euribor/taux fixe	1 174	394			1 468	452	1 016	
<b>Variable/variable (swap d'émission)</b>								
Euribor/Euribor	343	200	123	20	20			20
<b>Swap de devises</b>								
Carrefour paie Euribor/CHF fixe	162		162		323	161	162	
Carrefour paie Euribor/GBP fixe	796			796	796			796
Carrefour paie Euribor/NOK fixe					61	61		
Carrefour paie Euribor/JPY fixe	100		100		50		50	
<b>Achats de caps</b>								
Encours moyen	8 638	4 642	3 996		6 246	3 000	3 246	
Prix d'exercice								
Prime moyenne pondérée								
<b>Achats de floors</b>								
Encours moyen	4 000	2 000	2 000		2 000	1 000	1 000	
Prix d'exercice								
Prime moyenne pondérée								

## Note 11

### Effectif

**Effectif moyen**

Cadres	11
Agents de maîtrise et techniciens	0
Employés	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

Les membres du personnel de Carrefour bénéficient d'un accord de participation ainsi que d'un accord d'intéressement.

Les accords de participation et d'intéressement s'adressent à tous les salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté au sein du groupe Carrefour.

Les montants d'intéressement et de participation sont les suivants :

(en euros)	2005	2004	2003	2002	2001
Intéressement payé et placé au titre de l'année N-1	0	79 541	120 376	49 359	76 094
Participation placée au titre de l'année N-1	117 822	139 992	122 838	209 983	232 592

## Note 12

### Impôt

Carrefour a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales:

BOEDIM, CACI, CARREFOUR EUROPE, CARREFOUR IMPORT, CARREFOUR MANAGEMENT, CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES, CIM, COMPTOIRS MODERNES, CRFP10, CRFP11, CRFP7, CRFP5, CRFP4, DAUPHINOISE DE PARTICIPATIONS, PRM, TOURANGELLE DE PARTICIPATIONS, ERTECO, ACTIS, ALODIS, AMIDIS ET CIE, ANNONAY DISTRIBUTION, BATKIDIS, CARAUTOROUTES, CARFUEL, CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE, CARREFOUR B2C MANAGEMENT, CARREFOUR FORMATION HYPERMARCHES FCE, CARREFOUR FRANCE, CARREFOUR HYPERMARCHES FRANCE, CARREFOUR MOBILIER HYPERMARCHES FCE, CARREFOUR PROPERTY, CARREFOUR SERVICE CLIENTS, CARREFOUR SYSTEMES D'INFORMATION, CARREFOUR TRESO, CARREFOUR VACANCES, CASCH, CASMF, CATTEAU, CHESHUNT FRANCE, CHRISTING, CLADEL NORD, CM

SUPERMARCHES SUD EST, CONTINENT 2001, CONTINENT FRANCE, COVIAM 6, COVICAR 2, COVICAR 5, COVICAR 6, COVILOG 2, COVIMMO, COVIPRODIM 2, COVIPRODIM 3, COVIRO 3, COVIRO 4, COVOBA, CSF, CV LOGISTIQUE, EUROMARCHE, FINIFAC, FORUM DEVELOPPEMENT, GENEDIS, IMMOBILIERE CARREFOUR, IMMODIS, IMMO-INVEST, INTERDIS, JAPIERRE, LA CIOTAT DISTRIBUTION, LOGIDIS, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, MAISON JOHANES BOUBEE, OGALIM, OOSHOP, PERPIGNAN DISTRIBUTION, PRODIM, PROFIDIS, PROVIDANGE, S2MI (Ex COVICAR 1), SODISOR, SOFINEDIS, SOVAL, SET, SISP, SND PARTICIPATION, SNE, SOCIETE FECAMPOISE DE SUPERMARCHES, STOC SUD EST, SUESCUN, VLS DISTRIBUTION

### Information sur la situation fiscale différée ou latente

#### Variation des impôts différés ou latents

##### DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS

(en millions d'euros)

	31 décembre 2004		Variations		31 décembre 2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>1- Provisions réglementées</b>						
Amortissement dérogatoires		2		3		5
<b>2- Charges non déductibles temporairement</b>						
Provisions pour retraite	8		(2)		6	
Provisions pour dépréciation des créances	64		(60)		4	
Provisions pour dépréciation des titres			15		15	
Provisions pour risques et charges			2		2	
Autres	7		(1)		6	
<b>3- Produits non taxables temporairement</b>						
Plus-value de fusion et d'apport différés		701		(278)		423
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>	<b>703</b>	<b>(46)</b>	<b>(275)</b>	<b>33</b>	<b>428</b>

(en millions d'euros)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat avant éléments exceptionnels et participation	605	196	801
Résultat exceptionnel	(214)	79	(135)
Participation des salariés			-
Économie d'impôt liée à l'intégration fiscale		79	79
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>391</b>	<b>354</b>	<b>745</b>

## Note 13

### RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)	2005	2004	2003	2002	2001
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 762	1 763	1 790	1 790	1 778
Primes d'émission et de fusion	15 953	15 909	16 254	16 254	16 322
Nombre d'actions ordinaires existantes	704 902 716	705 119 550	716 142 383	716 141 771	711 155 854
<b>II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotation nette aux amortissements et provisions	145	498	2 096	746	875
Impôt sur les bénéfices	354	337	396	274	222
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation nette aux amortissements et provisions	745	(332)	2 073	528	508
Résultat distribué <sup>(1)</sup>	705	663	525	454	398
<b>III - RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation nette aux amortissements et provisions <sup>(2)</sup>	0,71	1,18	3,48	1,42	1,54
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotation nette aux amortissements et provisions	1,06	(0,47)	2,89	0,74	0,71
Dividende net attribué à chaque action <sup>(1)</sup>	1,00	0,94	0,74	0,64	0,56
<b>IV - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	16	16	16	20
Montant de la masse salariale de l'exercice	19	20	22	22	23
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvre sociales)	7	14	19	18	16

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

(2) Ajusté pour tenir compte des attributions d'actions.

## Note 14

### FILIALES ET PARTICIPATIONS

#### Information financière

Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice grave pouvant résulter de leur divulgation

(en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Résultat du dernier exercice clos	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires HT	Dividendes reçus	Observations
<b>A- RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS</b>											
<b>1. Filiales (plus de 50 %)</b>											
<b>France</b>											
Comptoirs Modernes	100,21	2313,51	100,00	2 990,34	2 990,34	78,72					
Carrefour France	1 166,85	2 155,22	98,28	1 529,15	1 529,15	700,83			292,57	1 036,93	
PRM	137,41	(91,84)	100,00	137,81	45,63	(0,04)					
Erteco	3,14	831,58	100,00	87,69	87,69	17,28			14,76		
Boedim	61,05	(40,91)	100,00	62,05	20,20	(0,04)					
S2P	92,22	262,28	59,99	85,45	85,45	51,29			293,32	28,23	
CRFP 4	20,17	1,34	100,00	20,52	20,52	2,03					
Alodis	16,78	14,37	100,00	17,69	17,69	9,50			3,03	114,40	
<b>TOTAL</b>				<b>4 930,70</b>	<b>4 796,66</b>	<b>859,57</b>			<b>603,68</b>	<b>1 179,57</b>	
<b>Étranger</b>											
Carrefour Asia	18,44		100,00	22,95							
Carrefour Nederland	2 259,08	5 631,26	100,00	5 347,80	5 347,80						
Carrefour Italie	780,00		95,00	1 274,37	1 274,37		1 752,00				
Pt Carrefour Indonesia	84,22	26,79	66,72	100,40	100,40						
Norfin Holder	1,35	2 326,75	83,16	1 904,50	1 904,50						
<b>TOTAL</b>				<b>8 650,03</b>	<b>8 627,08</b>						
<b>2. Participations (entre 10 et 50 %)</b>											
<b>France</b>											
Carrefour Property	456,79	2 203,95	13,63	704,72	363,83				118,14		
Hyparlio	31,50		20,00	27,57	27,57					1,26	
Hofidis II	16,56	115,30	50,00	185,25	185,25				2,91	2,91	
<b>TOTAL</b>				<b>917,54</b>	<b>576,65</b>				<b>121,05</b>	<b>4,17</b>	
<b>Étranger</b>											
Carrefour Belgium	1 063,58	(14,40)	40,62	940,80	940,80						
Carrefour Korea	755,08	160,37	20,55	156,68	156,68						
Carrefour Marinopoulos	288,35	83,85	21,44	34,58	34,58						
GMR	7 064,80	60,41	28,24	2 154,94	2 154,94						
<b>TOTAL</b>				<b>3 287,00</b>	<b>3 287,00</b>						
<b>B- RENSEIGNEMENTS GLOBAUX</b>											
<b>1. Autres filiales</b>											
France				50,91	41,69					6,15	
Étranger				36,11	33,96						
<b>2. Autres participations</b>											
France				20,95	16,65					14,08	
Étranger				74,72	17,80					0,99	
<b>C- RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES TITRES</b>											
Filiales françaises (ensemble)				4 981,61	4 838,35				1 185,71		
Filiales étrangères (ensemble)				8 686,13	8 661,04						
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)				938,49	593,30					18,24	
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				3 361,72	3 304,80					0,99	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>17 967,96</b>	<b>17 397,49</b>					<b>1 204,95</b>	

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Carrefour SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose :

- un changement de méthode comptable relatif aux charges à étaler et aux frais d'enregistrement des marques, du fait de l'application, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;
- un changement d'estimation relatif à l'amortissement du mali de fusion. La Société ayant cessé d'amortir sur 40 ans le mali de fusion né du rapprochement Carrefour-Promodès, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, eu égard à l'évolution des textes comptables français relatifs aux fusions.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, les immobilisations incorporelles dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est déterminée par comparaison de la valeur nette comptable avec le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de marché ;
- comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, les titres de participation sont dépréciés au regard de leur valeur de marché ou de leur valeur d'utilité, celle-ci étant estimée par la société sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs des valeurs d'utilité, en particulier les prévisions raisonnables d'exploitation établies par la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2006

**Les Commissaires aux Comptes**

**KPMG Audit, Département de KPMG S.A.**

Jean-Luc Decornoy  
Associé

**Deloitte & Associés**

Jean-Paul Picard  
Associé

Frédéric Moulin  
Associé

# RÉSOLUTIONS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2006

### ORDRE DU JOUR

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes.
- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2005.
- Affectation du résultat ; fixation du dividende.
- Autorisation au Directoire pour opérer sur les actions de la Société en application de l'article L.225-209 du code de commerce.
- Autorisation au Directoire de réduire le capital par voie d'annulation d'actions.
- Autorisation au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservée aux salariés dans les conditions de l'article L.225-129.6 du code de commerce.
- Modification du texte des articles 15, 21, 30 et 31 des statuts pour les adapter aux dispositions législatives et réglementaires récentes.
- Transfert du siège social.

### PREMIÈRE RÉSOLUTION (Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2005, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports.

Elle donne au Directoire quitus de sa gestion pour l'exercice 2005.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2005, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports.

### TROISIÈME RÉSOLUTION (Affectation du résultat – Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'approbation des résolutions précédentes, approuvant la proposition du Directoire, décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice 2005 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	744 919 140,13 €
Majoré du report à nouveau antérieur	557 309 037,61 €
<b>Total disponible</b>	<b>1 302 228 177,74 €</b>

#### Affectation

Distribution d'un dividende	704 902 716,00
Report à nouveau	597 325 461,74
<b>Total affecté</b>	<b>1 302 228 177,74</b>

Le montant du report à nouveau post-affectation du résultat de l'exercice 2004 a été augmenté des dividendes 2004 non versés aux actions autodétenues.

Le montant du dividende de 704 902 716 euros, qui représente un dividende d'un euro par action, constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du code général des Impôts, dans les conditions et limites légales et sous la responsabilité des actionnaires.

Il sera mis en paiement à compter du 5 mai 2006.

L'Assemblée Générale donne acte au Directoire de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les avoirs fiscaux correspondants ou les revenus éligibles à la réfaction visée à l'article 158.3-2° du code général des Impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Revenu global	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
2002	0,64 €	0,96 €	0,32 €*
2003	0,74 €	1,11 €	0,37 €*

\* Les lois de Finances antérieures avaient prévu que, dans certains cas, l'avoir fiscal n'est pas égal à 50 % du dividende versé.

Exercice	Dividende distribué	Revenu éligible à la réfaction visée à l'article 158.3-2° du C.G.I.
2004	0,94 €	0,94 €

## **QUATRIÈME RÉSOLUTION (Autorisation au Directoire pour opérer sur les actions de la Société)**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le Directoire à procéder à l'achat des actions de la Société dans les conditions prévues ci-après.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 75 euros et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises à 21 150 000 (soit près de 3 % du capital sur la base du capital au 31 décembre 2005). Le montant total maximal que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 1 586 250 000 euros.

En cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, le nombre d'actions et les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

Dans le respect des textes visés ci-dessus et des pratiques autorisées par l'Autorité des marchés financiers, la présente autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres en vue :

- d'animer le marché du titre Carrefour par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de servir les options d'achat d'actions attribuées à des salariés ou dirigeants du groupe Carrefour au titre de plans mis en œuvre dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du code de commerce ;
- de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce ;
- de procéder à des remises ou échanges de titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de les annuler, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la cinquième résolution dans les termes qui y sont indiqués ou d'une autorisation de même nature.

L'Assemblée Générale décide que (i) l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés - notamment l'achat d'options d'achat - ou de valeurs mobilières

donnant droit à des actions de la Société, dans les conditions prévues par les autorités de marché et que (ii) la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

L'Assemblée Générale décide que la Société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations (en particulier, conformément à la réglementation en vigueur, auprès de l'Autorité des marchés financiers) et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois ; elle prendra effet à compter du 20 octobre 2006, date d'expiration de l'autorisation, tendant aux mêmes fins, donnée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005.

## **CINQUIÈME RÉSOLUTION (Autorisation au Directoire de réduire le capital social)**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, en application des dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la Société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation donnée sous la quatrième résolution.

Conformément à la loi, la réduction ne pourra porter sur plus de 10 % du capital social par périodes de vingt-quatre mois.

L'Assemblée Générale donne les pouvoirs les plus larges au Directoire pour arrêter les modalités des annulations d'actions, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes, pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005.

## SIXIÈME RÉSOLUTION (Autorisation au Directoire d'augmenter le capital social en faveur des salariés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des dispositions de l'article L.225-129.6 alinéa 2 du code du commerce :

- autorise le Directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 20 000 000 d'euros par l'émission d'actions à libérer en numéraire ;
- réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de la société ;
- décide que le prix de souscription des actions sera, lors de chaque émission, fixé conformément à l'article L.443-5 du code du travail ;
- constate que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société.

L'Assemblée Générale donne au Directoire tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter le prix d'émission des actions et les autres conditions d'émission, décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance des actions et le délai de libération dans la limite de trois ans, déterminer le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par chaque salarié, constater la réalisation des augmentations de capital, décider l'imputation des frais et charges de l'opération sur la prime d'émission et apporter aux statuts sociaux les modifications résultant de l'usage, même partiel, de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION (Modification du texte des articles 15, 21, 30 et 31 des statuts pour les adapter aux dispositions législatives et réglementaires récentes)

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, décide d'adapter les statuts aux dernières dispositions législatives ou réglementaires qui ont modifié le droit des sociétés commerciales :

- L'alinéa 4 de l'article 15.II (Directoire, Délibérations - Règlement intérieur) est désormais rédigé :  
"Les membres du Directoire peuvent participer aux réunions du Directoire via les moyens de visioconférence **ou de télécommunication** dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur applicable aux réunions du Conseil de Surveillance et pour toutes les décisions où la loi n'exclut pas cette possibilité."

- L'alinéa 2 de l'article 21.II (Conseil de Surveillance, Délibérations) est désormais rédigé :  
"Un règlement intérieur peut prévoir la participation aux séances du conseil par des moyens de visioconférence **ou de télécommunication**, dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur."
- L'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 30 (Assemblée ordinaire) est désormais rédigé :  
"L'Assemblée ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le **quorum prévu par la loi**. Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle assemblée qui délibère valablement quelle que soit la fraction du capital représentée, mais qui ne peut statuer que sur l'ordre du jour de la première réunion."
- L'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 31 (Assemblée extraordinaire) est désormais rédigé :  
"L'Assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le **quorum prévu par la loi**."

## HUITIÈME RÉSOLUTION (Transfert du siège social)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et approuvant la proposition de celui-ci, décide de transférer le siège social de Paris (75016), 6 avenue Raymond Poincaré, à Levallois-Perret (92300), 26 quai Michelet, avec effet du 18 juin 2006.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"Article 4 - Siège

Le siège de la société est à Levallois-Perret (92300), 26 quai Michelet. Il pourra être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe, par décision du Conseil de Surveillance soumise à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire et en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire prise dans les conditions prévues à l'article 31 ci-après."

L'Assemblée Générale donne au Directoire tous pouvoirs pour constater la modification résultant de la présente décision lorsque le transfert de siège sera devenu effectif.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## sur la réduction du capital par annulation d'actions

### Assemblées générales mixtes des 25 avril et 2 mai 2006 (sur deuxième convocation)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Carrefour S.A. et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, alinéa 7 du code du commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, du code du commerce.

Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2006

**Les Commissaires aux Comptes**

**KPMG Audit, Département de KPMG S.A.**

Jean-Luc Decornoy  
Associé

**Deloitte & Associés**

Jean-Paul Picard  
Associé

Frédéric Moulin  
Associé

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

## sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

### Assemblées Générales mixtes des 25 avril et 2 mai 2006 (sur deuxième convocation)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du code du commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal maximal de 20 000 000 euros, réservée aux salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du code du commerce et L.443-5 du code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre

de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Directoire.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2006

**Les Commissaires aux Comptes**

**KPMG Audit, Département de KPMG S.A.**

Jean-Luc Decornoy  
Associé

**Deloitte & Associés**

Jean-Paul Picard  
Associé

Frédéric Moulin  
Associé

# RAPPORT LSF - 2005

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

En application des dispositions de l'article L.225-68 du code de commerce, le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2005, ainsi que des procédures de contrôle interne mis en place dans le Groupe Carrefour.

### 1. Le gouvernement d'entreprise

Par décision de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, la Société a adopté la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Ce dernier a eu communication du présent rapport lors de sa séance du 7 mars 2006.

#### 1.1. LE DIRECTOIRE ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

##### 1.1.1. Le Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques, pouvant être choisis en dehors des actionnaires. Aucun membre en exercice du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixé à soixante-cinq ans. Le Directoire est nommé pour deux ans ; ses membres sont désignés ou renouvelés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou par l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Il détermine également le nombre et le prix des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consentis aux membres du Directoire ainsi que, le cas échéant, le nombre d'actions de la Société qui leur sont attribuées gratuitement.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, dans les cas prévus par la loi et pour l'examen de toutes opérations qui exigent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Le Directoire présente tous les trois mois au Conseil de Surveillance un rapport qui retrace les principaux actes ou faits

intervenues dans la gestion de la Société. Il doit contenir tous les renseignements propres à éclairer ledit Conseil sur la marche des affaires. À tout moment, le Directoire peut présenter au Conseil de Surveillance un rapport particulier sur toute opération exceptionnelle, l'appréciation de ce caractère exceptionnel étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.

Le Directoire est convoqué par son Président ou, à défaut, par tout autre membre du Directoire. Il se réunit au lieu indiqué dans la convocation. Pour la validité des délibérations du Directoire, la présence effective de la moitié au moins de ses membres en exercice, dont le Président, est nécessaire et suffisante.

Toutes les décisions du Directoire doivent être prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts. Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président du Directoire, pour la durée de son mandat. Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Aux termes des délibérations du Conseil de Surveillance réuni le 20 avril 2005, ont été nommés en qualité de Membres du Directoire : Monsieur José Luis Duran (Président du Directoire), Monsieur Jacques Beauchet, Monsieur Javier Campo, Monsieur José Maria Folache et Monsieur Guy Yraeta.

Au cours de l'exercice 2005, le Directoire s'est réuni huit fois, le taux de présence moyen s'élevant à 95 %.

- La première réunion a été consacrée à l'adoption du règlement intérieur du Directoire ainsi qu'à la définition des modalités d'un plan d'options d'achat d'actions et des modalités d'attribution d'actions gratuites conformément aux recommandations faites par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'entreprise.

- La deuxième réunion, a eu pour objet de préparer le séminaire de réflexion réunissant le Directoire et le Conseil de Surveillance.
- La troisième réunion a eu pour objet l'arrêté du bilan d'ouverture *pro forma* au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et des comptes consolidés *pro forma* 2004 retraités selon les normes IFRS ainsi que la préparation de la communication faite à la communauté financière.
- La quatrième réunion a été consacrée à l'analyse de l'activité et la stratégie de la Société (plan stratégique et étude d'opérations d'acquisitions tactiques ou de restructuration du portefeuille d'activités, ci-après "opérations M & A").
- L'examen des comptes semestriels, au 30 juin, et la communication financière y afférent a fait l'objet de la cinquième réunion.
- La sixième réunion a été principalement consacrée aux conséquences à tirer de la décision de la Cour d'Appel de Paris rendue dans le cadre de l'affaire Hyparlo ainsi qu'au suivi des dossiers M & A.
- La septième réunion a servi de cadre à la préparation du plan stratégique et à l'étude de projets M & A.
- Enfin, les débats de la dernière réunion ont porté sur l'étude du projet de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, l'examen du plan stratégique et le suivi des opérations M&A.

### 1.1.2. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de huit membres : Monsieur Luc Vandeveld (Président), Monsieur Carlos March (Vice-président), Madame Anne-claire Taittinger, Monsieur René Abate, Monsieur René Brillet, Monsieur Jose Luis Leal Maldonado, Monsieur Amaury de Sèze et la société Comet BV (représentée par Monsieur Robert Halley).

Le Conseil s'est attaché à apprécier l'indépendance de chaque membre du Conseil par rapport à la Direction Générale exercée par le Directoire. Au regard des critères préconisés par le rapport Bouton sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées et par la recommandation de la Commission européenne, le Conseil de Surveillance estime que parmi ses membres, six peuvent être considérés comme des personnalités indépendantes qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Ainsi, Madame Anne-Claire Taittinger et Messieurs René Abate, José Luis Leal Maldonado et Amaury de Sèze sont des membres indépendants. La qualité d'ancien salarié de Monsieur René Brillet ne s'oppose pas à ce que ce dernier soit qualifié de membre indépendant dans la mesure où Monsieur Brillet, aujourd'hui retraité, n'entretient à ce jour plus aucune relation avec la société

Carrefour qui serait susceptible de générer un conflit d'intérêt et de porter atteinte à sa capacité de jugement ; Monsieur Carlos March est un membre indépendant : sa qualité d'actionnaire ne faisant pas obstacle à cette qualification dès lors que, conformément au rapport Bouton, il dispose de moins de 10 % du capital et des droits de vote de la société Carrefour et qu'il ne peut être considéré comme participant au contrôle de la Société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire pendant la durée de son mandat d'un minimum de mille actions. La durée du mandat est de quatre ans.

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil de Surveillance s'est réuni huit fois, le taux de présence moyen s'élevant à 92 %.

- La première réunion a été principalement consacrée à la nomination du Président et du Vice-président, à l'adoption des règlements intérieurs du Conseil de Surveillance, à la composition des Comités du Conseil, à la nomination des membres du Directoire et de leur Président, ainsi qu'à la définition des modalités d'un plan d'options d'achat d'actions et des modalités d'attribution d'actions gratuites, conformément aux recommandations faites par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'entreprise.
- L'étude d'un projet d'expansion en Turquie a fait l'objet de la seconde réunion.
- La troisième réunion, tenue sous forme d'un séminaire de deux jours avec le Directoire, a été consacrée à la présentation par ce dernier de l'activité et de la stratégie de la Société ainsi qu'à l'analyse du budget 2005 établi selon les normes IFRS.
- La réunion suivante a eu pour objet la présentation des comptes 2004 retraités selon les normes IFRS ainsi que celle du rapport du Comité d'Audit et de la synthèse de leurs travaux par les Commissaires aux Comptes.
- Le Directoire a présenté les dossiers M & A en cours lors de la cinquième réunion.
- L'examen des comptes semestriels a fait l'objet de la sixième réunion, au cours de laquelle ont également été présentées les conclusions du Comité d'Audit et la synthèse de leurs travaux par les Commissaires aux Comptes.
- La septième réunion a été l'occasion pour le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'entreprise de présenter ses travaux, le dossier Hyparlo ayant fait ensuite l'objet d'une présentation détaillée par le Directoire.
- Enfin, les débats de la dernière réunion ont porté sur la suite de la présentation de ses recommandations par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'entreprise et sur celle du plan stratégique.

## 1.2. LES COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Groupe possède deux Comités spécialisés. Ils ont été créés en 2005 par le Conseil de Surveillance et leurs membres ont été choisis parmi ses membres. Ces Comités ont pour objectif d'approfondir certaines questions spécifiques et de faire des propositions au Conseil de Surveillance.

### 1.2.1. Le Comité d'Audit

#### 1.2.1.1. Missions du Comité

Les attributions du Comité d'Audit concernent :

Les comptes annuels et semestriels pour lesquels :

- il examine les comptes sociaux et consolidés avant leur présentation au Conseil de Surveillance ;
- il s'assure de la pertinence et de permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux ;
- il analyse les résultats intermédiaires et préliminaires, ainsi que les commentaires y afférents avant leur annonce publique ;
- il vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent l'application des méthodes comptables susvisées ;
- il étudie les changements et adaptations des principes et règles comptables retenus pour l'établissement des comptes.

La réglementation boursière pour laquelle :

- il veille à la qualité des procédures et des informations afférentes à la réglementation boursière (document de référence).

Le contrôle interne et externe de la société et de ses principales filiales pour lesquels :

- il évalue les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux Comptes de la société et leur rémunération ;
- il évalue, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne du Groupe.

Les risques qu'il examine régulièrement avec le Directoire, qu'ils soient financiers, stratégiques ou opérationnels.

Le Comité peut bénéficier des informations disponibles auprès du Directeur Finances et Gestion du Groupe. Une fois par an, il peut entendre les Commissaires aux Comptes dans les conditions qu'il détermine.

#### 1.2.1.2. Composition du Comité

Le Comité est composé de quatre membres désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, dont une majorité de personnalités indépendantes. Le Président du Comité est désigné par le Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2005, la composition du Comité a été la suivante :

Président : Robert Halley

Membres : René Abate (personnalité indépendante)

René Brillet (personnalité indépendante)

Amaury de Sèze (personnalité indépendante)

Le Comité se réunit au moins trois fois par an. Deux réunions sont programmées avant la présentation des comptes annuels et semestriels. Pour délibérer valablement la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut pas se faire représenter.

Au cours de l'exercice 2005, le Comité a procédé, entre autres, à l'examen du retraitement des comptes 2004 selon les normes IFRS, des méthodes de consolidation et du bilan du Groupe, des faits marquants et des principales options, des éléments de synthèse du compte de résultat, des éléments de synthèse du bilan, à la trésorerie et au financement et à la clôture 2005.

Le Comité d'Audit lors de chacune de ses réunions se livre à l'analyse de la synthèse des travaux effectués par l'audit interne. Le Comité veille au respect de l'indépendance de l'audit interne et s'assure de l'adéquation des moyens qui lui sont alloués avec la mission qui lui est dévolue.

### 1.2.2. Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'entreprise.

#### 1.2.2.1. Missions du Comité

Le Comité intervient dans les domaines suivants :

- propositions au Conseil de Surveillance pour la nomination de ses membres et des membres du Directoire ;
- propositions de rémunération des mandataires sociaux et de répartition des jetons de présence ;
- évaluation de l'enveloppe globale de stock-options ;
- information sur la nomination et la rémunération des membres du Comité Exécutif et des principaux dirigeants du Groupe ;
- vérification de la qualité de la circulation de l'information entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

### 1.2.2.2. Composition du Comité

Le Comité est composé de trois membres désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, dont une majorité de personnalités indépendantes. Le président du Comité est désigné par le Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2005, la composition du Comité a été la suivante :

Président : José Luis Leal Maldonado (personnalité indépendante)  
 Membres : Anne-Claire Taittinger (personnalité indépendante)  
 Carlos March (personnalité indépendante).

Le Comité se réunit au moins une fois par an. Il peut se réunir à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou de deux membres du Comité. Pour délibérer valablement la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Au cours de l'exercice 2005, le Comité a défini et proposé au Conseil de Surveillance les conditions dans lesquelles pourraient être octroyés un plan d'option d'achat sur actions ainsi qu'un plan de "performance shares" (actions gratuites). Il a déterminé le montant de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que la quotité variable de la dite rémunération et jeté les bases de la politique de rémunération qui pourrait être menée au sein du Groupe dans les années à venir.

Par lettre du 30 janvier 2006, Monsieur Carlos March a présenté sa démission de son mandat de membre du Conseil de Surveillance avec effet du même jour.

Le Conseil de Surveillance réuni le 7 mars 2006 a pris acte de cette démission et a nommé Monsieur Amaury de Sèze en qualité de Vice-président. Le Conseil a également décidé de réorganiser ses Comités de la manière suivante :

#### Comité d'Audit :

Président : Robert Halley  
 Membres : René Brillet (personnalité indépendante)  
 Amaury de Sèze (personnalité indépendante)

#### Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise :

Président : José Luis Leal Maldonado (personnalité indépendante)  
 Membres : Anne-Claire Taittinger (personnalité indépendante)  
 René Abate (personnalité indépendante).

## 2. Les procédures de contrôle interne

### 2.1. DÉFINITION DU CONTRÔLE INTERNE

Le processus de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe Carrefour, formalisé à l'occasion de l'application de la loi de sécurité financière, s'inspire du référentiel international Coso Report. Ce dernier a été publié en France en 1994.

Le contrôle interne se définit comme un processus conduit par la Direction Générale sous le contrôle du Directoire. Il est mis en œuvre par les dirigeants et le personnel de l'entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La partie du rapport qui suit s'attache à décrire le processus de contrôle interne dans le Groupe, notamment celui relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Le périmètre du Groupe couvert par le rapport s'entend de l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale, c'est-à-dire les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence prépondérante.

### 2.2. L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

#### 2.2.1. L'organisation du Groupe

L'organisation du Groupe est d'abord territoriale, de manière à permettre la prise en compte des spécificités locales. Les pays sont alors regroupés en zones et sont représentés au sein du Comité Exécutif du Groupe (Comex) par des dirigeants de zones (Amérique latine, Asie et Europe hors France). Le Comex, organe de management exécutif du Groupe, comprend également le dirigeant des hypermarchés français et le dirigeant des supermarchés français en raison du poids de ces deux activités dans celle du Groupe. L'activité de maxidiscount, dont l'organisation verticale est plus adaptée à son activité, est également représentée au sein du Comex. Enfin, les Directions fonctionnelles participant

directement au Comex comprennent les Ressources Humaines, les Marchandises, l'Organisation et systèmes d'information et les Finances et gestion.

Le Comex définit la stratégie et en assure le pilotage. Il définit les priorités avec des objectifs par pays et les grands projets fonctionnels. Il développe les synergies mondiales, les visions et l'expertise du futur.

Le Groupe est décentralisé dans la mesure où chaque direction de pays gère directement les aspects opérationnels liés à son activité. Celle-ci est répartie en "business units" qui correspondent à l'ensemble des magasins d'un format donné (par exemple hypermarché, supermarché, ...) dans un pays donné. Chaque "business unit" est dirigé par une équipe de direction qui comprend des responsables opérationnels, le plus souvent les responsables régionaux, et des responsables fonctionnels nécessaires à l'exercice de l'activité.

Le Groupe privilégie la ligne hiérarchique opérationnelle qui est pleinement responsable du développement rentable des "business units". De plus, la ligne hiérarchique opérationnelle est maître d'œuvre des interventions des lignes fonctionnelles.

Les lignes fonctionnelles sont garantes et moteur du progrès. Leur mission consiste à concevoir et réaliser des outils et rapports prêts à l'emploi pour les opérationnels, à identifier des synergies et proposer des innovations. Elles ont un rôle de garant et d'alerte sur les méthodes et les pratiques. Si elles identifient des risques, elles proposent un plan d'action à la ligne hiérarchique en vue de les maîtriser. Elles sont organisées en réseaux fonctionnels (ou "files"), c'est-à-dire qu'au sein d'une même direction fonctionnelle, les pays désignent des interlocuteurs pour fonctionner en réseau avec d'autres pays ou au niveau groupe, pour travailler sur des projets, échanger sur des bonnes pratiques ou proposer des actions dans leur domaine d'expertise.

Le suivi de l'activité et des projets est assuré dans le cadre de revues de performance mensuelles qui ont lieu systématiquement tant pour la ligne opérationnelle que pour les lignes fonctionnelles.

### 2.2.2. Le système de valeurs

Afin de développer une culture commune, Carrefour a défini un cadre permettant à chaque collaborateur de remplir sa mission et contribuer à la pérennité et à la croissance du Groupe. Ce cadre, fondement de l'action individuel et collective, comprend les valeurs, une ambition et des politiques.

Les valeurs sont : la liberté, la responsabilité, le partage, le respect, l'intégrité, la solidarité et le progrès. L'ambition fait état des objectifs vis-à-vis des différentes parties prenantes à la vie de l'entreprise. Les politiques définissent les conditions de mise en

œuvre de la stratégie et fournissent des règles de comportement et de gestion opérationnelle. Elles servent de repère aux décisions décentralisées.

La diffusion de ce cadre et sa mise en œuvre passent dans un premier temps par des formations, mais aussi par son imbrication dans les rouages de l'entreprise. Par exemple, les valeurs ont été intégrées dans le système d'évaluation des cadres dirigeants. Il définit un environnement de travail qui sert également de cadre de référence en matière de contrôle interne. Par exemple, l'objectif de la règle de décision à deux niveaux est d'assurer que les actions inhabituelles font l'objet d'approbation par la hiérarchie.

### 2.2.3. La politique de ressources humaines

La politique de ressources humaines contribue à enrichir l'environnement du contrôle interne notamment par l'existence de description de fonction, d'un système d'évaluation des collaborateurs et des investissements en formation.

Des descriptions de fonctions, qu'il s'agisse d'employés ou de managers, d'opérationnels ou de fonctionnels, existent dans les principales "business units". Ces descriptions font référence aux contrôles nécessaires à la supervision de l'activité et servent de cadre au système d'évaluation individuelle.

Les formations, inscrites dans les plans annuels, sont orientées vers une maîtrise progressive des métiers alliant le savoir-faire spécifique et le management. Elles sont dispensées successivement à la prise de poste, pour améliorer la maîtrise du poste ou pour assurer le développement individuel.

## 2.3. LE MANAGEMENT DES RISQUES

Les principaux risques financiers et juridiques sont indiqués dans le chapitre IV du document de référence. La politique de prévention, de gestion des risques et d'assurance y est également décrite. En matière de contrôle interne, une démarche spécifique a été entreprise à la suite de la promulgation de la loi de sécurité financière en date du 2 août 2003.

### 2.3.1. L'établissement d'une cartographie des risques

Une cartographie des risques a été réalisée courant 2003. Elle s'est attachée à identifier les risques potentiels, internes et externes, en mesurer l'importance relative et la probabilité de survenance. L'appréciation de ces risques par les dirigeants des pays et du Groupe et de leur impact sur les comptes a permis de sélectionner les processus prioritaires pour mener une revue du contrôle interne sur la base de questionnaire d'auto-évaluation.

### 2.3.2. L'affectation de propriété : les délégations

Les cadres du Groupe, à tous les niveaux, exercent leurs responsabilités dans les limites de fonctions définies. Chaque responsable est juge de ce qu'il doit faire pour atteindre les objectifs convenus en s'adaptant aux circonstances. La liberté d'initiative que suppose cette conception de la responsabilité requiert l'observation de règles de délégations de pouvoirs, notamment concernant les engagements vis-à-vis des tiers. Ces délégations sont en place, aujourd'hui, pour les principaux managers opérationnels et fonctionnels. Elles sont déclinées par le biais de subdélégations formalisées dans la plupart des entités du Groupe, la totalité du périmètre devant être couverte au cours de l'exercice 2006.

### 2.3.3. La maîtrise de l'exposition aux risques

Dans la pratique, la maîtrise de l'exposition aux risques décentralisés suppose que les responsables soient conscients des risques liés aux activités qu'ils exercent ou supervisent. Le plan de remédiation résultant des questionnaires d'auto-évaluation et la documentation des procédures de contrôle interne sont orientés en ce sens.

## 2.4. LES AUTRES DOMAINES DE CONTRÔLE

### 2.4.1. La qualité

Dans le cadre de la gestion de la qualité et du développement durable, le Groupe a poursuivi le déploiement de son organisation avec les responsables de la qualité des différentes "business units", animée par la Direction Qualité de la Direction Générale. Au cours de l'année 2005, le regroupement des fonctions de Qualité, Responsabilité et Risque management au niveau Groupe a permis d'approfondir les actions entreprises :

- un travail plus étroit entre ces domaines et l'extension de la notion de qualité à la notion de responsabilité de l'entreprise face à ses parties prenantes a conduit à renforcer la politique de prévention en matière de sécurité et de sûreté tant au niveau des produits que des actifs et des hommes ;
- une optimisation des équipes, par le biais d'un benchmark entre les Directions Qualité des cinq plus grands pays européens du Groupe a donné lieu à une optimisation des équipes au niveau de la France et au partage des bonnes pratiques entre les pays ;
- un kit de développement de produits contrôlés, c'est-à-dire des produits à nos marques et des produits d'entrée de gamme, permet de mieux se conformer aux préconisations de la politique du Groupe en la matière. Il a été mis à disposition des "business units" comme ce fut le cas du kit de gestion de crise. Les méthodes de développement des Filières Qualités Carrefour ainsi que le pack "hygiène" pour les magasins y sont aujourd'hui inclus.

- le déploiement d'un "ticket minimum" qualité et gestion de crise pour chaque pays permet d'uniformiser les pratiques et de s'assurer de la bonne gestion de la qualité des produits contrôlés sur l'ensemble des pays. Dans ce cadre un réseau d'experts scientifiques indépendants a été mis en place dans chacune des zones pour nous aider dans la prévention comme dans la gestion des crises et une première rencontre mondiale des experts a été organisée en 2005 ;
- un tableau de bord "qualité des produits contrôlés", dont le déploiement international est actuellement en cours, collecte une information homogène pour l'ensemble des pays du Groupe. Ce tableau de bord permet d'anticiper les crises et de gérer les risques en suivant les produits à tous les stades de leur commercialisation. Une formation spécifique est mise en place par l'équipe Qualité internationale pour l'ensemble des responsables dans les pays ;
- une révision des cahiers des charges a été lancée afin d'optimiser le travail de nos fournisseurs et des équipes avec la mise en place d'un système informatique en ligne qui permet une gestion collaborative des cahiers des charges entre les fournisseurs et Carrefour. Ceci doit s'étendre aux autres pays dans l'avenir. Ce système doit permettre un retrait plus rapide en cas de crise sur les produits contrôlés.

Pour préciser les principes qui doivent guider au quotidien l'action des collaborateurs et de lutter contre la corruption, le Groupe a élaboré un code éthique et lancé le déploiement de Carrefour Attitude, qui rappelle les obligations envers les clients, les fournisseurs, les partenaires et les actionnaires, et qui permet à chaque "business unit" de faire un diagnostic.

Par ailleurs, les engagements du Groupe dans le développement durable sont suivis par des indicateurs, dont le système de *reporting* permet aux pays d'en faire un véritable suivi opérationnel et qui font l'objet d'un contrôle annuel par l'audit interne dans la majorité des pays.

En matière sociale, la charte élaborée sur la base des droits fondamentaux énoncés par l'OIT, renforcée en 2000 avec la création de l'association Infans en partenariat avec la FIDH, vise à s'assurer que les fournisseurs du groupe appliquent ces principes. En 2005, 474 audits ont été réalisés chez nos fournisseurs, soit plus du double qu'en 2004, dont 106 chez des fournisseurs ayant déjà fait l'objet d'un audit antérieur.

Enfin, des critères environnementaux ont été rajoutés aux grilles d'audit des cahiers des charges des produits contrôlés. Dans ce cadre, les hypermarchés en France ont fait réaliser un audit complet de chacun des magasins suivant des critères environnementaux entraînant la mise en place de plan d'actions. Les supermarchés

ont, pour leur part, intégré dès 2004 des critères environnementaux dans leurs référentiels qualité et leurs grilles d'audit magasin.

Pour faire l'état des lieux des pratiques de Carrefour en matière de responsabilité sociale et environnementale, le Groupe participe aux enquêtes des agences de notation et des fonds éthiques. Dans ce cadre, Carrefour est repris en 2005 dans l'ensemble des principaux indices ISR.

#### 2.4.2. Les conditions d'hygiène et sécurité

Les procédures de contrôle des conditions d'hygiène et de sécurité dans le cadre desquels s'exerce le travail des collaborateurs respectent les lois et règlements en vigueur dans les pays où le groupe est implanté. Les comités *ad hoc* contribuent à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

L'Espagne, l'Italie et la Pologne ont entrepris de développer des formations du personnel à la gestion des situations difficiles ou conflictuelles sur le lieu de travail (notamment aux caisses entre la clientèle et le personnel), dans la lignée du travail qui avait été réalisé en 2004 par la Direction des Hypermarchés en France.

### 2.5. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Afin de permettre à chacun, dans le Groupe, de prendre la mesure de sa contribution chiffrée et de l'importance de sa responsabilité en matière de contrôle interne, le Groupe s'appuie sur deux leviers.

#### 2.5.1. Le processus budgétaire

Les objectifs sont fixés annuellement dans le cadre du processus budgétaire. Ce processus est organisé autour de la remontée de données budgétaires à partir des niveaux de responsabilité appropriés : rayon en hypermarché et supermarché et magasin pour le maxidiscount. Cette remontée s'effectue avec différentes étapes de validation dont une des principales se situe au niveau de la "business unit" (cf. supra 2.2.1.). Le budget d'activité de la "business unit" s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique pluriannuelle. La responsabilisation des managers jusqu'au niveau le plus fin (c'est-à-dire des responsables d'un compte de résultat d'activité ou de l'animation d'équipes), sur des objectifs budgétaires discutés et approuvés, est une composante essentielle de l'efficacité du pilotage par le management.

Le budget est actualisé pour tenir compte des résultats définitifs de l'année précédente et mensualisé pour que chacun, à chaque niveau, puisse suivre sa performance tout au long de l'année. Il comprend des éléments commerciaux et financiers ainsi que des indicateurs de performance adaptés. Au cours de l'année, les investissements prévus au budget font l'objet d'études de rentabilité actualisées et d'autorisations spécifiques. Chaque mois les performances réalisées sont comparées aux performances prévues dans le budget et à celles réalisées l'année précédente.

Une synthèse des performances du Groupe et de chaque pays est présentée au Comité Exécutif du Groupe. Le Conseil de Surveillance reçoit une synthèse de l'évolution du chiffre d'affaires et du tableau de bord tous les mois.

Le contrôle de gestion est présent pour assister les managers dans l'élaboration et le suivi des budgets, participer aux phases de validation, proposer les plans d'action rendus nécessaires par les écarts constatés dans son exécution et d'une manière générale être garant de la fiabilité de l'ensemble du processus et des données financières qui en sont issues.

#### 2.5.2. Les questionnaires d'auto-évaluation

Les questionnaires d'auto-évaluation sur le contrôle interne, bâtis à partir des bonnes pratiques de maîtrise des risques, ont été adressés aux responsables des processus sélectionnés, sur un périmètre géographique couvrant l'essentiel de l'activité du Groupe. Ces questionnaires permettent de mesurer l'existence et la bonne application du contrôle interne sur une base déclarative. En cas d'absence de formalisation ou d'inefficacité des contrôles, un plan de remédiation est mis en œuvre avec l'envoi d'un plan d'action à chaque responsable concerné afin de lui permettre de compléter le dispositif de contrôle interne. La documentation du contrôle interne issue de ces questionnaires, diffusée à tous les responsables de "business unit", permet d'homogénéiser le niveau de contrôle interne dans l'ensemble du Groupe et de faire bénéficier toutes les activités des meilleures pratiques.

En 2005, les questionnaires ont été adressés aux responsables de la supervision des activités stratégiques, opérationnelles ou de support, sélectionnés à partir des priorités fixées lors de l'établissement de la cartographie des risques, sur la base d'un échantillon de 19 "business units" dans 10 pays. Un plan de remédiation a été lancé pour formaliser les contrôles, là où ils le sont insuffisamment et pour compléter les dispositifs de contrôle interne. Un suivi du plan d'action de remédiation élaboré au début de l'année a également été réalisé en 2005.

## 2.6. LE PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE

### 2.6.1. L'audit interne

Le département d'audit interne évalue, dans le cadre de son plan d'audit, de manière indépendante, la qualité des systèmes de contrôle interne mis en place par le management dans différents domaines, et ce, sur l'ensemble du Groupe. Cette évaluation s'effectue selon un modèle de contrôle standardisé et examine tant l'efficacité des processus opérationnels que l'exactitude des différents *reportings* ou encore l'intégrité des systèmes d'information. Ces travaux se font en conformité avec les normes définies par la pratique professionnelle de l'audit interne. Outre cette mission première, l'audit interne est un organe de conseil et d'alerte pour la Direction sur des problématiques sensibles et stratégiques visant à améliorer le fonctionnement du Groupe.

#### 2.6.1.1. Organisation

La fonction d'audit est exercée à plein temps dans les pays, ou dans les directions régionales ou générales par des auditeurs dont le professionnalisme est attesté par la formation et l'expérience.

Les pays sont dotés d'auditeurs dès que leur taille et leur profil de risque le justifient. Les pays sans auditeurs sont audités par les auditeurs des pays proches ou le cas échéant par les équipes centrales.

Les responsables de l'audit dans les pays sont rattachés hiérarchiquement au Directeur de l'audit Groupe, ce dernier étant lui-même rattaché au président du Directoire et reportant au Comité d'Audit. Parallèlement, les responsables de l'audit sont placés au niveau local sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur Exécutif du pays.

Une telle organisation a pour but de garantir l'indépendance des auditeurs en facilitant leur accès à l'information et en dotant les pays d'une capacité de réaction qui est le pendant de leur capacité de détection.

Concrètement, une telle organisation signifie que, partout, le dimensionnement des équipes d'audit, leur recrutement et leur évaluation sont réalisés par la Direction de l'audit Groupe après consultation des responsables locaux concernés. La définition des travaux à réaliser est établie de façon conjointe au travers du plan d'audit. Le budget du service dans son ensemble est à la charge du Groupe.

Le département est également composé d'une équipe d'auditeurs centraux dont la mission est d'effectuer des missions spécifiques à la demande de la Direction Générale, d'intervenir en renfort

des équipes d'audit des pays, d'intervenir dans les pays où il n'y a pas d'auditeur et enfin de développer des outils communs tels que l'approche d'audit, les programmes de travail ou encore les bases informatiques *ad hoc*.

#### 2.6.1.2. Missions

Les missions que peut effectuer l'audit interne concernent l'ensemble du périmètre contrôlé par le Groupe et sont de quatre ordres :

- missions récurrentes ;
- missions de clôture ;
- missions de suivi ;
- autres missions.

**Les missions récurrentes** ont pour but l'évaluation du contrôle interne sur tous les processus de l'entreprise, qu'ils soient de nature opérationnelle ou financière, qu'ils concernent les magasins, les entrepôts ou les sièges, l'activité de distribution ou celle de services (services financiers, assurances...).

**Les missions de clôture** correspondent à tous les travaux pouvant être menés à l'occasion des arrêtés de comptes annuels ou semestriels.

**Les missions de suivi** sont celles au cours desquelles l'audit interne s'assurera que les recommandations antérieures ont bien été mises en place, ces suivis devant en priorité porter sur les risques majeurs.

#### 2.6.1.3. Plan d'audit

Le plan d'audit interne est une prévision d'activité en face de laquelle sont budgétés des moyens avec les coûts correspondants. Sur la base d'une approche par les risques, les plans d'audit des pays sont bâtis par ces derniers en tenant compte des demandes des directions générale et régionale et de leurs propres besoins. Le plan d'audit une fois arrêté est approuvé par le Comité d'Audit.

Le plan d'audit des pays constitue un engagement vis-à-vis de la Direction Générale, et toute annulation d'une mission planifiée doit être préalablement avalisée par la Direction Générale. Sous cette réserve, il est bien entendu possible de réaliser des audits inopinés, que ce soit à la demande des pays ou de la Direction Générale.

#### 2.6.1.4. Rapports et synthèses

À l'issue de chaque mission, l'auditeur présente aux responsables du ou des domaines audités les constats et recommandations. Les accords ou désaccords des audités sur les recommandations proposées seront inclus dans le rapport final qui, en cas d'accord, précise le plan d'action éventuel, les responsabilités et les délais de mise en œuvre.

La mise en place des recommandations relève de la responsabilité des opérationnels concernés. La vérification de leur mise en place est du ressort de l'audit.

Cette vérification est effectuée grâce à des audits spécifiques de suivi ou au cours d'audits portant sur le même sujet que celui sur lequel la recommandation a été émise. Un suivi exhaustif personnalisé est, en outre, effectué en s'appuyant sur les bases informatiques dans lesquelles les audités indiquent l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action.

Les synthèses, comprenant un point sur le respect du plan d'audit, les observations majeures du trimestre et le suivi des anciennes recommandations, sont établies de manière trimestrielle et présentées au Directeur Exécutif pays, pour ce qui le concerne. De même, le Directeur de l'audit Groupe élabore une synthèse qui est présentée trimestriellement au Directoire et au Comité d'Audit.

Fin décembre 2005, le groupe Carrefour comptait 89 auditeurs ayant effectué 16 308 jours d'audit dans l'année dont 16 % au titre de missions récurrentes sur les magasins, 70 % au titre de missions récurrentes sur les processus hors magasins, et 14 % au titre des autres missions.

### 2.6.2. Le pilotage managérial

Le pilotage du contrôle interne par le management s'effectue au quotidien dans la mesure où l'activité commerciale requiert une vigilance de tous les instants, notamment sur les surfaces de vente en magasin. Les employés et leur encadrement disposent, respectivement, de définition de tâches et de fonctions et de liste de points de contrôle permettant de maintenir un degré d'exigence compatible avec les engagements des enseignes. Ces standards, établis pour chaque métier, sont disponibles sur un support électronique, en ligne, pour toute personne autorisée.

Par ailleurs, des spécialistes métiers contribuent à orienter les équipes opérationnelles sur les préconisations en matière de concept de vente, d'organisation et de respect des assortiments. Ces spécialistes servent de support technique aux opérationnels en magasin, diffusent les bonnes pratiques, déploient les projets, vérifient les points de contrôle et procèdent à des audits périodiques avec des diagnostics et des plans d'actions.

## 3. Les procédures de contrôle interne à finalité comptable et financière

### 3.1. L'ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE ET DE GESTION

La fonction comptable est assurée par des équipes centralisées au niveau de chaque pays. Pour les hypermarchés la mise en place d'un outil comptable unique au niveau mondial a été réalisée ces dernières années. Cet outil comptable est en voie de généralisation à l'activité supermarché. Il a notamment permis de mettre en place un modèle d'organisation avec la constitution de centres partagés spécialisés (traitement et paiement des factures de marchandises, immobilisations, frais généraux, paye) homogénéisant et documentant les procédures dans les différents pays et assurant une séparation des tâches appropriée. Le mode opératoire de l'outil comptable unique est communiqué par une aide en ligne permettant à chaque opérateur de se piloter.

La fonction de contrôle de gestion est garante de la fiabilisation des informations financières de gestion.

#### 3.1.1. Unicité des chiffres comptables consolidés et de gestion

Les chiffres de gestion sont mensuellement transmis au Groupe par les pays. Ils portent sur des éléments commerciaux (chiffres d'affaires, débits, paniers moyens, surfaces de vente, ouvertures, etc.) et financiers (compte de résultat, bilan, tableau de trésorerie, etc.).

Le périmètre de ce *reporting* (entités, modes de consolidation, pourcentage d'intérêt...) est identique à celui retenu pour les arrêtés consolidés du Groupe.

De même, les données brutes issues des comptabilités statutaires des pays sont ajustées mensuellement pour intégrer l'impact d'éventuels retraitements de consolidation (par exemple, les survaleurs sont constatées par les pays dans leur *reporting*).

Ainsi, le Groupe utilise pour prendre ses décisions de gestion les mêmes résultats que ceux issus de sa comptabilité. Ces mêmes chiffres sont utilisés, lors des arrêts semestriels, pour la communication financière.

Un contrôle de cette homogénéité est réalisé lors de chaque arrêté semestriel et les écarts éventuels sont analysés, notamment en matière de classification.

### 3.1.2. Arrêts semestriel et annuel : consolidation, documentation des estimations et options comptables

La consolidation a lieu semestriellement. Les filiales ajustent les comptes statutaires, préparent les comptes consolidés de leur périmètre et convertissent ces états financiers en euros. Les Directeurs Financiers des pays disposent d'une liste de contrôles formalisée à effectuer sur ces comptes consolidés. Ces listes de contrôles sont revues par les équipes financières centrales.

Les principales options et estimations comptables font l'objet de revues systématiques par le Groupe et les Directeurs Financiers de pays, en coordination avec les auditeurs internes et externes locaux.

Deux cas de figure peuvent se présenter, selon que l'option ou l'estimation concernent un pays en particulier ou l'ensemble du Groupe.

Dans le premier cas, le chiffrage et l'argumentaire sont d'abord fournis par le Directeur Financier du pays, revus et validés par les auditeurs externes locaux avant d'être présentés au Groupe. La Direction Financière du Groupe prend connaissance de la proposition, l'entérine avec les Commissaires aux Comptes de Carrefour et, selon le niveau de significativité, par le Comité d'Audit. Une fois la décision prise, le pays est informé et le point fait l'objet d'un suivi particulier lors des arrêts semestriels.

Dans le second cas, la proposition est faite par la Direction Financière du Groupe aux Commissaires aux Comptes de Carrefour et au Comité d'Audit, qui avalisent, le cas échéant, le traitement et le chiffrage retenus. L'information est alors relayée dans les pays concernés ainsi qu'aux auditeurs externes locaux dont la mission est de contrôler la bonne application du point dans les comptes des pays. Les impacts sont alors mesurés avec précision. Ces points font systématiquement l'objet d'un suivi particulier et une synthèse est présentée au Comité d'Audit, et, le cas échéant, au Directoire et au Conseil de Surveillance lors des arrêts comptables.

Dans les deux cas de figure, une documentation précise est préparée, et est conservée dans les pays et au sein de la Direction Financière du Groupe.

### 3.1.3. Arrêts des comptes consolidés suivant les nouvelles normes comptables

En application du règlement européen sur les normes comptables internationales, Carrefour a adopté les normes internationales (IAS/IFRS) à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2005 selon les dispositions de la norme IFRS 1, première adoption des IFRS, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon les mêmes normes (à l'exception des normes IAS 32 et 39).

Afin de publier cette information comparative, Carrefour a préparé un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004, date à laquelle les impacts du passage des normes comptables françaises aux normes IFRS ont été enregistrés en capitaux propres. L'impact des normes IAS 32 et IAS 39 a été enregistré dans les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

En décembre 2004, une présentation de l'estimation globale des impacts de changement de normes et détaillant les exceptions, avait été faite aux analystes financiers. Cette présentation avait également été faite auprès de l'Autorité des marchés financiers et mise à disposition sur le site internet du Groupe.

Le Groupe a également diffusé, dans le courant du mois de juin 2005, une plaquette de présentation des impacts du passage aux normes IFRS sur les comptes 2004 (impact sur les situations nettes au 1<sup>er</sup> janvier 2004, 30 juin 2004 et 31 décembre 2004) accompagné d'un rapport particulier d'audit des Commissaires aux Comptes.

Les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2005 ont été préparés selon les nouvelles normes comptables internationales et présentent également un comparatif au 30 juin 2004 (à l'exception d'IAS 32 et IAS 39). Ces derniers ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information semestrielle 2005.

### 3.1.4. Mission de l'audit externe sur les arrêts

L'audit externe a pour fonction de contrôler les comptes sociaux et consolidés de Carrefour et certifie la régularité, la sincérité et l'image fidèle de ces comptes dans un rapport destiné aux actionnaires du Groupe.

Les missions d'audit pays sont réparties entre les deux auditeurs statutaires de Carrefour, KPMG et Deloitte, afin de garantir un niveau de qualité le plus élevé possible.

La démarche d'audit externe comprend :

- l'identification des zones de risques et réalisation de tests par sondages permettant de valider la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes au regard de leur seuil de matérialité social ou consolidé ;
- la validation des principaux traitements et options comptables tout au long de l'année, en coordination avec le management des pays et du Groupe,
- l'application des normes comptables définies par Carrefour dans l'ensemble de ses entités ;
- la rédaction d'un rapport d'audit en vue de la certification des comptes consolidés pour chacune des entités auditées et de leurs observations en matière de contrôle interne, puis rédaction d'une synthèse générale sur le Groupe, présentée au management et au Comité d'Audit ;
- la préparation des rapports à l'attention des actionnaires du Groupe.

Les Commissaires aux Comptes s'appuient sur le contrôle interne dans le cadre de leur audit des états financiers mais leur intervention ne vise pas à exprimer une opinion sur le contrôle interne en tant que tel. Ils peuvent ainsi être amenés à relever des déficiences dans le fonctionnement des systèmes à l'occasion de leur prise de connaissance du dispositif de contrôle interne ou de tests de procédure. Dans le cadre de leur communication avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, ils n'ont pas porté à la connaissance de ces dernières des déficiences majeures de contrôle interne qu'ils auraient identifiées.

## 3.2. LA MAÎTRISE DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

### 3.2.1. Rôle et mission de la communication financière

La communication financière a pour but essentiel de promouvoir auprès de tout actionnaire existant ou potentiel, de tout acteur du marché financier et, plus généralement, du public l'image financière de l'entreprise.

Son objectif est d'informer :

- de manière continue : la régularité et la qualité du flux de l'information doivent se faire dans la durée. Elles sont fondamentales pour la crédibilité de l'entreprise et sont garantes de la fidélisation de ses actionnaires ;
- en véhiculant un message cohérent et clair : la communication doit permettre aux investisseurs d'acquiescer une compréhension exacte et précise de la valeur de la société et de la capacité de son management à la développer. Le choix de l'investisseur doit être éclairé ;

- en respectant le principe d'égalité des actionnaires devant l'information : toute information à caractère financier et pouvant avoir un impact sur son cours de bourse est rendue publique par une source unique et centralisée au niveau du Groupe.

### 3.2.2. Organisation de la communication financière

La communication financière s'adresse à un public diversifié essentiellement composé d'investisseurs institutionnels, de particuliers et de salariés à travers quatre canaux :

- le service des relations avec les actionnaires prend en charge l'information du grand public (actionnaires individuels) ;
- la Direction Finances et Gestion, ainsi que le Président du Directoire, sont les interlocuteurs uniques des analystes et des investisseurs institutionnels ;
- la Direction des Ressources Humaines gère l'information auprès des salariés ;
- la Direction de la Communication gère les relations avec la presse.

Dans la pratique, le message financier est élaboré en étroite collaboration entre la Direction Financière et la Direction de la Communication.

Il est délivré par les moyens édictés par la loi (Assemblée Générale) et les règlements de l'AMF (publications périodiques, communiqués). De plus, au-delà des obligations légales, la communication financière de Carrefour dispose d'un large éventail de supports. En fonction de l'importance de l'événement Carrefour choisit entre la presse, les contacts téléphoniques directs, des réunions individuelles ou événementielles à caractère exceptionnel.

### 3.2.3. Procédure de contrôle de la communication financière

La Direction Finances et Gestion est la pourvoyeuse exclusive des informations chiffrées.

Le contrôle interne du processus de communication financière porte essentiellement sur le respect du principe d'égalité entre les actionnaires. Tout communiqué et toute communication significative sont élaborés d'un commun accord entre le service de la communication financière, qui relève de la Direction Finances et Gestion, et la Direction de la Communication Groupe.

La répartition des rôles et des responsabilités permet d'assurer la stricte indépendance entre le Comex, les départements sensibles (par exemple le Département Fusions et Acquisitions) et le Service de la Communication Financière.

## 4. Plan d'action en matière de contrôle interne sur les exercices suivants

### 4.1. DÉVELOPPEMENT DE LA DOCUMENTATION DES CONTRÔLES DES PROCESSUS

L'établissement d'un modèle d'entreprise dans le cadre de la cartographie a permis de regrouper l'activité du Groupe en processus majeurs de nature stratégique, opérationnel et de support.

Pour les processus sélectionnés depuis 2003 par les dirigeants, une documentation, pour chacun d'entre eux relevant d'un même responsable, lui indique les points de contrôle clés ou les meilleures pratiques permettant d'avoir une couverture efficace des risques. Elle met également l'accent sur les dysfonctionnements susceptibles de se produire si les contrôles ne sont pas efficaces et contribue de la sorte à la responsabilisation de l'intéressé. Cette documentation des points de contrôle des processus permet d'établir un référentiel commun en matière de contrôle interne pour l'ensemble des pays et des fonctions du Groupe.

### 4.2. QUESTIONNAIRES D'AUTO-ÉVALUATION ET PLAN DE REMÉDIATION DU CONTRÔLE INTERNE

Des questionnaires d'auto-évaluation permettant de mesurer la formalisation et l'efficacité du contrôle interne ont permis de faire un état des lieux sur les périmètres concernés depuis 2003 (cf. supra 2.5.2). Parallèlement à l'établissement d'un plan de remédiation pour compléter le contrôle interne là où cela s'avère nécessaire, des tests de fiabilité des réponses apportés par les responsables de processus ont été menés par l'audit interne sur les contrôles relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ce plan de remédiation prend la forme d'un plan d'action adressé à chaque destinataire des questionnaires qui décrit les actions à mener pour mettre en œuvre et rendre les contrôles formalisés et efficaces. Il lui donne également une indication du délai nécessaire, généralement bref, pour mettre en œuvre les actions de correction.

### 4.3. DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMARCHÉ

Cette démarche d'auto-évaluation conduisant à la formalisation des procédures de contrôle interne et à leur supervision par les responsables opérationnels ou fonctionnels dans un cadre cohérent qui reprend l'ensemble des activités du groupe sera poursuivie.

Sur l'année 2006, l'identification des points de contrôles des processus, l'auto-évaluation de leur application et leur documentation seront étendues aux derniers processus n'ayant pas encore été couverts. Le plan de remédiation qui est en cours de mise en œuvre sur les points de contrôle des processus sélectionnés en 2005 nécessitant des actions de correction pour compléter le dispositif de contrôle interne a fait l'objet de tests permettant d'évaluer la réalité de la mise en œuvre des plans d'actions. Enfin la documentation du contrôle interne élaborée dans ce cadre sera diffusée à tous les pays afin de permettre à chaque responsable de s'approprier les dispositifs de contrôle interne en relation avec son activité.

Paris, le 8 mars 2006  
 Luc Vandeveldé  
 Président du Conseil de Surveillance

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

## établi en application de l'article L.225-235 du code du commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Carrefour S.A. pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

### Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Carrefour S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du code du commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du code du commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-68 du code du commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2006

#### Les Commissaires aux Comptes

##### KPMG Audit, Département de KPMG S.A.

Jean-Luc Decornoy  
Associé

##### Deloitte & Associés

Jean-Paul Picard  
Associé

Frédéric Moulin  
Associé

# PARC DE MAGASINS

## PARC DE MAGASINS INTÉGRÉS (CONSOLIDÉS)

FRANCE	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Hypermarchés	117	117	117	179	179	175	178	178	179	179
Supermarchés			398	530	539	534	547	566	588	595
Maxidiscomptes	356	367	384	418	424	459	487	578	630	782
Autres formats	288	321	357	576	584	127	126	126	129	108
<b>TOTAL</b>	<b>761</b>	<b>805</b>	<b>1 256</b>	<b>1 703</b>	<b>1 726</b>	<b>1 295</b>	<b>1 338</b>	<b>1 448</b>	<b>1 526</b>	<b>1 664</b>
<b>EUROPE (hors France)</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Hypermarchés	62	68	73	142	187	253	268	281	288	321
Supermarchés				181	480	548	650	651	690	765
Maxidiscomptes				1 965	2 099	2 210	2 325	2 464	2 606	2 789
Autres formats				76	263	173	130	210	240	223
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>68</b>	<b>73</b>	<b>2 364</b>	<b>3 029</b>	<b>3 184</b>	<b>3 373</b>	<b>3 606</b>	<b>3 824</b>	<b>4 098</b>
<b>BELGIQUE</b>										
Hypermarchés						57	57	56	56	56
Supermarchés						72	73	73	77	79
Autres formats						1	1	1	1	
<b>TOTAL</b>						<b>130</b>	<b>131</b>	<b>130</b>	<b>134</b>	<b>135</b>
<b>ESPAGNE</b>										
Hypermarchés	53	56	58	112	116	108	115	119	121	136
Supermarchés				175	187	167	174	200	190	143
Maxidiscomptes				1 541	1 609	1 649	1 700	1 778	1 836	1 891
Autres formats				30	27	28	31	32	32	
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>56</b>	<b>58</b>	<b>1 858</b>	<b>1 939</b>	<b>1 952</b>	<b>2 020</b>	<b>2 129</b>	<b>2 179</b>	<b>2 170</b>
<b>GRÈCE</b>										
Hypermarchés				4	11	11	13	13	16	19
Supermarchés					85	82	142	101	120	148
Maxidiscomptes				142	181	199	212	221	251	267
Autres formats					46	46		47	60	52
<b>TOTAL</b>				<b>146</b>	<b>323</b>	<b>338</b>	<b>367</b>	<b>382</b>	<b>447</b>	<b>486</b>
<b>ITALIE</b>										
Hypermarchés	6	6	6	6	31	34	34	39	38	50
Supermarchés					192	173	203	205	226	238
Autres formats				46	190	98	98	130	147	171
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>52</b>	<b>413</b>	<b>305</b>	<b>335</b>	<b>374</b>	<b>411</b>	<b>459</b>
<b>POLOGNE</b>										
Hypermarchés		1	3	7	8	9	13	15	17	32
Supermarchés				6	15	51	55	67	70	71
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>60</b>	<b>68</b>	<b>82</b>	<b>87</b>	<b>103</b>
<b>PORTUGAL</b>										
Hypermarchés	2	3	4	5	5	5	6	7	7	7
Maxidiscomptes				273	272	276	281	283	286	292
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>278</b>	<b>277</b>	<b>281</b>	<b>287</b>	<b>290</b>	<b>293</b>	<b>299</b>

<b>EUROPE (hors France) (suite)</b>	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</b>										
Hypermarchés*				3	6	7	8	9	10	-
<b>SLOVAQUIE</b>										
Hypermarchés*					2	4	4	4	4	-
<b>SUISSE</b>										
Hypermarchés						8	8	8	8	9
<b>TURQUIE</b>										
Hypermarchés	1	2	2	5	8	10	10	11	11	12
Supermarchés					1	3	3	5	7	86
Maxidiscomptes				9	37	86	132	182	233	339
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>46</b>	<b>99</b>	<b>145</b>	<b>198</b>	<b>251</b>	<b>437</b>
<b>AMÉRIQUES</b>										
Hypermarchés	72	84	101	112	120	124	135	147	157	148
Supermarchés				83	253	263	249	254	211	149
Maxidiscomptes				106	201	263	313	413	488	520
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>84</b>	<b>101</b>	<b>301</b>	<b>574</b>	<b>650</b>	<b>697</b>	<b>814</b>	<b>856</b>	<b>817</b>
<b>ARGENTINE</b>										
Hypermarchés	15	18	21	22	22	22	23	24	28	28
Supermarchés					138	132	141	141	114	114
Maxidiscomptes				106	201	246	246	285	310	319
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>128</b>	<b>361</b>	<b>400</b>	<b>410</b>	<b>450</b>	<b>452</b>	<b>461</b>
<b>BRÉSIL</b>										
Hypermarchés	44	49	59	69	74	74	79	85	85	99
Supermarchés				83	115	131	108	113	97	35
Maxidiscomptes						17	67	128	178	201
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>49</b>	<b>59</b>	<b>152</b>	<b>189</b>	<b>222</b>	<b>254</b>	<b>326</b>	<b>360</b>	<b>335</b>
<b>CHILI</b>										
Hypermarchés			1	2	3	4	4			
<b>COLOMBIE</b>										
Hypermarchés			1	2	3	5	8	11	15	21
<b>MEXIQUE</b>										
Hypermarchés	13	17	19	17	18	19	21	27	29	-

(\*) Au 31 décembre 2005, le parc de magasins de la République tchèque et de la Slovaquie représente respectivement 11 et 4 hypermarchés.

ASIE	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Hypermarchés	24	39	59	80	94	105	123	144	170	191
Supermarchés									6	8
Maxidiscomptes								55	164	225
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>39</b>	<b>59</b>	<b>80</b>	<b>94</b>	<b>105</b>	<b>123</b>	<b>199</b>	<b>340</b>	<b>424</b>
<b>CHINE</b>										
Hypermarchés	3	7	14	20	24	24	32	40	56	70
Supermarchés									6	8
Maxidiscomptes								55	164	225
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>95</b>	<b>226</b>	<b>303</b>
<b>CORÉE</b>										
Hypermarchés	3	3	6	12	20	22	25	27	27	31
<b>HONG-KONG</b>										
Hypermarchés	1	2	4	4						
<b>INDONÉSIE</b>										
Hypermarchés			1	5	7	8	10	11	15	20
<b>JAPON</b>										
Hypermarchés					1	3	4	7	8	-
<b>MALAISIE</b>										
Hypermarchés	2	3	5	6	6	6	6	7	8	8
<b>SINGAPOUR</b>										
Hypermarchés		1	1	1	1	1	1	2	2	2
<b>TAÏWAN</b>										
Hypermarchés	13	17	21	23	24	26	28	31	34	37
<b>THAÏLANDE</b>										
Hypermarchés	2	6	7	9	11	15	17	19	20	23
<b>GROUPE</b>										
Hypermarchés	275	308	350	513	580	657	704	750	794	839
Supermarchés			398	794	1 272	1 345	1 446	1 471	1 495	1 517
Maxidiscomptes	356	367	384	2 489	2 724	2 932	3 125	3 510	3 888	4 316
Autres formats	288	321	357	652	847	300	256	336	369	331
<b>TOTAL</b>	<b>919</b>	<b>996</b>	<b>1489</b>	<b>4 448</b>	<b>5 423</b>	<b>5 234</b>	<b>5 531</b>	<b>6 067</b>	<b>6 546</b>	<b>7 003</b>

## SURFACE DE VENTE PAR FORMAT (MAGASINS INTÉGRÉS)

(en milliers de m <sup>2</sup> )	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Hypermarchés	2 727	3 075	3 489	4 580	5 256	5 674	6 180	6 510	6 885	7 087
Supermarchés				1 195	1 968	2 117	2 132	2 277	2 321	2 319
Maxidiscomptes			232	794	906	997	1 093	1 255	1 466	1 674

## SURFACE DE VENTE PAR PAYS (MAGASINS INTÉGRÉS)

(en milliers de m <sup>2</sup> )	Hypermarchés	Supermarchés	Maxidiscomptes	Total *
<b>France</b>	<b>1 729</b>	<b>1 052</b>	<b>465</b>	<b>3 245</b>
<b>Europe (hors France)</b>	<b>2 591</b>	<b>1 010</b>	<b>996</b>	<b>4 596</b>
Espagne	1 268	205	740	2 213
Italie	350	287		637
Belgique	351	142		493
Grèce	128	183	86	397
Pologne	261	87		348
Turquie	114	106	81	300
Portugal	66		88	154
République tchèque	-			0
Suisse	54			54
Slovaquie	-			0
<b>Amériques</b>	<b>1 216</b>	<b>247</b>	<b>158</b>	<b>1 621</b>
Argentine	235	189	92	516
Brésil	822	58	66	946
Colombie	159			159
Mexique	-			0
<b>Asie</b>	<b>1 552</b>	<b>10</b>	<b>56</b>	<b>1 618</b>
Chine	569	10	56	636
Indonésie	136			136
Japon	-			0
Corée	280			280
Malaisie	77			77
Singapour	14			14
Thaïlande	204			204
Taïwan	271			271
<b>Groupe</b>	<b>7 087</b>	<b>2 319</b>	<b>1 674</b>	<b>11 081</b>

\* Le total n'intègre pas les surfaces des autres formats du Groupe tels que les magasins de proximité.

# STATISTIQUES COMMERCIALES

## ACTIVITÉ DES HYPERMARCHÉS INTÉGRÉS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ventes par m <sup>2</sup> (CA annuel HT en euros)	8 660	7 930	7 410	7 410	8 110	7 214	6 594	6 319	6 109	6 201
Ventes par magasin (CA annuel HT en millions d'euros)	86	79	74	66	67	65	58	55	53	52
Nombre annuel de passages en caisse (en millions)	677	733	818	974	1 115	1 206	1 264	1 355	1 466	1 487

## NOMBRE ANNUEL DE PASSAGES EN CAISSE DES HYPERMARCHÉS INTÉGRÉS PAR ZONE AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en millions)	2005
France	360
Europe	449
Amériques	208
Asie	471
<b>Groupe</b>	<b>1 487</b>

## CA TTC 2005 PAR ZONE ET PAR FORMAT

(en millions d'euros)	Hypermarchés	Supermarchés	Maxidiscomptes	Autres formats	TOTAL
France	21 124	8 347	2 412	8 019	39 901
Europe	17 463	5 556	4 068	4 183	31 271
Amériques	4 797	839	451	27	6 114
Asie	6 197	12	71		6 280
<b>Groupe</b>	<b>49 580</b>	<b>14 754</b>	<b>7 001</b>	<b>12 230</b>	<b>83 565</b>

# INFORMATIONS SUR LE PARC DE MAGASINS SOUS ENSEIGNES

	France	Europe	Amériques	Asie	Groupe
<b>Tous formats</b>					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	44 468	36 472	6 127	6 547	93 614
Variation 2005/2004 (en %)	(0,6)	5,0	8,3	17,9	3,2
% du CA TTC commercial total	47,5	39,0	6,5	7,0	100,0
Nombre de magasins	3 831	6 880	885	432	12 028
Surface de vente (en m <sup>2</sup> )	5 021 471	6 162 529	1 635 914	1 693 160	14 513 074
<b>Hypermarchés</b>					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	23 670	20 278	4 797	6 464	55 210
Variation 2005/2004 (en %)	1,2	6,3	11,5	17,4	5,6
% du CA TTC commercial total	25,3	21,7	5,1	6,9	59,0
Nombre de magasins	216	363	148	199	926
Surface de vente (en m <sup>2</sup> )	1 952 214	2 912 754	1 215 712	1 626 822	7 707 501
CA TTC/m <sup>2</sup> (en euros)	12 125	6 962	3 946	3 974	7 163
<b>Supermarchés</b>					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	13 371	8 473	839	12	22 695
Variation 2005/2004 (en %)	0,0	2,3	(19,0)		0,0
% du CA TTC commercial total	14,3	9,1	0,9	0,0	24,2
Nombre de magasins	1 024	1 274	149	8	2 455
Surface de vente (en m <sup>2</sup> )	1 719 863	1 543 262	247 208	10 405	3 520 738
CA TTC/m <sup>2</sup> (en euros)	7 774	5 490	3 394	1 142	6 446
<b>Maxidiscomptes</b>					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	2 474	5 248	492	71	8 250
Variation 2005/2004 (en %)	6,1	8,8	53,3	72,6	9,7
% du CA TTC commercial total	2,6	5,6	0,5	0,1	8,8
Nombre de magasins	804	3 834	588	225	5 451
Surface de vente (en m <sup>2</sup> )	481 279	1 246 897	172 995	55 933	1 941 896
CA TTC/m <sup>2</sup> (en euros)	5 140	4 209	2 841	1 263	4 248
<b>Autres</b>					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	4 954	2 472			7 460
Variation 2005/2004 (en %)	(12,1)	(3,1)			(8,9)
% du CA TTC commercial total	5,3	2,6			8,0
Nombre de magasins	1 787	1 409			3 196

# ADRESSES DES PRINCIPALES FILIALES

## GROUPE

### GROUPE CARREFOUR DIRECTION GÉNÉRALE

26, quai Michelet  
TSA 20016  
92695 Levallois-Perret CEDEX - France  
Tél. : 00 (33) 1 53 70 19 00  
Fax. : 00 (33) 1 53 70 86 16

## EUROPE

### CARREFOUR EUROPE

26, quai Michelet  
TSA 30008  
92695 Levallois-Perret CEDEX - France  
Tél. : 00 (33) 1 58 63 30 00  
Fax. : 00 (33) 1 58 63 67 50

### FRANCE

**Carrefour France**  
Direction Actifs Hypermarchés  
Z.A.E Saint-Guénault  
1, rue Jean Mermoz  
Courcouronnes - BP 75  
91002 Evry Cedex  
Tél. : 00 (33) 1 60 91 37 37  
Fax. : 00 (33) 1 60 79 44 98

### BELGIQUE

**Carrefour Belgium**  
20, avenue des Olympiades  
1140 Bruxelles  
Tél. : 00 (32 2) 729 21 11  
Fax. : 00 (32 2) 729 14 96

### ESPAGNE

**Centros Comerciales Carrefour S.A.**  
Calle Campezo, 16  
Polígono La Mercedes  
28022 Madrid  
Tél. : 00 (34 91) 301 89 00  
Fax. : 00 (34 91) 333 18 36

### Dia Espagne

Plaza Carlos Trias Bertran, 7  
Planta 4a  
28020 Madrid  
Tél. : 00 (34 91) 456 73 00  
Fax. : 00 (34 91) 555 77 41

### ITALIE

**Carrefour Italia GS S.p.A.**  
Via Caldera, 21  
20153 Milano  
Tél. : 00 (39) 02 48 251  
Fax. : 00 (39) 02 48 20 23 25

### GRÈCE

**Carrefour Hellas S.A.**  
63, Aghiou Dimitriou  
17456 Alimos - Athènes  
Tél. : 00 (302 10) 98 93 400  
Fax. : 00 (302 10) 98 51 301

### POLOGNE

**Carrefour Polska**  
Dyrekcja Wykonawcza  
Ul. Targowa 72  
03-734 Varsovie  
Tél. : 00 (48) 22 517 21 10  
Fax. : 00 (48) 22 517 22 01

### PORTUGAL

**Carrefour Portugal**  
Edifício Monsanto  
Rua Alto do Montijo, lotè 1/2  
Apartado 7647 Alfragide  
2720-180 Amadora  
Tél. : 00 (351) 21 424 42 00  
Fax. : 00 (351) 21 418 26 66

### SUISSE

**Carrefour Suisse**  
Industriestrasse 28  
Postfach 80  
CH 8305 Dietlikon  
Tél. : 00 (411) 834 95 95  
Fax. : 00 (411) 834 97 97

### TURQUIE

**Carrefoursa Türkiye Genel Mudurluk**  
Dudullu Asfaltı n°1  
Kucukbakkalkoy Mahallesi  
Kadikoy/Istanbul 34750  
Turkiye  
Tél. : (+90) 216 655 00 00  
Fax. : (+90) 216 655 00 50

# AMÉRIQUE LATINE

## CARREFOUR AMERICAS

Dr. Ricardo Rojas 401, 6° piso  
C1001AEA – Buenos Aires – Argentina  
Tél. : 00 (54 11) 57 76 10 00  
Fax. : 00 (54 11) 57 76 10 05

## ARGENTINE

### Carrefour Argentina S.A.

Cuyo 3367 – 1640 Martinez  
Provincia de Buenos Aires – Argentina  
Tél. : 00 (54 11) 40 03 70 00  
Fax. : 00 (54 11) 40 03 77 22

## BRÉSIL

### Carrefour Comercio E Industria Ltda

Rua George Eastman, n° 213  
CEP 05690-000 São Paulo  
Tél. : 00 (55 11) 37 79 60 00  
Fax. : 00 (55 11) 37 79 66 94

## COLOMBIE

### Grandes Superficies de Colombia

Avenida 9#125-30 Piso 8  
Santafe De Bogota  
Tél. : 00 (571) 65 79 797  
Fax. : 00 (571) 52 30 344

# ASIE

## CHINE

### Carrefour China

25/F – Shanghai Stock Exchange Building  
528 Pudong Nan Road  
200120 Pudong Shanghai  
Tél. : 00 (8621) 38 78 45 00  
Fax. : 00 (8621) 68 81 58 77

## AUTRES PAYS D'ASIE

Suites 3702-6,37/F Tower 6 The Gateway  
Harbour City, 9 Canton Road, Tsimshatsui  
Kowloon – Hong Kong  
Tél. : 00 (852) 22 83 40 00  
Fax. : 00 (852) 25 37 64 84

## INDONÉSIE

### PT Carrefour Indonesia

Carrefour Lebak Bulus 3rd floor  
Jl. Lebak Bulus Raya No. 8  
Jakarta 12310 – Indonesia  
Tél. : 00 (62 21) 27 58 58 00  
Fax. : 00 (62 21) 27 58 58 29

## MALAISIE

### Magnificent Diagraph Sdn Bhd

No. 3 Jalan SS 16/1  
47500 Subang Jaya  
Selangor Darul Ehsan – Malaysia  
Tél. : 00 (603) 56 31 20 00  
Fax. : 00 (603) 56 31 33 73

## SINGAPOUR

### Carrefour Singapore Pte. Ltd

No 8, Temasek Boulevard  
# 04-01/02/03  
Suntec Tower Three  
Singapore 038988  
Tél. : 00 (65) 63 33 68 68  
Fax. : 00 (603) 63 33 61 78

## THAÏLANDE

### Cencar Limited

15/F - Q-House Building  
11 South Sathorn Road  
Tungmahamek Sathorn  
Bangkok 10120 – Thailand  
Tél. : 00 (662) 625 44 44

## TAÏWAN

### Presicarr Corporation

2F-1 Back Building,  
27, Min-chuan Road  
Tamhsui – Taipei County 251  
Taiwan R.O.C.  
Tél. : 00 (88 62) 88 09 49 65  
Fax. : 00 (88 62) 28 08 35 45

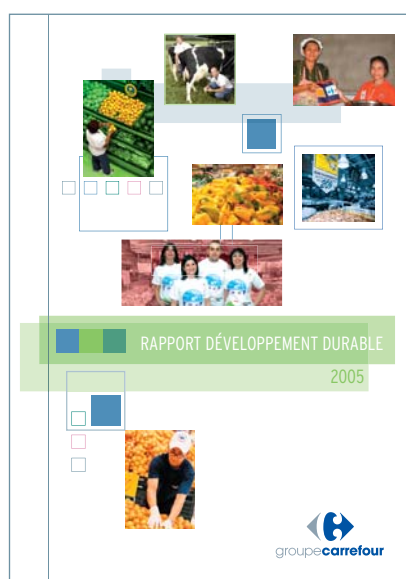
## CORÉE

### Carrefour Korea Limited

7 Fl., 992-47,  
Shiheung-dong, Geumcheon-gu  
Seoul 153-864 – Korea  
Tél. : 00 (822) 30 16 15 00  
Fax. : 00 (822) 30 16 15 89

# NOTES

# NOTES



**Autre édition :**  
Rapport Développement Durable 2005



Carrefour SA au capital de 1 762 256 790 euros  
RCS Paris 652 014 051  
[www.carrefour.com](http://www.carrefour.com)